

Communauté de communes de la Rochefoucauld Porte du Périgord

Périmètre ex-Bandiat-Tardoire

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PIÈCE N° 5.8

DIAGNOSTIC FORESTIER ET REPERAGE DES ESPACES BOISES CLASSES

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire
du 31 janvier 2022

Le Président de la Communauté de Communes
Jean-Marc BROUILLET



Fondations des
Villes





Communauté de Communes

**La Rochefoucauld
Porte du Périgord**



PLUi ex Bandiat Tardoire

Diagnostic Forestier

**Communauté de communes La Rochefoucauld
Porte du Périgord**



Sommaire

I - La forêt du territoire.....	5
1) Généralités	5
2) Aspects environnementaux.....	13
a) <i>Définition et rôle de cet écosystème</i>	13
b) <i>La forêt, un réservoir de biodiversité</i>	15
c) <i>L'importance de la biodiversité</i>	23
d) Zonage environnemental	24
3) Activités de loisirs en forêt.....	25
a) <i>Activités sportives</i>	25
b) <i>Chasse</i>	25
c) <i>Cueillette de champignons</i>	25
4) Foncier forestier	26
a) <i>Forêt domaniale</i>	26
b) <i>Forêt privée</i>	26
II) Outils forestiers de référence sur le territoire	29
1) La charte forestière d'Horte et Tardoire	29
2) Le schéma de mobilisation de la ressource forestière.....	31
a) <i>Schéma de mobilisation</i>	31
b) <i>Schéma de desserte forestière</i>	35
III) La filière bois	37
1) Volume et Recolte de bois en Charente.....	37
2) Entreprises forestières	38
3) Le territoire à Energie Positive (TEPos)	38
IV) La réglementation	40
1) Feu et forêt.....	40
2) Règlementation des coupes	43
3) Documents de gestion durable	45
4) Sites inscrits et classés	46
5) Espaces boisés classés.....	47
6) Défrichements.....	47
7) Traversée d'un cours d'eau	52

V) Préconisations forestières.....	53
1) Sylviculture	53
2) Haies champêtres et ornementales	56

I - La forêt du territoire

1) GENERALITES

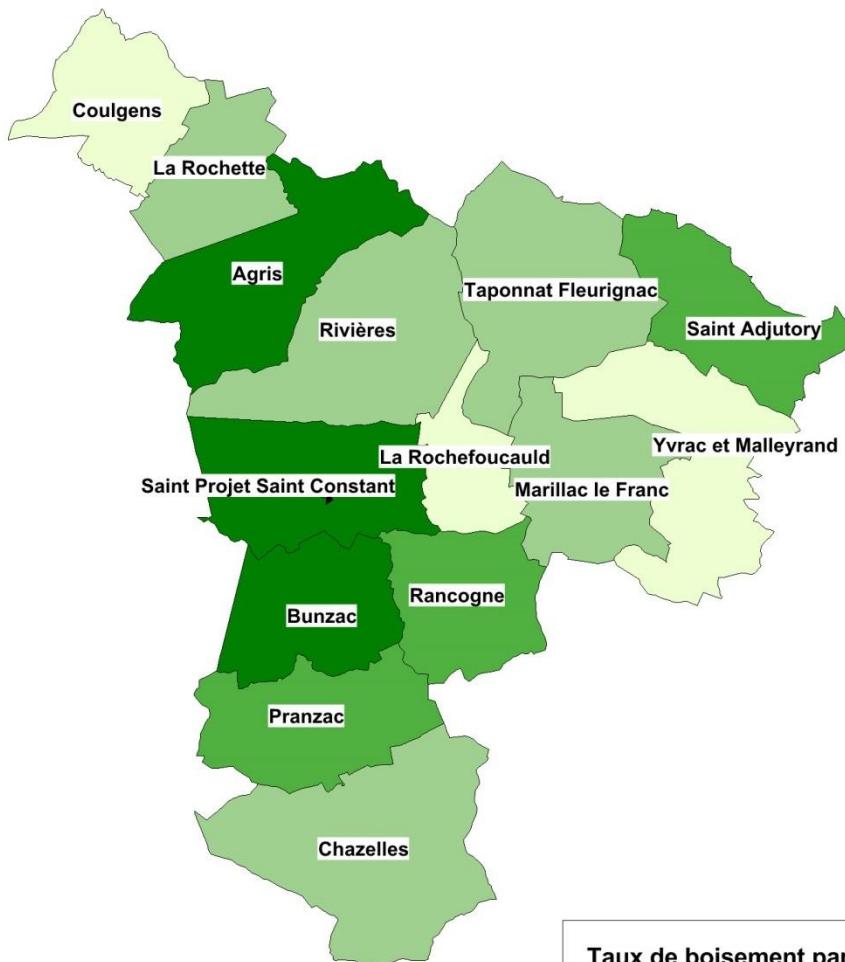
La surface boisée totale représente **6744 ha** de forêts, soit **30 %** du territoire. Ce taux de boisement est deux fois supérieur à celui de l'ancienne région Poitou-Charentes. La forêt marque ainsi fortement le paysage et l'identité de ce territoire.

Des disparités existent néanmoins entre les communes. Ainsi Bunzac possède le plus fort taux de boisement avec 48% de sa surface recouverte de forêt. A contrario, la commune de La Rochefoucauld possède quant à elle le taux de boisement de plus faible du territoire avec seulement 11% de surface en forêt.

	Surface communale (ha)	Surface boisée (ha)	Taux de boisement (%)	Forêt domaniale (%)	(Ha)	Forêt privée (%)	(Ha)
AGRIS	1867	842	45	0	0	842	100
BUNZAC	1335	639	48	343	54	296	46
CHAZELLES	2584	669	26	0	0	669	100
COULGENS	1179	153	13	0	0	153	100
MARILLAC LE FRANC	1435	369	26	0	0	369	100
PRANZAC	1499	499	33	0	0	499	100
RANCOGNE	1265	486	38	0	0	486	100
RIVIERES	2169	548	25	260	47	288	53
LA ROCHEFOUCAULD	713	77	11	0	0	77	100
LA ROCHETTE	1114	324	29	206	64	118	36
SAINT ADJUTORY	1413	443	31	0	0	443	100
SAINT PROJET	1696	831	49	448	54	383	46
TAPONNAT FLEURIGNAC	2158	509	24	3	1	506	99
YVRAC ET MALLEYRAND	1887	355	19	0	0	355	100
	22314 ha	6744 ha	30 %	1260 ha	19 %	5484 ha	81 %

Tableau 1 : Surface et taux de boisement par commune du territoire. Sources : cadastre 2009, Cetef.

Cartographie du taux de boisement par commune



Taux de boisement par commune

■	40 % à 50 %
■	30 % à 40 %
■	20 % à 30 %
■	10 % à 20 %

CETEF septembre 2018
Source: cadastre 2009

0 5 000
mètres

image 1 : Cartographie du taux de boisement par commune. Sources : cadastre 2009, Cetef.

Les forêts du territoire sont situées dans différentes régions forestières. Ces régions correspondent à une zone géographique naturelle qui présente une homogénéité de sol, de climat et de végétation suffisante pour comprendre des types de forêts comparables.

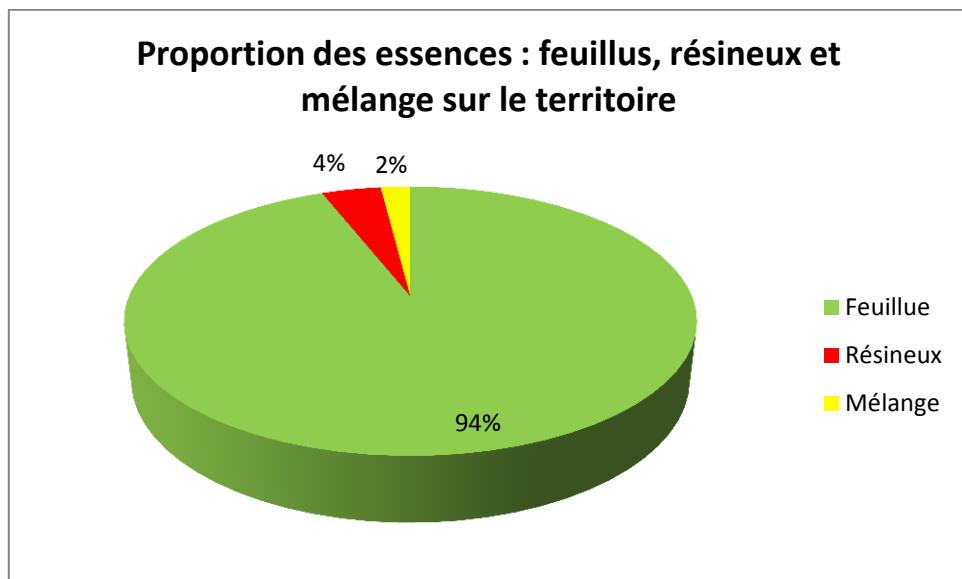
Le territoire d'étude se situe majoritairement dans les régions naturelles **des Groies** et **des Terres rouges**. Les régions Périgord et Châtaigneraie du Centre et de l'Ouest sont à la marge du territoire et ne concerne que de petites surfaces sur deux communes.



image 2: Cartographie de l'emplacement des régions forestières par rapport au territoire d'étude. Sources : IFN, Cetef.

Concernant la composition en essence du territoire :

- Les feuillus occupent 94% du massif, soit ha.
- Les résineux occupent 4% du massif, soit ha.
- Les mélanges feuillus résineux occupent 2% du massif, soit ha.



Graphique 1 : Proportion des essences ; feuillus, résineux et mélange sur le territoire. Source : Cetef.

Le chêne occupe 46 % des surfaces, le châtaignier 25 % et les essences diverses 29 %.

Lors des 30 dernières années, les forêts du territoire ont vu leur surface évoluer. Grâce à des campagnes de boisements de terres agricoles. Des propriétés agricoles entières se font vu transformer en forêt. Les plantations sont majoritairement composées de :

- Chêne rouge d'amérique
- Douglas
- Merisier

Ces boisements de terres agricoles ont permis une augmentation de la surface forestière de **113 ha** à l'échelle du territoire.

Commune	Surface (ha)
Taponnat_Fleurignac	16,59
Saint Adjutory	29,73
St Projet St Constant	6,46
Rivières	0,25
Rancogne	10,96
Marillac-le-Franc	34,68
La Rochefoucauld	1,56
Chazelles	9,35
Bunzac	3,30
Total	112,87

Tableau 2 : Surface de terres agricoles boisées pendant les 30 dernières années. Source : Cetef.

Cartographie des boisements de terres agricoles effectués pendant les 30 dernières années

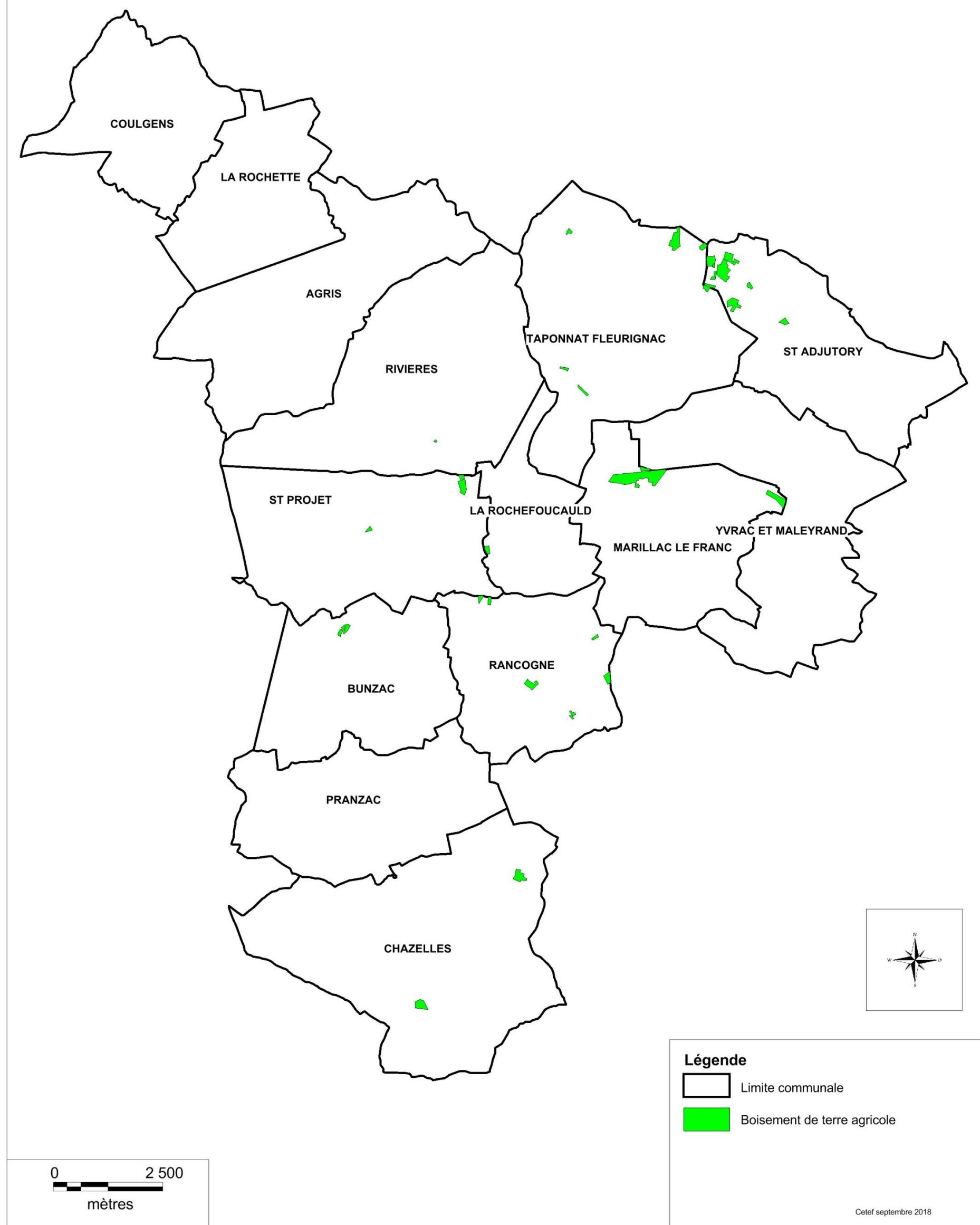


image 3 : Cartographie des boisements de terres agricoles effectués pendant les 30 dernières années. Source : Cetef.

Inversement, pendant ce même laps de temps , des défrichements légaux (conforme à l'arrêté préfectoral) comme illégaux ont été réalisé sur différents secteurs du territoire. Ils concernent à la fois des haies et des bois. Ce sont environ **110 ha** de bois qui ont été arrachés pendant les 30 dernières années sur ce territoire.

Commune	Surface (ha)
Agris	1,52
Bunzac	4,70
Chazelles	16,62
Coulgens	0,61
La Rochefoucauld	0,11
La Rochette	3,64
Marillac-le-franc	1,92
Pranzac	35,55
Rancogne	8,08
Rivières	11,19
Saint Projet St Constant	3,89
St Adjutory	12,23
Taponnat Fleurignac	2,40
Yvrac et Malleyrand	7,58
Total	110,03

Tableau 3 : Surface défrichée par commune pendant les 30 dernières années.

Cartographie des classes de surface défrichée par commune pendant les 30 dernières années

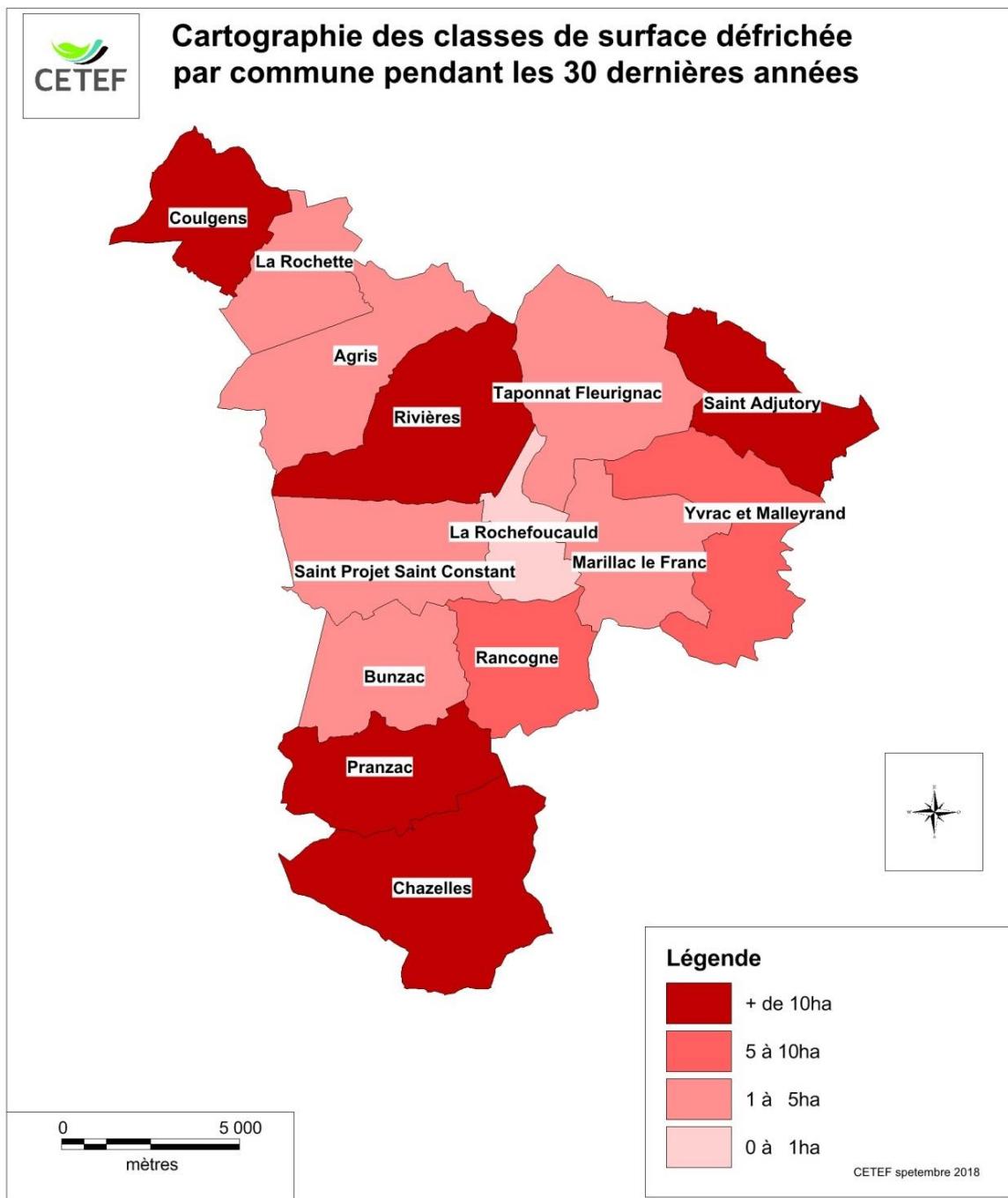


Image 4 : Cartographie des classes de surface défrichée par commune pendant les 30 dernières années. Sources : Cetef.

Cartographie des défrichements, haies et bois effectués pendant les 30 dernières années

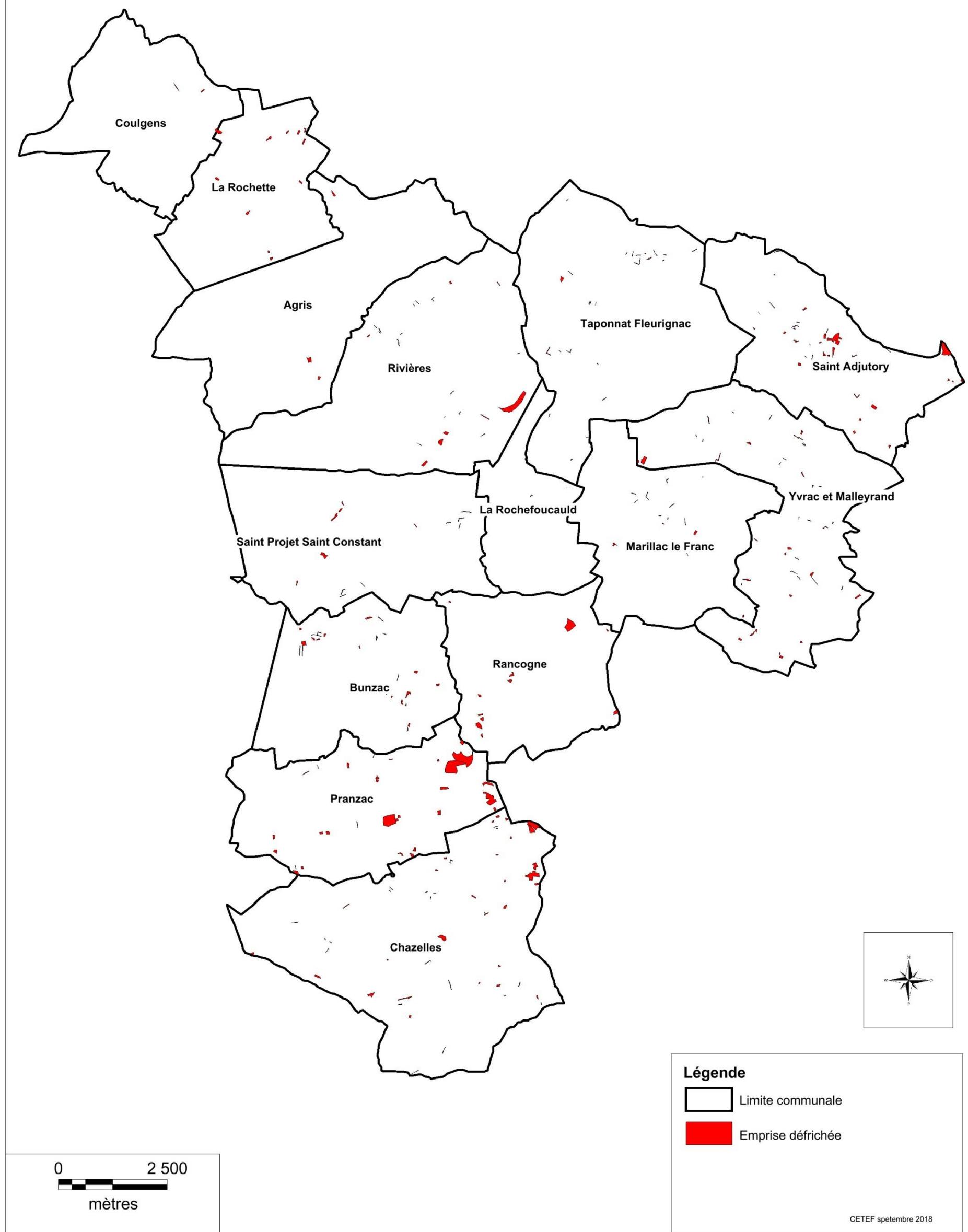


image 5: Cartographie de l'emprise des défrichements effectués durant les 30 dernières années. Sources: Cetef.

2) ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

a) Définition et rôle de cet écosystème

La forêt est un milieu extrêmement complexe, c'est un écosystème où cohabitent différentes espèces de plantes, de mousses, de lichens, de champignons, de bactéries et d'animaux dominés par des arbres à tous les stades de leurs vies. Tous ces organismes interagissent entre eux et avec leur milieu, chacun ayant un rôle bien précis. Ils dépendent les uns des autres. Les forêts comptent parmi les milieux naturels qui abritent la plus grande biodiversité. On parle même de plusieurs milliers d'espèces qui font fonctionner ces superbes écosystèmes sur des échelles de temps qui dépassent notre entendement.

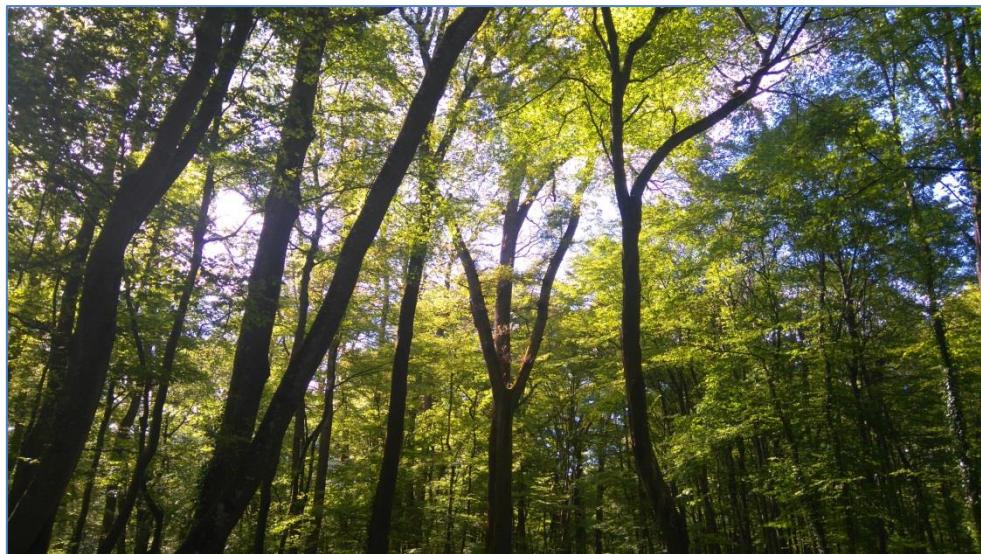


Image 6: Forêt. Source : Cetef.

La forêt est un écosystème très important, elle entre en jeu dans un grand nombre de processus écologiques.

◆ Régulation du cycle de l'eau.

La forêt limite le ruissellement des eaux en accentuant le maintien de l'humidité dans le sol et l'alimentation des nappes souterraines. En retenant l'eau, la forêt atténue le débit des rivières. Elle diminue les crues en périodes pluvieuses et redistribue l'eau lors de périodes sèches. Les massifs forestiers peuvent être considérés comme des châteaux d'eau vivants, régulant la distribution d'eau au cours du temps.

◆ Formation et maintien des sols.

La décomposition de la matière organique assure la fixation et le renouvellement de l'humus (partie nutritive des sols). Le réseau racinaire dense d'une forêt participe activement à la stabilisation des sols, phénomène particulièrement important aux bords des cours d'eau ainsi que dans le cas de fortes pentes. Dans le cas de coupes trop brutales, le rôle protecteur n'est plus assuré et bien souvent le sol s'érode de manière irréversible.

◆ Favorise une forte biodiversité.

La forêt est l'un des écosystèmes abritant la plus grande biodiversité. Elle présente une forte diversité en habitats du fait de la composition en essences, de la structure étagée de sa végétation, de la présence de bois plus ou moins décomposé... Tous les groupes du vivant y sont représentés. Ainsi 60% des mammifères, 42% des oiseaux, 32% des amphibiens, 28% des insectes et 64% des plantes sont fréquemment rencontrés en forêt. Malheureusement, une bonne partie de ces espèces est menacée suite à la destruction et à la dégradation de leurs habitats.

◆ **Epuration de l'air et de l'eau.**

La forêt participe activement à l'épuration de l'air. Les arbres fonctionnent comme d'immenses capteurs: feuilles, mousses et lichens absorbent et retiennent les poussières et autres particules présentes dans l'atmosphère.

La forêt joue un rôle majeur dans l'épuration des eaux. Grâce aux champignons et bactéries, l'eau est filtrée, traitée. Les substances toxiques sont dégradées ou absorbées par les divers organismes du sol. Les feuillus sont plus compétents dans le retraitement des eaux que les résineux, leurs systèmes racinaires plus développés maximisent la filtration des eaux avant leur arrivée dans les nappes phréatiques. Enfin la présence d'un couvert forestier, en évitant l'érosion, assure une eau claire et de bonne qualité.

◆ **Limitation de l'effet de serre.**

Les forêts stockent le carbone au niveau du bois vivant, du bois mort, dans la matière organique en décomposition et dans les sols. En limitant le taux de carbone présent dans l'atmosphère, la forêt limite le réchauffement climatique. Au niveau local, la forêt contribue à l'adoucissement des températures en transpirant et en réfléchissant les rayons du soleil.

Les forêts procurent aussi des bienfaits propres à l'Homme :

- ◆ **Economique.**
- ◆ **Environnemental.**
- ◆ **Social.**
- ◆ **Protection contre les risques naturels.**

b) La forêt, un réservoir de biodiversité

Les forêts naturelles européennes possèdent une biodiversité exceptionnelle. 5000 espèces différentes ont pu être recensées dans des forêts de quelques dizaines d'hectares et plus de 10 000 espèces pour les forêts primaires d'Europe de l'Est.

L'arbre est la pièce maîtresse de cet écosystème. Qu'il soit isolé ou en groupe, il va structurer la forêt et permettre le développement d'une multitude d'espèces qui lui sont dépendantes.

- **Amphibiens** : 9 espèces
- **Reptiles** : 7 espèces
- **Mammifères** : 50 espèces
- **Oiseaux** : 73 espèces
- **Insectes** : 10 000 espèces
- **Champignons et Lichens** : + 15 000 espèces
- **Végétaux** : 948 espèces
- **Mousses** : Milliers d'espèces

Cette biodiversité propre aux forêts est provoquée par différents facteurs :

- La composition en essences et l'étagement de la végétation
- Le bois mort
- Les très gros arbres
- Les microhabitats
- La continuité temporelle de l'état boisé
- Les espèces exotiques envahissantes

D'autres facteurs indépendants de la dynamique forestière influencent sa biodiversité. Ils correspondent à la présence de milieux ouverts, rocheux et de zones humides en forêt, permettant l'installation d'espèces qui leur sont associées.

1 - La composition en essences et l'étagement de végétation

Les arbres sont la pièce centrale de l'écosystème forestier. Les essences influent sur une majeure partie des organismes de la forêt. Chaque essence possède ses propres caractéristiques qui vont définir des espèces qui lui sont associées que ce soit durant sa vie ou après sa mort.

Les caractéristiques intrinsèques à l'arbre définissant son cortège d'espèces :

- Propriété du feuillage (densité, caduque ou persistant...).
- Architecture de l'arbre (forme et taille des branches...).
- Caractéristiques du bois et de l'écorce.
- Composition de la litière.
- Caractéristiques des racines.

Ainsi, les espèces présentes dans une forêt sont pour partie propre à chaque essence. De ce fait, une forêt de hêtres n'abritera pas la même diversité qu'une forêt de frênes. Les diverses espèces d'arbres ont un potentiel d'accueil biologique qui leur est propre. Les feuillus abritent un plus grand nombre d'espèces que les résineux et les arbres d'origine locale abritent eux aussi beaucoup plus d'espèces que les arbres d'origine étrangère (Douglas, Chêne rouge d'Amérique, Robinier faux-acacia...). Les essences ne favorisent pas toutes les mêmes espèces, c'est pour cette raison que le mélange d'essences indigènes est important, il permet une complémentarité entre les arbres et l'installation d'une grande biodiversité.

Le mélange des arbres en forêt est garant d'un bon fonctionnement de la forêt. En cela le mélange permet :

- Une plus forte production de bois. Les essences vont se compléter en ayant des besoins différents. La compétition est moins forte.
- Une meilleure résistance aux parasites en diminuant la ressource alimentaire et en permettant un accueil plus important aux prédateurs de ces parasites.
- Un retour à la normale plus rapide suite à une perturbation (ex : tempête) grâce à la présence de semenciers d'essences variées favorisant une recolonisation rapide du milieu.

L'étagement de végétation correspond à la superposition de strates de végétation à différentes hauteurs. Le nombre de strates présentes et leurs dispositions sont variables d'une forêt à l'autre.

Les facteurs influant la structure de l'étagement sont :

- L'âge de la forêt (la présence d'arbres de tous âges implique des tailles différentes donc des strates différentes).
- La densité d'arbres et d'arbustes (plus une forêt est dense moins il y aura de strates).
- Les perturbations naturelles (les tempêtes, incendies et attaques de parasites peuvent réduire le nombre de strates en forêt).
- La diversité en essences (des arbres d'espèces différentes n'occupent pas la même hauteur dans l'étagement de végétation).

La stratification est une composante majeure de l'écosystème forestier. Une variété de strates permet l'augmentation du nombre d'habitats potentiels et donc l'accueil d'une grande diversité d'espèces. Un bon nombre d'espèces animales et végétales sont liées à une ou plusieurs strates.



Image 7: Forêt mélangée. Source : Cetef.

2 - Le bois mort

Le bois mort est un attribut vital de l'écosystème forestier. Il y est présent naturellement et est le reflet du cycle de vie des arbres. Dans les forêts naturelles européennes, le volume de bois mort est normalement très important. Il peut représenter entre 20% et 40% du volume de bois présent en forêt (bois vivant + bois morts). Ceci équivaut à plus ou moins 50 m³ de bois mort par hectare de forêt.

Le bois mort est souvent supprimé en forêt dans l'optique d'une « forêt propre », son élimination est pourtant responsable de l'appauvrissement du sol induisant une perte de productivité.

Le bois mort ou mourant est un milieu de vie pour des milliers d'espèces. Il est estimé que 20% à 25% des espèces forestières en sont dépendantes. On les nomme saproxyliques (organismes qui décomposent le bois pour s'en nourrir). Elles sont majoritairement représentées par les insectes et les champignons.

Les organismes saproxyliques s'installent sur le bois mort ou mourant en fonction :

- De l'espèce d'arbre.
- Du diamètre de l'arbre.
- Que l'arbre soit couché au sol ou debout.
- Du degré de décomposition du bois.

Ces organismes ont un rôle fondamental au sein de l'écosystème forestier, grâce à des outils mécaniques et chimiques pour décomposer le bois, ils assurent la restitution des éléments nutritifs au sol.

Le bois mort est bénéfique à la forêt :

- Il permet la redistribution des éléments nutritifs au sol.
- Il améliore la fertilité du sol forestier.
- Il favorise la régénération naturelle.
- Il limite l'érosion (lors de fortes pluies).
- Il retient l'eau et la redistribue lors de périodes plus sèches.
- Il offre abri et nourriture pour de nombreuses espèces animales et végétales.
- Il joue un rôle important dans le cycle du carbone.

Le bois mort n'est pas dangereux : Il n'est pas responsable de la prolifération de parasites. Il n'existe pratiquement pas d'espèces communes aux bois vivants et aux bois morts. Bien au contraire, la présence de bois mort permet l'installation de prédateurs de ces éventuels parasites.



Image 8: Bois mort au sol. Source : Ceteef.

3 - Les très gros arbres

Les très gros arbres ont une haute valeur écologique. Caractérisés par leurs grandes tailles (diamètre supérieur à 70 cm) et leurs âges très avancés, ils peuvent être considérés comme vénérables. En patriarches de la forêt, ils dépassent le siècle mais rarement au-delà du fait de l'exploitation. Ces âges sont pourtant bien inférieurs à la durée de vie potentielle de certaines essences comme le chêne qui peut largement dépasser les 500 ans. Un plus grand nombre de ces arbres devrait être conservé d'un point de vue patrimonial et d'un point vue biologique.

Ces géants sont favorables à l'accueil d'un grand nombre d'espèces grâce:

- A la grande dimension de leurs branches qui offrent des plates formes pour la faune.
- A leurs dispositions à accueillir des microhabitats (cavités, écorces décollées...). Plus un arbre est gros plus il a de chance de présenter ces défauts qui servent de loges à une riche biodiversité.

- A leur durée de vie extrêmement longue qui permet l'installation et la perpétuation d'une faune pour des dizaines voire des centaines de générations (cas des insectes).
- A La hauteur de leurs cimes qui est supérieure à celles de leurs congénères plus jeunes. Ils dominent la forêt et servent de point d'observation pour certaines espèces.

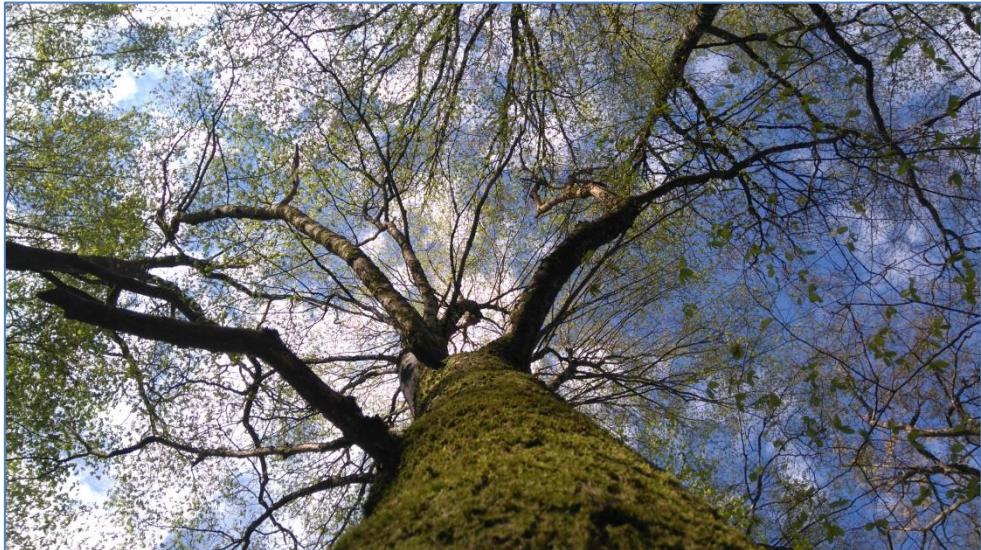


Image 9: Un très gros bois. Source : Cetef.

4 - Les microhabitats

Mal considérés par le forestier, les microhabitats correspondent aux défauts qu'un arbre peut développer. Ils jouent un rôle important dans l'écosystème forestier en permettant l'expression d'une forte biodiversité. Ils offrent refuges, lieux de reproduction et de nutrition pour de nombreuses espèces. Il existe plusieurs sortes de microhabitats. Leur diversité est fonction de leurs formes, de leurs hauteurs, de la présence d'eau, si ils sont liés à du bois mort plus ou moins pourri, etc.

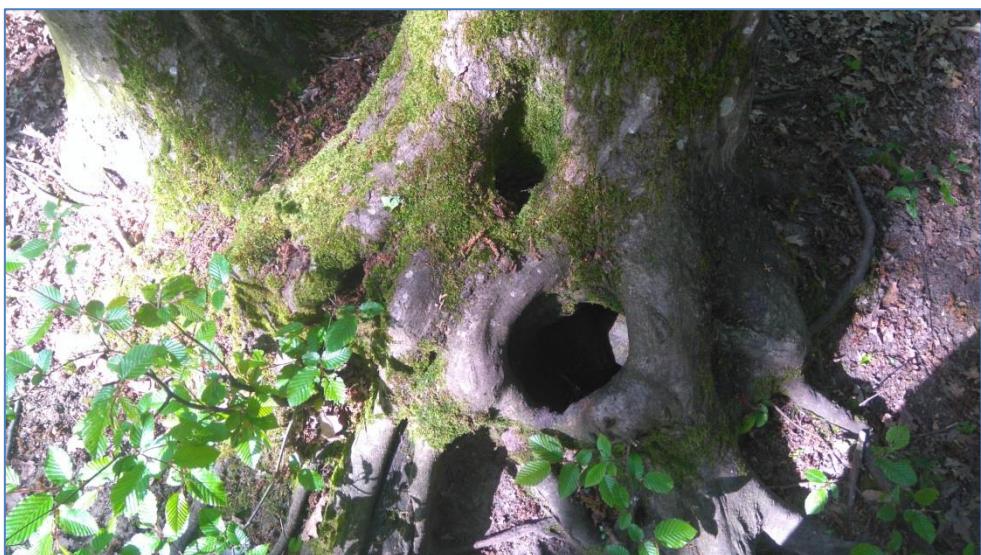


Image 10: Exemple de microhabitat. Source : Cetef.

Leur présence en forêt est corrélée à différents facteurs :

- La grosseur de l'arbre. Plus un arbre sera volumineux, plus il y aura de chance de comporter des défauts.
- Le type d'essence. Il est prouvé que les feuillus sont prédisposés à comporter plus de microhabitats en diversité et en nombre que les résineux.
- L'exploitation. Lorsque les plus gros arbres sont exploités, la potentialité d'occurrence de ces défauts est fortement diminuée. Le taillis ne permettra pas l'apparition des mêmes microhabitats que la futaie. Enfin, les dégâts lors de coupes peuvent provoquer l'apparition de certains milieux telles que les blessures sur les troncs.



Image 11: Exemple de microhabitat. Source : Cetef.

5 - Les milieux ouverts, aquatiques et rocheux

La forêt n'est pas seulement un espace recouvert d'arbres, des trouées, clairières, mares, grotte, rochers viennent ponctuellement diversifier cet écosystème.

L'ouverture du peuplement forestier permet une entrée massive de lumière qui va favoriser des espèces de plantes incapables de pousser à l'ombre des arbres. Ces plantes sont le support d'une multitude d'espèces d'insectes qui leurs sont associés.

Les ruisseaux, mares temporaires, étangs, permettent la diversification des habitats en forêt. Chaque milieu constitue un habitat à part entière qui sera profitable à des espèces spécifiques, poissons, loutres, castor...

Les rochers, éboulis, grottes, malgré une apparence peut propice à la vie, vont permettre l'installation d'espèces caractéristiques comme les mousses et les lichens. De plus, certaines cavités permettent l'installation de colonie de chauve-souris.



Image 12: Milieu ouvert. Source : Cetef.

6 - La continuité temporelle de l'état boisé

La surface forestière française a fortement évolué au cours du temps. Des défrichements massifs durant le Moyen Age jusqu'à la déprise agricole actuelle, la surface forestière a doublé en 150 ans. La continuité de l'état boisé correspond au fait qu'une forêt actuelle était déjà une forêt il y a 150 ans. Ce terme ne fait pas référence à l'âge des arbres mais au fait que le sol ait toujours été forestier. Cette continuité a permis à certaines espèces forestières très fragiles et donc rares de perdurer dans le temps (champignons, coléoptères, plantes à bulbes...) à contrario des forêts qui ont pu se développer à partir de cultures abandonnées. Identifier les forêts qui ont une continuité boisée dans le temps, c'est pouvoir protéger et mettre en place des bonnes pratiques de gestion pour préserver les espèces qui ont pu y perdurer. Certaines plantes des bois sont indicatrices de cette continuité, le muguet, les jacinthes des bois, l'ail des ours, sont des plantes qui ont une vitesse de colonisation qui est de seulement jusqu'à 30m par siècle.



Image 13: Ail des ours. Source : Cetef.

7 - Les espèces exotiques envahissantes

Une espèce exotique envahissante est une espèce animale ou végétale introduite hors de son aire de répartition naturelle et qui va avoir une vitesse de croissance et colonisation des milieux naturels supérieures aux espèces indigènes. Cette propagation est telle que ces espèces exotiques vont provoquer à court terme la disparition des espèces locales. En effet, étant donné que ces espèces proviennent d'autres continents, aucune espèce animale et végétale autochtone n'est habituée à vivre avec elles, elles ne s'intègrent pas dans les chaînes alimentaires. Les boisements qu'elles forment ont un intérêt biologique extrêmement limité voire nul car presque aucun insecte ne les consomme, ce qui fait qu'aucun oiseau ou petit mammifère prédateur ne peut s'y nourrir. Il a été démontré que l'introduction et la propagation d'essences étrangères envahissantes est responsable pour une grande part dans la perte de biodiversité dans nos forêts. Certaines espèces envahissantes sont extrêmement présentes dans nos paysages, le robinier faux-acacia, le bambou, la renouée du japon...

c) L'importance de la biodiversité

L'écosystème forestier est un milieu extrêmement complexe. Tous les organismes le composant interagissent entre eux et avec leur milieu. La biodiversité n'est pas seulement une liste où les noms d'espèces s'accumulent, c'est avant tout une somme de savoir-faire. Chaque espèce a une place bien définie dans l'écosystème, elle a une fonction qui lui est propre. Ces fonctions représentent des savoir-faire qui s'associent de manière complémentaire dans le but d'obtenir une autorégulation, une autosuffisance de l'écosystème. Toutes les espèces des chaînes alimentaires des producteurs aux décomposeurs, ont des mécanismes perfectionnés de stockages et de transferts. Lorsque des espèces de la chaîne sont supprimées, il y a un déséquilibre. Ce déséquilibre entraîne un disfonctionnement de l'écosystème qui se traduit par une perte de productivité de la forêt. Plus un écosystème possède une biodiversité proche de l'état naturel plus il sera productif. Ainsi, plus la biodiversité de la forêt est importante plus elle produira de bois.

La biodiversité permet de nombreuses interactions entre les espèces, favorables à la forêt sur des niveaux différents :

◆ Régénération de la forêt

- La pollinisation des fleurs

Un grand nombre d'insectes assure la reproduction des arbres en pollinisant leurs fleurs.

- La dispersion des graines

Les fruits et les graines sont consommés par les animaux et disséminés à travers leur déplacement. Ces animaux permettent souvent à la forêt de s'agrandir.

◆ Croissance de la forêt

- La décomposition et l'amélioration du sol

En recyclant la matière organique morte, champignons, insectes, bactéries vont permettre la restitution des éléments minéraux au sol qui pourront être réutilisés par les arbres.

- L'association entre arbre et champignon

Les champignons fournissent aux arbres grâce à leurs racines connectées des éléments nutritifs essentiels. L'arbre sans association avec un champignon n'existe pas en forêt.

◆ Protection contre les agressions externes

- La régulation des parasites

Les parasites des arbres sont régulés par des prédateurs qui stabilisent leurs populations. Le mélange d'essences permet l'installation d'une plus grande variété de prédateurs potentiels.

- La protection par les champignons

En poussant autour des racines de l'arbre, les champignons forment une véritable couche protectrice envers les parasites racinaires.

▪ Une forêt résistante

La biodiversité permet à la forêt une meilleure résistance et une meilleure cicatrisation lors de catastrophes naturelles.

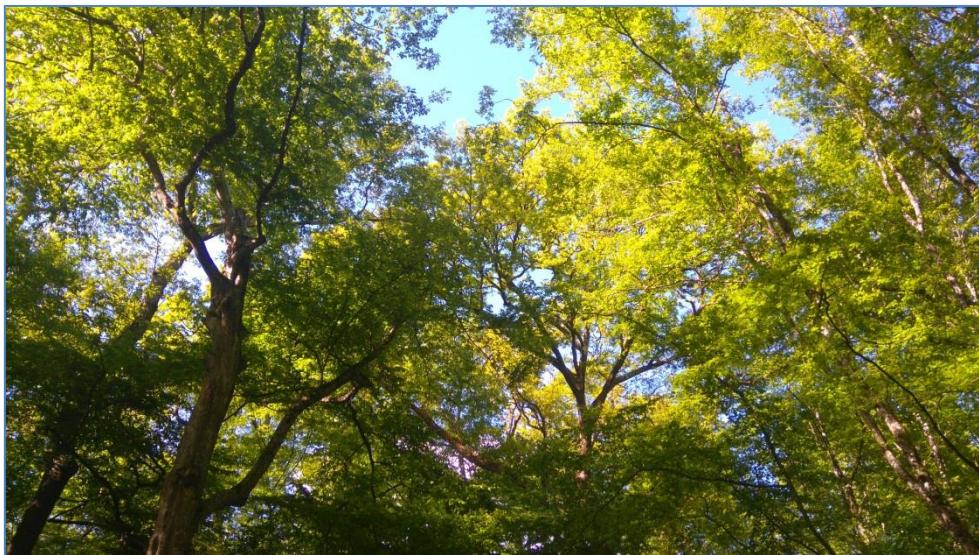


Image 14: Forêt feuillue. Source : Ceteef.

d) Zonage environnemental

Sur le territoire, on trouve plusieurs zonages environnementaux :

Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 (Znief 1) :

- La maison blanche
- Grotte de rancogne
- Foret de la braconne
- Foret de quatre vaux
- Villemalelet
- La grande riviere
- Plaine de coulgens
- Foret de bois blanc
- Les vieilles vaures

Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 (Znief 2) :

- Forets de la braconne et de bois blanc
- Complexe foret de bel-air, foret de quatre-vaux, vallee de la bonneure

Natura 2000 :

- Forêts de la Braconne et de Bois Blanc FR5400406
- Grotte de Rancogne FR5400407

3) ACTIVITES DE LOISIRS EN FORET

a) Activités sportives

Circuit de santé, pédagogique et randonnée

- Forêt domaniale de la Braconne,

La forêt domaniale constitue le poumon vert de l'agglomération d'Angoulême et possède de nombreux équipements de loisir : Maison forestière de Gros Fayant, chemins de randonnées, parcours sportif, sentier botanique, manifestations « Transbraconnienne », circuit découverte de la forêt "Défi forestier en Braconne".

- Forêt privée du château de la Rochefoucauld

Cette forêt est ouverte au public et possède un réseau d'allées empierrées, ainsi qu'un parcours sportif aménagé.

Terrain de cross

Trois terrains de cross se sont installés dans un espace boisé, avec pour conséquence de modifier la destination forestière (Rancogne, Pranzac, Coulgens).

Centre Equestre

- Centre Equestre Poney Club L'Oxer à Aigris
- Ecurie de Ménardièr à Rivières
- Centre équestre de Flammenac à Pranzac

b) Chasse

La chasse est une activité de loisir très répandue sur le territoire. On distingue

- Association communale de chasse
- Chasse privée

c) Cueillette de champignons

La cueillette des champignons est pratiquée et tolérée par une majorité des propriétaires.

4) FONCIER FORESTIER

a) Forêt domaniale

La forêt domaniale de la Braconne et de Bois blanc représente 1260 ha, soit 19 % des forêts du territoire du PLUI. Ces massifs sont gérés par l'Office Nationale des Forêts.

b) Forêt privée

La forêt privée représente **5457 ha**, soit **81 %** des forêts du territoire du PLUI.

La forêt privée est répartie entre **2781 propriétaires**. La taille moyenne des propriétés est de **2 ha**. Bon nombre de ces propriétés ne sont pas d'un seul tenant. Ceci se traduit par la présence d'une forêt très morcelée et diversifiée.

Le morcellement n'est pas favorable à une gestion optimale de la forêt dans la mesure où il rend très difficile la mobilisation des bois, l'information et le suivi des propriétaires. La faible productivité et rentabilité de la forêt constitue également un des obstacles.

Commune	Surface de forêt privée	Nombre de propriétaires	Surface moyenne par propriétaires	Nombre de parcelles
AGRIS	842	207	4,1	872
BUNZAC	296	128	2,3	960
CHAZELLES	663	392	1,7	1976
COULGENS	153	209	0,7	535
MARILLAC LE FRANC	369	190	1,9	880
PRANZAC	492	282	1,8	1195
RANCOGNE	486	209	2,3	744
RIVIERES	287	240	1,2	713
LA ROCHEFOUCAULD	74	47	1,6	94
LA ROCHETTE	116	140	0,8	546
SAINT ADJUTORI	439	116	3,8	459
SAINT PROJET	382	118	3,2	339
TAPONNAT FLEURIGNAC	507	296	1,7	710
YVRAC ET MALLEYRAND	351	207	1,7	730
Total	5457 ha	2781	2,06 ha	10753

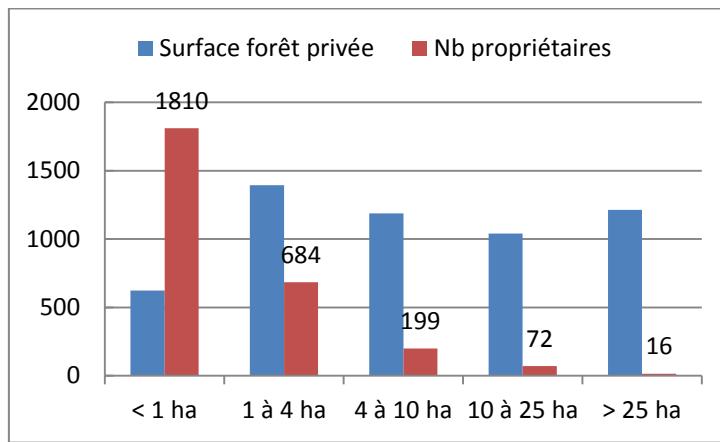
Tableau 4: Surface de forêt privée, nombre de propriétaire et surface de propriété moyenne par commune. Sources: cadastre 2009, Cetef.

90 % des propriétaires possèdent **moins de 4 ha** et ne représentent que **37 % de la surface forestière**.

En revanche, **4 % des propriétaires** possèdent **plus de 10 ha**, ils représentent à eux seuls **41 % de la surface forestière**.

Surface	Répartition	Propriétaires
11 %	0 à 1 ha	65 %
26 %	1 à 4 ha	25 %
22 %	4 à 10 ha	7 %
19 %	10 à 25 ha	3 %
22 %	25 ha et plus	1 %

Tableau 5 : Proportion du nombre de propriétaires en fonction de la surface possédée. Sources : cadastre 2009, Cetef



Graphique 2 : Répartition des propriétaires en fonction de leur surface boisée. Source : Cetef

1 - Documents de gestion durable

Trois documents réglementaires (code forestier) permettent aux propriétaires de garantir la gestion durable de leur forêt en fonction de la surface des propriétés boisées :

Le Plan Simple de Gestion (PSG)

Un plan simple de gestion est "**obligatoire**" :

- pour toutes les forêts privées d'une **surface supérieure ou égale à 25 ha d'un seul tenant**,
- pour **tout ensemble de parcelles forestières** appartenant à un même propriétaire, constituant au total une surface supérieure ou égale à **25 ha**, en prenant en compte tous les îlots de plus de 4 ha.

Sur le territoire, il existe 11 Plans Simples de Gestion agréés pour 540 ha, soit une faible part de la surface boisée privée (10 %).

Le Règlement Type de Gestion (RTG) :

Le Règlement Type de Gestion s'adresse uniquement aux propriétés non soumises à PSG obligatoire.

Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) :

Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles est destiné aux propriétaires de petites surfaces forestières et aux propriétés non soumises à PSG obligatoire.

2 - Certification forestière PEFC ou équivalent

PEFC est un système international de certification forestière qui garantit, sur un territoire délimité, la gestion durable de la forêt à travers le développement de ses fonctions économiques, environnementales et sociales.

L'ensemble de la filière forêt-bois est concernée par cette certification : **propriétaires forestiers publics et privés, exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers.**

L'Association Française de Certification Forestière, définit les bonnes pratiques de gestion forestière adaptées à la forêt française, ainsi que les règles d'accès à la certification PEFC.

La démarche PEFC répond à un double objectif :

- a) Créer un cadre commun aux différents membres de la filière forêt-bois-papier adhérant au système pour définir, mettre en œuvre, entretenir et promouvoir la gestion durable de la forêt PEFC.
- b) Donner aux consommateurs de produits en bois ou à base de bois, la garantie que ces produits proviennent de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

Conditions d'adhésion PEFC pour les propriétaires forestiers :

- l'adhésion des propriétaires forestiers est volontaire
- Une garantie de gestion durable est exigée pour les propriétaires forestiers de plus de 10 ha d'un seul tenant : PSG et CBPS avec coupes et travaux (agrément du CRPF).
- Une copie de la matrice cadastrale, du parcellaire ou du titre de propriété est exigée pour apporter la preuve de sa propriété pour les propriétaires forestiers de moins de 10 hectares.
- Signer un engagement pour 5 ans sur l'ensemble de sa forêt et apporter une contribution financière.

II) Outils forestiers de référence sur le territoire

1) LA CHARTE FORESTIERE D'HORTE ET TARDOIRE

Le pays d'Horte et Tardoire a réalisé en 2011 une charte forestière de territoire afin de structurer la filière bois locale et de développer le potentiel économique des forêts. Cet outil d'aménagement et de développement durable des territoires prend en compte la multifonctionnalité des forêts dans leur contexte économique, écologique, social et culturel.

Enjeux	Objectifs	Actions
Pérenniser la charte forestière et l'animation forestière sur le Pays Horte et Tardoire	Assurer la dynamique de la démarche Charte forestière	1. animateur et comité de suivi 2. évaluation et suivi des actions de la Charte Forestière
Créer et maintenir une culture forestière sur le Pays Horte et Tardoire	Sensibiliser le grand public à l'importance de la filière bois	3. sensibiliser le grand public à travers les enfants
	Améliorer l'accès à l'information des acteurs de la filière	4. création d'un vadémécum local du forestier 5. formation et information des élus du Pays Horte et Tardoire
Inciter les propriétaires privés à la gestion forestière par des actions ciblées	Améliorer l'information et les connaissances des propriétaires privés	6. mieux informer les petits propriétaires privés 7. création d'un réseau de « visites forestières » autonome
Améliorer la connaissance de la ressource et les conditions de sa mobilisation	Améliorer la connaissance de la ressource et de la desserte	8. Schéma de mobilisation de la ressource en Horte et Tardoire
	Faciliter la mobilisation des bois en forêt privée	9. Améliorer la mise en oeuvre des travaux de desserte forestière 10. Mise en place d'un mode opératoire d'exploitation forestière 11. Inciter les propriétaires privés au regroupement
Améliorer la connaissance des marchés et de la demande	Mieux connaître les marchés porteurs localement	12. réalisation d'études de marchés pour les produits « bois local » 13. mise en relation offre/demande pour valoriser le bois local
Accentuer l'appui aux entreprises de la filière bois locale	Mieux connaître les entreprises pour mieux les appuyer	14. évaluer les besoins opérationnels des entreprises de la filière bois locale
Renforcer la connaissance du Bois Energie par les acteurs du territoire	Faire connaître l'intérêt du bois énergie	15. Informer sur l'intérêt du Bois Energie et ses acteurs
	Mieux connaître la filière Bois Energie du territoire	16. Qualifier et quantifier les marchés, les ressources et les conditions de mobilisation
Renforcer la qualité de l'offre bois énergie et la compétitivité des acteurs	Faciliter la mobilisation de la ressource	17. Conseil aux propriétaires privés
	Identifier, renforcer et structurer la logistique bois énergie	18. Répertorier et renforcer par la mutualisation les équipements de broyage/transport/stockage
	Améliorer les pratiques commerciales et sécuriser l'offre	19. Sensibiliser et former à de nouveaux modes de contractualisation 20. Encourager le regroupement des acteurs de l'Offre
Construire une image « environnement forestier » pour le Pays - développer la connaissance de la valeur environnementale, protéger le milieu naturel et le valoriser	Positionner le territoire en accompagnement d'actions globales	21. participer à l'application des politiques de protection, renforcer la visibilité de l'image forestière du Pays et être force de proposition
	Connaître et protéger les milieux forestiers et comprendre leur évolution	22. proposer et soutenir la réalisation d'études spécifiques tendant à la protection des espaces et espèces sensibles
	Susciter l'intérêt pour la forêt et les espaces naturels forestiers du Pays - éduquer et communiquer	23. mettre en place une instance informelle d'échange entre les différents usagers des espaces forestiers 24. proposer une série d'actions simples et concrètes (destinées au grand public, aux collectivités...)
Construire une vraie stratégie tourisme/forêt en Horte et Tardoire	Recenser et promouvoir l'offre touristique	25. stratégie tourisme/forêt en Horte et Tardoire
Constituer une offre touristique originale	Ouvrir le tourisme forestier à d'autres exigences et à d'autres acteurs	26. adapter l'offre touristique du Pays aux nouvelles exigences sociétales 27. développer une offre originale de tourisme industriel et culturel
Action pilote	Ouvrir le monde forestier à d'autres publics	Créer une bande dessinée sur la forêt locale, son histoire, ses métiers

Tableau 6 : Liste des actions de la charte forestière d'Horte et Tardoire. Source : Charte forestière d'Horte et Tardoire.

2) LE SCHEMA DE MOBILISATION DE LA RESSOURCE FORESTIERE

Le schema de mobilisation a pour objectifs de valoriser la forêt et d'améliorer la mobilisation du bois à travers la connaissance de la ressource et de la desserte de la forêt privée sur le territoire de l'ancien Pays D'Horte et Tardoire.

L'étude de la ressource mobilisable est établie suivant cinq facteurs :

- L'inventaire des unités foncières de plus de 4 ha d'un seul tenant
- La description des types de peuplements
- L'inventaire des peuplements exploitables
- La programmation des interventions
- L'estimation des volumes de bois mobilisables

Un schéma de desserte forestière pour l'accès des camions grumiers complète le programme.

a) Schéma de mobilisation

1 - Inventaire des propriétaires + 4 ha de forêt d'un seul tenant

- Les unités foncières de + 4 ha d'un seul tenant représentent **248 propriétaires** forestiers, soit **9 %** des **2780 propriétaires** de bois sur le territoire.
- La surface boisée représente **1762 ha**, soit **32 %** des **5460 ha** de forêt privée du territoire.

2 - Description des peuplements

- **94 %** des peuplements sont à dominance feuillue, **4 %** en résineux et **2 %** en mélange.
- Le **chêne** occupe **46 %** des surfaces, le **châtaignier 25 %** et les **essences diverses 29 %**.
- Les **taillis** sont majoritaires avec **61 %** des surfaces, les mélanges **taillis futaie 29 %** et les **futaies 10 %**.

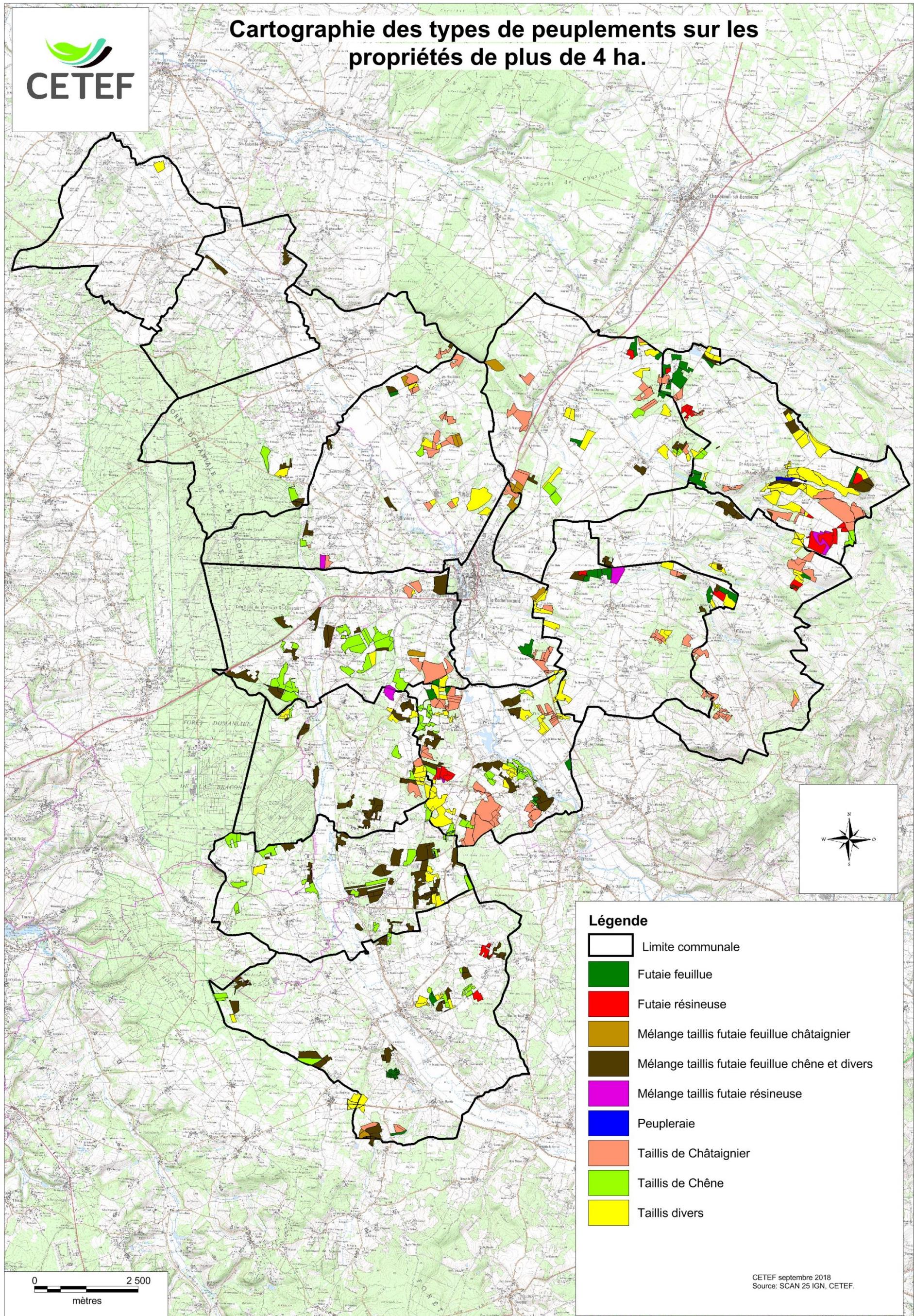


image 15 : Cartographie des types de peuplements sur les propriétés de plus de 4 ha. Source : SCAN 25 IGN, Cetef.

Peuplements	Surface	%
Futaie feuillue	106	6%
Futaie résineuse	69	4%
Mélange taillis futaie feuillue châtaignier	39	2%
Mélange taillis futaie feuillue chêne et divers	434	25%
Mélange taillis futaie résineuse	29	2%
Peupleraie	4	0%
Taillis de Châtaignier	412	23%
Taillis de Chêne	267	15%
Taillis divers	401	23%
Total général	1761	100%

Tableau 7 : Surface par type de peuplement sur le territoire d'étude. Source : Cetef.

3 - Inventaire des peuplements exploitables

- **1270 ha** de peuplements sont **exploitables**, soit **72 %** de la surface inventoriée.
- **490 ha** de peuplements trop jeunes ne seront **pas exploitables** avant 10 ans (châtaignier) ou 20 ans (chêne).

4 - Programmation des interventions

Les interventions étudiées correspondent aux coupes d'exploitation ou d'amélioration des peuplements qui sont potentiellement réalisables dans les 10 prochaines années. Il s'agit de propositions d'interventions. Celles-ci peuvent être prolongées ou non réalisées en fonction de différents critères : décision du propriétaire, condition d'exploitation, activités de chasse ou autres.

❖ Eclaircie et balivage (coupes d'amélioration) :

Les coupes d'éclaircie et de balivage représentent **19 %** de la surface exploitable, soit **236 ha**. Ces interventions sont indispensables pour améliorer les peuplements naturels et permettre le bon développement des plantations. Elles doivent être prioritaires, elles favoriseront la production de bois d'œuvre de qualité, mais elles sont difficilement effectuées.

❖ Coupes irrégulières :

Les coupes irrégulières représentent **30 %** de la surface exploitable, soit **383 ha**. La majorité est constituée par des mélanges taillis futaie de chêne et divers (91 %). La gestion sylvicole par coupes jardinatoires est suggérée, mais cette méthode est méconnue et la mise en œuvre est problématique. En contrepartie, ces peuplements sont facilement exploités en coupe rase avec maintien de réserves.

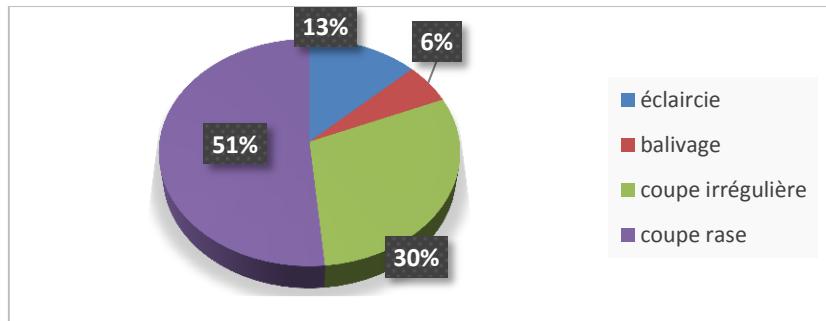
❖ Coupes rases :

Les coupes rases représentent **51 %** de la surface exploitable, soit **651 ha**. Elles sont pratiquées pour les peuplements de chêne et de châtaignier traités en taillis.

Interventions	Surface	%
éclaircie	164	13%
balivage	72	6%
coupe irrégulière	377	30%

coupe rase	651	51%
Total	1264 ha	100%

Tableau 8 : Répartition de la surface par types d'interventions. Source : Cetef.



Graphique 3 : Répartition de la surface par types d'interventions. Source : Cetef.

5 - Estimation des volumes mobilisables

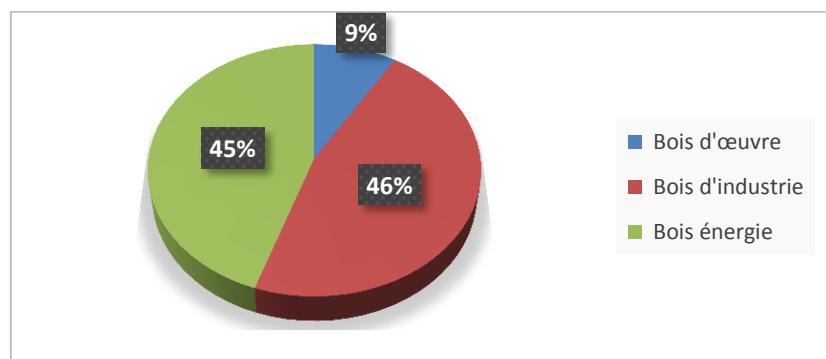
Le volume exploitable pour les 10 années à venir représente **148 500 m³** pour **1270 ha**, soit une moyenne de **117 m³ / ha**.

- La proportion de **Bois d'industrie** et de **Bois énergie** est importante : **91 %**.
- Le volume de **Bois d'œuvre** est faible : **9 %**.

Vol. BO	Vol. BI	Vol. BE	Vol. total	Surface	Vol / ha
13 050 m3	69 050 m3	66 400 m3	148 500 m3	1270 ha	117 m3

Tableau 9 : Répartition des volumes exploitables par catégories d'utilisation du bois. Source : Ctef.

BO : Bois d'œuvre / BI : Bois d'industrie / BE : Bois énergie.



Graphique 4 : Répartition des volumes exploitables par catégories d'utilisation du bois. Source : Cetef.



image 18 : Bois energie. Source : Cetef.



image 17 : Broyeur. Source : Cetef.



image 16 : Chaudière à bois. Source : Cetef.

b) Schéma de desserte forestière

Un réseau de pistes forestières, de places de dépôt de bois et de chemins de débardage est nécessaire pour permettre la récolte des bois dans de bonnes conditions ainsi que la réalisation des travaux sylvicoles. Ses infrastructures sont également utilisées pour les activités agricoles ou de loisirs (randonnées, chasse...). Le transport des bois représente un coût spécifique de la mobilisation de la ressource forestière. La circulation des véhicules transportant les bois ronds excédant 40 tonnes (48 tonnes PTRA pour 5 essieux et 57 tonnes PTRA pour 6 essieux et plus) est autorisée sur la RN 141 (Arrêté Préfectoral). Les autres routes départementales sont limitées à 40 tonnes. Dans l'ensemble, elles sont bien réparties. Les routes communales sont en majorité adaptées, elles peuvent cependant être fragiles en période de dégel et avoir des limitations de tonnage définies localement.

Le schéma de desserte analyse les accès empierrés et places de dépôt de bois des massifs qui entourent les propriétés inventoriées de plus de 4 ha d'un seul tenant. Tous les massifs du territoire ne sont pas inventoriés à cause du morcellement. Les propositions de travaux concernent uniquement les massifs mal équipés en piste forestière et place de dépôt de bois, avec exploitation envisageable de plus de 1000 m³ dans les 10 prochaines années. Cette priorité permet de justifier l'intérêt économique des travaux. Pour répondre à un besoin, il n'est pas proposé d'équiper un massif non exploitable même s'il est mal équipé.

1 - Massifs bien équipés

Les massifs bien équipés pour l'accès des camions de bois sont caractérisés par des :

- Routes adaptées,
- Accès empierrés existants,
- Places de dépôt de bois existantes.

Les chemins d'accès empierrés recensés représentent **24,5 km. 90 %** sont des chemins ruraux ou communaux (publics), les autres sont des accès privés.

Dans la majorité des situations, le stockage des bois s'effectue en bordure des routes sans aménagements spécifiques.

Les places de dépôt de bois recensées représentent 9 emplacements qui permettent le chargement des camions grumiers dans de bonnes conditions.



image 19 : Accès grumiers adapté.
Source : Cetef.



image 20 : Place dépôt de bois adaptée. Source : Cetef.

2 - Massifs mal équipés

L'inventaire a repéré **352 ha** de massifs **mal équipés**, présentant les points noirs suivants :

- Distances de débardage supérieures à 500 m,
- Stockages anarchiques,
- Stationnement dangereux au milieu des routes pour le chargement des bois,
- Traversées de hameau périlleuses,
- Routes communales non adaptées.

3 - Propositions de création de Pistes forestières et Places de dépôt de bois

Le schéma de desserte propose pour les massifs mal équipés, la création de :

- Chemins d'accès empierrés : **1,4 km** pour **4 projets**
- Aires de stockage de bois : **23 projets**
- Situés sur l'emprise d'un chemin rural : 100% (chemins empierrés) et 40% (aires de stockage)

Analyse de l'intérêt économique des travaux proposés :

- La surface boisée desservie totale représente **450 ha**, soit une moyenne de **17 ha/projet**.
- Le volume mobilisable de bois pour **360 ha** inventoriés, est égal à **33 800 m³**, et une moyenne de **1250 m³/projet**. Auquel, il faut ajouter 90 ha (20 %) de surface non inventoriée.



image 21 : Chemin non adapté aux grumiers.
Source : Cetef.

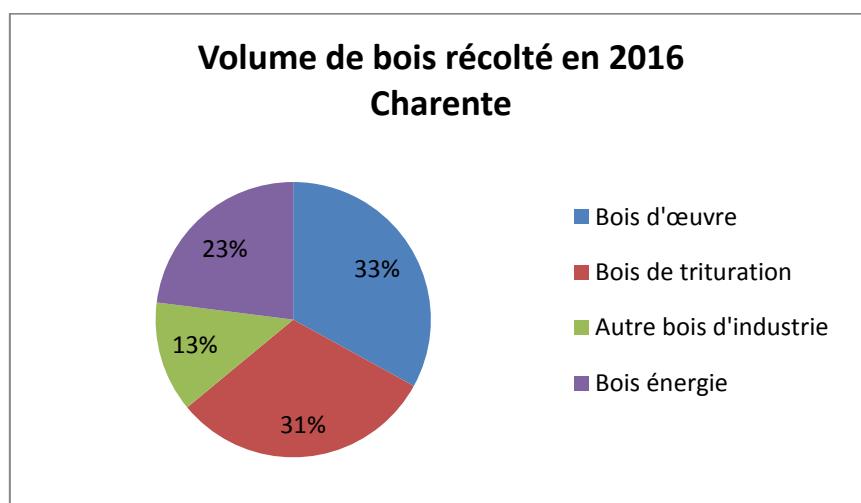
III) La filière bois

1) VOLUME ET RECOLTE DE BOIS EN CHARENTE

Le bois est la première ressource en énergie renouvelable. La récolte de bois en Charente en 2016 est estimée à **221 600 m³**, pour une surface boisée de **120 000 ha**.

	Bois d'œuvre	Bois de trituration	Autre bois d'industrie	Bois énergie	Total récolte
Volume m ³	73 500	69 300	27 900	50 900	221 600
Volume %	33 %	31 %	13 %	23 %	
	Feuillus 83 %	Feuillus 47 %			
	Résineux 17 %	Résineux 22 %			
	peuplier 65 %				
	chêne 25 %				

Tableau 10 : Récolte de bois Charente en 2016. Source : Agreste



Graphique 5 : Volume de bois récolté en Charente en fonction de leur utilisation. Source : Agreste.



image 24 : Bois d'œuvre. Source : Cetef



image 22 : Bois d'industrie. Source : Cetef



image 23 : Bois énergie. Source : Cetef

La nouvelle filière du Bois énergie voit sa récolte augmenter. Son développement dans le respect de la ressource locale est un axe fort du TEPos. Les différents produits sont les suivant :

- Bois bûche
- Plaquettes forestières
- Granulés

2) ENTREPRISES FORESTIERES

On distingue 3 types d'entreprises en forêt:

- L'entreprise de travaux forestiers réalise les travaux d'abattage, de débardage des bois ou des travaux sylvicoles (plantation, entretiens).
- L'exploitant forestier achète les coupes (bois sur pied) et revend les bois coupés et triés par catégories d'essences et d'utilisations.
- La scierie transforme les bois d'œuvre qu'elle achète aux exploitants forestiers.

Les entreprises forestières ayant leur siège social sur le territoire sont:

- Scierie, fabriquant de merrain et exploitant forestier - Lhoumeau François (16 Rivières)
- Exploitant forestier et entreprises de travaux forestiers - Texier Eric (16 St projet)
- Exploitant forestier et entreprises de travaux forestiers - Quintard Michel (16 La Rochette)

Ces entreprises ont une situation stable et existent depuis plus de 20 ans. Elles sont adhérentes à la certification forestière PEFC.

Une quinzaine d'entreprises forestières dont le siège social est extérieur au territoire interviennent sur le secteur. Leur zone d'approvisionnement s'étend sur un rayon de 150 à 200 km.

Les entreprises de travaux forestiers investissent dans des machines d'abattage, plus productives, au dépend des bucherons manuels. Les bucherons disparaissent dû à la pénibilité du travail et au fait que cette activité soit peu rémunératrice. Ils sont remplacés par de la main d'œuvre étrangère.

Les scieries et sociétés de première transformation investissent en matériel pour améliorer leur compétitivité et pour accéder aux marchés nationaux et internationaux.

Il n'y a pas de création de nouvelles entreprises forestières sur le territoire.

3) LE TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE (TEPOS)

L'Agglomération du Grand Angoulême et les Communautés de Communes de La Rochefoucauld – Porte du Périgord et de Lavalette Tude Dronne se sont rassemblées afin de s'engager dans la transition énergétique de leurs territoires par la démarche « Territoires à Energie Positive » (TEPos).

Le TEPos a pour objectif d'atteindre un équilibre entre consommation énergétique et production d'énergies renouvelables locales d'ici 2050. Pour y arriver, l'équipe projet a défini trois priorités :

1. améliorer la performance énergétique des bâtiments existants et la construction exemplaire;
2. mettre en place des actions d'écologie industrielle territoriale;

3. développer l'utilisation de la ressource locale en bois notamment du bois énergie.

En 2013, les énergies renouvelables couvraient 7% des consommations énergétiques du territoire. L'ambition du TEPos est qu'elles atteignent 30% en 2030.

IV) La réglementation

1) FEU ET FORET

Le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) de la Charente définit :

- La liste des massifs à risque et les massifs à surveiller.
- Les objectifs d'actions.

Ce plan a été validé pour la période de 2017 à 2026.

Les massifs à risque sont:

Nom des massifs à risque	Surface totale (ha)	Surface boisée (ha)
Massif de la Double	22 330	10 932
Massif de Bors/Pillac/Saint-Romain	2 577	1 235
Bois de l'homme mort et Château de la Faye	2 095	885
Bois de Pérignac / Puypéroux	4 333	1 638
Massif de Soyaux	868	461
Forêts Domaniales de Bois Blanc et de la Braonne	9 815	5 885
Massif de Charroux	267	163
TOTAL	42 285	21 199

Tableau 11 : Massifs à risque du département de la Charente. Source ; PDPFCI.

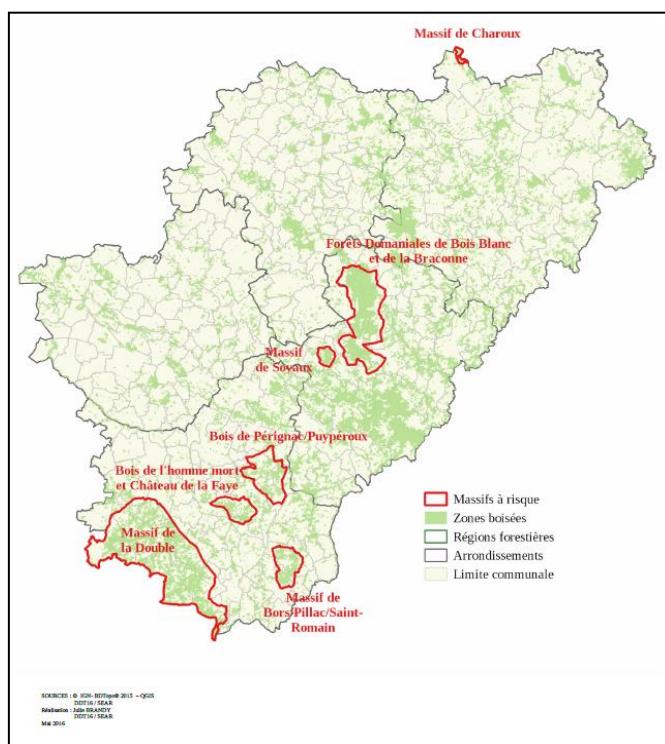


image 25 : Massif à risque du département de la Charente. Source : PDPFCI.

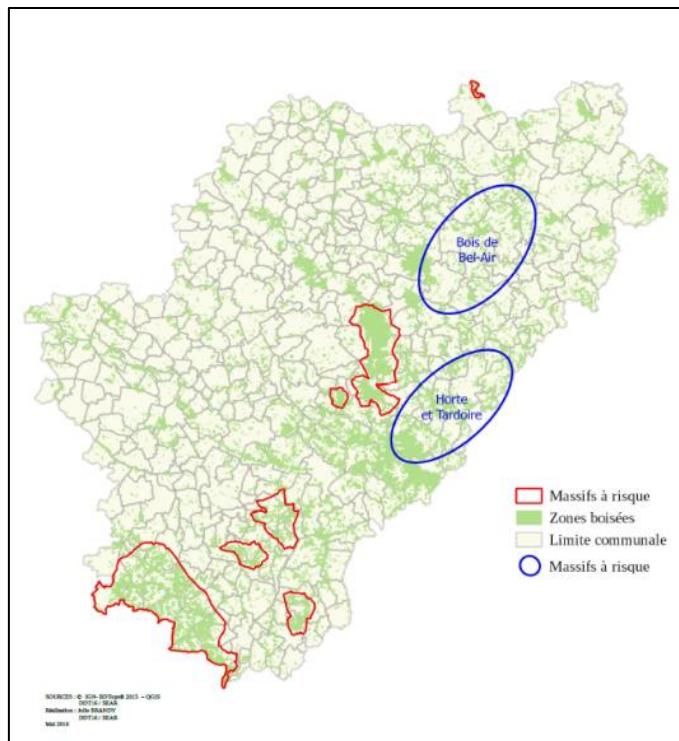


image 26 : Massifs à surveiller. Source : PDPFCI.

Les objectifs et actions du PDPFCI sont :

OBJECTIFS	ACTIONS
Diminuer le nombre d'élosion de feux	1. Améliorer la connaissance sur les incendies 2. Informer les élus et le personnel de collectivités 3. Sensibiliser les différents publics au risque incendie (notamment les agriculteurs et le grand public) 4. Débroussaillement le long des infrastructures de transport
Diminuer les surfaces brûlées et les conséquences des incendies des forêts	5. Mise à jour de la cartographie des équipements DFCI 6. Informer sur les obligations de débroussailler autour des constructions et contrôler 7. Faire prendre en compte le risque feu de forêt dans les documents d'urbanisme
Coordonner les différents acteurs	8. Programmation des actions et suivi du plan 9. Favoriser une connaissance mutuelle et améliorer le partage de l'information entre les acteurs

Tableau 12 :Liste des actions réparties par objectif. Source : PDPFCI.

Le massif à risque, Forêts domaniales de Bois Blanc et de la Braconne, est en partie situé sur le territoire. Le zonage correspond à une enveloppe comprenant le massif forestier ainsi qu'une zone tampon de 200 mètres.

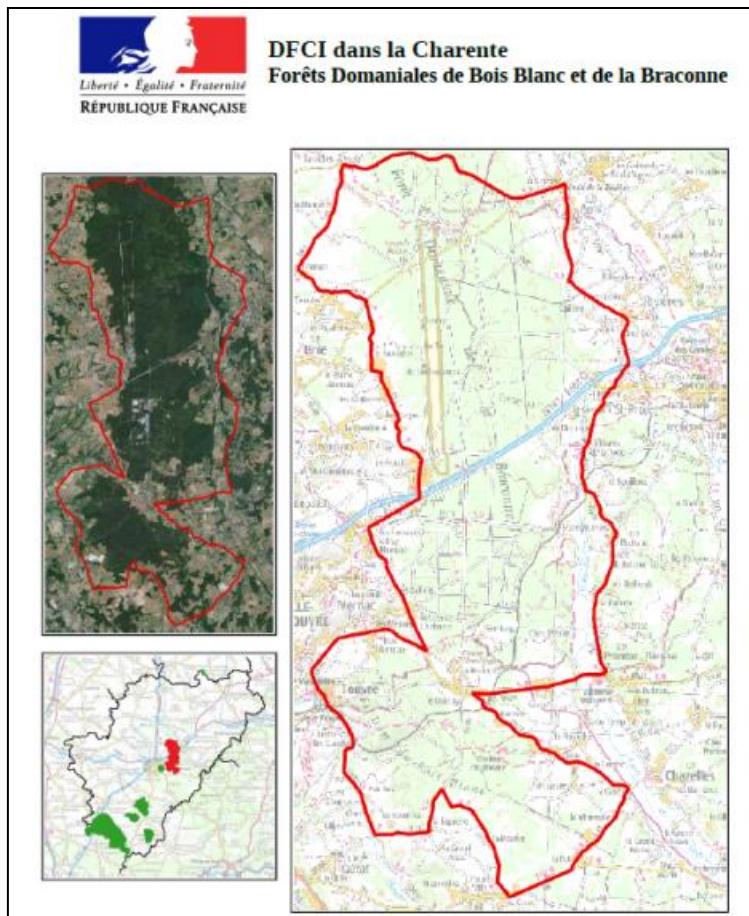
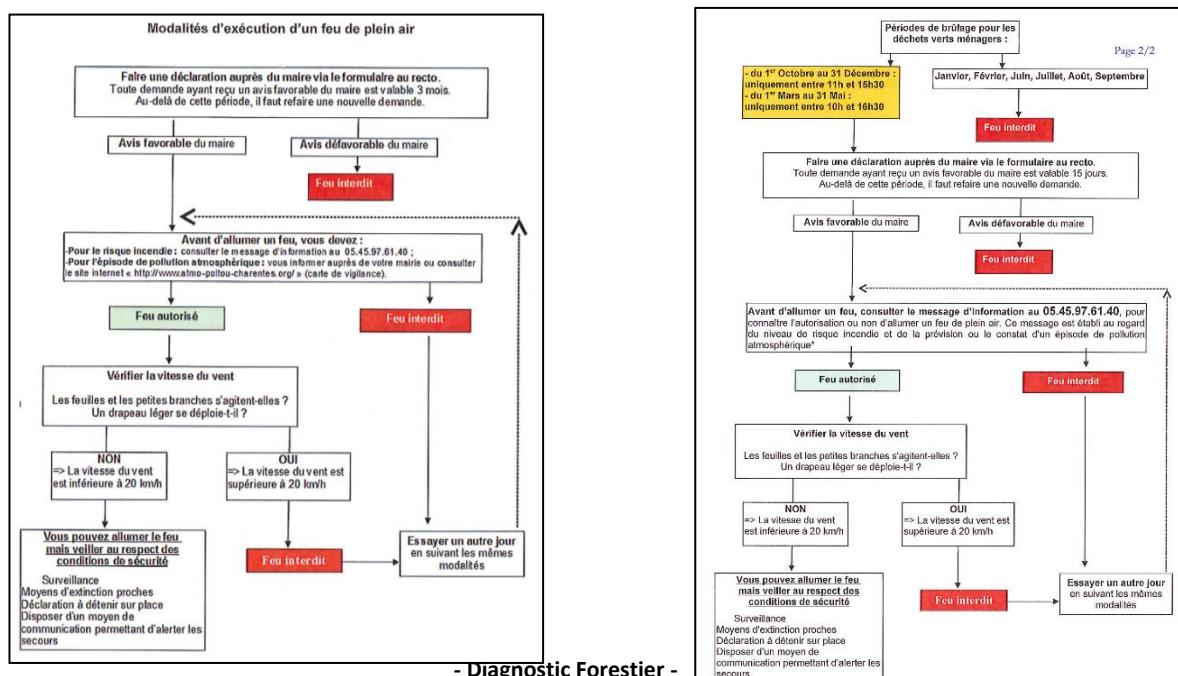


image 27 Massif à risque Forêts domaniales de bois Blanc et de la Braconne.

Réglementation sur l'emploi du feu :

L'arrêté préfectoral relatif à la prévention des incendies de plein air, réglemente l'emploi du feu. (AP du 3 mai 2016).

Une demande d'autorisation (déclaration) doit être déposée en Mairie 5 jours à l'avance. Egalement, avant d'allumer un feu, il faut consulter le message d'information (Tel 05 45 97 61 40) pour connaître l'autorisation ou non d'allumer un feu de plein air.



- Diagnostic Forestier -

2) REGLEMENTATION DES COUPES

Les coupes de bois peuvent être soumises à certaines réglementations spécifiques :

- Déclaration préalable dans les espaces boisés classés (EBC) et dans les zones classées (article L123-1-5 du code de l'urbanisme)
- Autorisation en site classé et dans un rayon de 500 m autour d'un immeuble classé
- Déclaration préalable en site inscrit et dans un rayon de 500 m autour d'un immeuble inscrit.
- Autorisation dans l'attente de la présentation d'une garantie de gestion durable en contrepartie d'un avantage fiscal.
- Évaluation d'incidences en zone Natura 2000.

Les autorisations de coupes de bois

La procédure applicable va dépendre :

- de l'existence d'une garantie de gestion durable
- du classement du bois par une réglementation spécifique
- de l'intensité de la coupe
- de l'état initial du milieu forestier (futaie, ...)

Coupe dans une forêt dotée d'une garantie de gestion durable :

Si coupe est inscrite dans document de gestion durable : aucune formalité.

Si coupe n'est pas inscrite dans le document de gestion durable, elle est dite extraordinaire. Elle nécessitera une déclaration au CRPF.

Coupes dans une forêt soumise à l'obligation d'une garantie de gestion durable et qui en est dépourvue :

Toute propriété forestière soumise à l'obligation d'un plan simple de gestion et qui n'en est pas dotée se trouve placée sous un régime spécial d'autorisation administrative de coupe (RSAA).

Toutes les coupes sont soumises à autorisation de la DDT, sans condition de surface ou de volume, sauf :

- Les coupes d'auto consommation de bois de chauffage
- Les coupes d'urgence après déclaration au CRPF sans opposition de sa part

Art L 312-9 CF Art L312-10 CF

Coupes dans les forêts non dotées d'une garantie de gestion durable

Coupes prélevant plus de la moitié du volume des arbres de futaie :

Les coupes prélevant plus de la moitié du volume des arbres de futaie, sont soumises à autorisation de la DDT, pour les surfaces et peuplements suivant :

- pour une surface > 1 ha : les futaies et peuplements irréguliers feuillus
- pour une surface > 4 ha : les autres types de peuplements
- Ne sont pas concernées : les peupleraies.

Art L 124-5 CF et AP du 22-05-2007 Charente

Reconstitution du peuplement après coupe rase obligatoire

La reconstitution du peuplement après coupe rase est obligatoire, pour toutes les coupes rases quel que soit le type de peuplement :

- D'une surface > 4 ha d'un seul tenant,
- Située dans un massif forestier de surface > 10 ha.

En cas d'échec, des actions doivent être engagées dans un délai de 5 ans, pour obtenir ce renouvellement.

Art L 124-6 CF et AP du 22-05-2007 Charente

Demande d'autorisation de coupe ou d'abattage d'arbres dans les Espaces Boisés Classés (EBC) :
(Article R. 130-2 du Code de l'urbanisme)

Toute coupe ou abattage d'arbre dans les Espaces Boisés Classés, et aussi dans les bois, forêts ou parcs, de communes où l'établissement d'un plan local d'urbanisme a été prescrit, mais où ce plan n'a pas encore été autorisé, doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie, un mois au moins avant la date à laquelle la coupe est prévue. Sans opposition notifiée par la mairie dans un délai de un mois, le déclarant est libre de réaliser la coupe.

Cette déclaration préalable n'est pas nécessaire dans les cas suivants :

- enlèvement par le propriétaire des arbres dangereux, chablis et bois morts,
- bois et forêts soumis au régime forestier (gestion ONF),
- bois et forêts avec un Plan Simple de Gestion agréé,
- coupe entrant dans des catégories définies par Arrêté du préfet (AP du 20-06-2008 Charente)

Toutefois, dans les communes où un plan local d'urbanisme n'a pas été approuvé, la présente demande n'est pas nécessaire dans les cas suivants :

- autorisation délivrée en forêt de protection,
- autorisation délivrée relative aux coupes extraordinaires et au régime spécial d'autorisation administrative,
- approbation d'un régime d'exploitation normale bénéficiant d'avantages fiscaux,
- autorisation de défrichement accordée pour les gisements de produits minéraux importants.

Coupe entrant dans des catégories définies par Arrêté du préfet (AP du 20-06-2008 Charente)

Sont dispensées de la déclaration préalable en Mairie...

- Dans les bois et forêts :
 - les coupes d'amélioration de peuplements prélevant maximum 50 % du volume sur pied.
 - les coupes rases de peupleraies d'une surface maximum de 1 ha
 - les coupes rases de résineux d'une surface maximum de 4 ha
 - les coupes rases de taillis simple d'une surface maximum de 4 ha. Sous réserve de reconstitution de l'état boisé dans un délai de 5 ans et de respecter les souches de taillis pour permettre le développement des rejets.



image 28: Futaie de chêne. Source : Cetef.

- Dans les haies et ripisylves :
 - les coupes et abattage d'arbres de haut jet, d'arbres d'émonde et de têtards, arrivés à maturité, prélevant maximum 30 % des tiges présentes et sous réserve que chaque arbre abattu soit renouvelé avec un plan d'essence indigène.

- toute intervention sur les cépées d'arbres ou d'arbustes, respectant les souches, assurant le renouvellement et conservant un aspect continu à la haie.

3) DOCUMENTS DE GESTION DURABLE

Trois documents réglementaires (code forestier) permettent aux propriétaires de garantir la gestion durable de leur forêt en fonction de la surface des propriétés boisées :

Le Plan Simple de Gestion (PSG)

Un plan simple de gestion est "**obligatoire**" :

- pour toutes les forêts privées d'une **surface supérieure ou égale à 25 ha d'un seul tenant**,
- pour **tout ensemble de parcelles forestières** appartenant à un même propriétaire, constituant au total une surface supérieure ou égale à **25 ha**, en prenant en compte tous les îlots de plus de 4 ha.

Un plan simple de gestion est "**non obligatoire**" :

- Plan simple de gestion volontaire (> 10ha)
- Règlement type de gestion
- Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles

La présentation d'une garantie la gestion durable est nécessaire pour bénéficier d'exonération fiscale, d'aides financières, d'une adhésion à la certification PEFC.

Les documents de gestion durable doivent être rédigés en conformité avec le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) qui définit les pratiques sylvicoles adaptées à la région.

Lorsque les propriétés ne disposent pas d'un plan simple de gestion agréé, elles sont soumises au Régime spécial d'autorisation administrative : pour toute coupe, une autorisation préalable est à demander à la Direction Départementale des Territoires.

Un PSG "**volontaire**" peut être réalisé pour les propriétés non soumises à PSG obligatoire :

- d'une surface totale d'**au moins 10 ha**,
- d'un seul tenant ou non,
- regroupant plusieurs propriétaires voisins.

La durée d'application du PSG est comprise entre 10 et 20 ans.

Le document doit être composé des éléments suivants :

- renseignements administratifs (propriétaire, localisation, parcelles cadastrales...)
- facteurs de production, enjeux économiques et environnementaux,
- carte de situation de la propriété,
- plan de la forêt indiquant les types de peuplements,
- description des peuplements,
- objectifs de gestion et règles de sylviculture,
- programme annuel des coupes et travaux.

Le plan simple de gestion est agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière et contrôlé par la Direction Départementale des Territoires

Le Règlement Type de Gestion (RTG) :

Le Règlement Type de Gestion s'adresse uniquement aux propriétés non soumises à PSG obligatoire.

Le RTG est établi par les experts ou les coopératives forestières (OGEC) dans le cadre d'un contrat de gestion. Il est soumis à l'agrément du CRPF. L'engagement est souscrit pour une durée d'au moins 10 ans.

Le règlement type de gestion définit des modalités d'exploitation de la forêt, adaptées aux grands types de peuplements forestiers identifiés.

Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) :

Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles est destiné aux propriétaires de petites surfaces forestières et aux propriétés non soumises à PSG obligatoire.

Le CBPS est élaboré par le CRPF. Il contient des recommandations essentielles, par région naturelle, pour permettre au propriétaire de réaliser des opérations sylvicoles conformes à une gestion durable.

Le propriétaire adhère au CBPS et s'engage à le respecter pour une durée de 10 ans.

Lorsque le CBPS est complété avec un programme de coupes et travaux, il dispense le propriétaire de faire une déclaration dans les Espaces Boisés Classés des Plans Locaux d'Urbanisme.

Les forêts situées dans un Espace Boisé Classé (EBC), ne sont pas concernées par l'obligation de déclaration préalable de coupe en mairie lorsqu'elles sont dotées d'un PSG, d'un RTG, ou d'un CBPS avec programme de coupes et travaux.

4) SITES INSCRITS ET CLASSES

Toute coupe dans les bois et haies inclus dans le périmètre d'un site classé ou inscrit peut avoir une conséquence négative sur ce site. Déclarations et autorisations sont obligatoires.

Sites Inscrits

Préservation des milieux et des paysages

Obligation d'informer l'autorité préfectoral des travaux susceptibles de modifier l'état des lieux 4 mois avant leur réalisation,

Les travaux courants en forêt (coupes comprises) ne sont pas soumis à déclaration.

Sites Classés

Préservation des sites naturels

L'autorisation doit être obtenue auprès du Préfet (Service Territorial de l'architecture et du Patrimoine – STAP) et au Maire (si PLU).

Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)

Toute coupe dans le périmètre d'une ZPPAUP nécessite l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France.

Forêts dotées d'un document de gestion durable

Le Plan Simple de Gestion permet une dispense d'autorisation, pour tous les travaux et coupes qui y sont prévus, lorsque les propriétés sont concernées par les zonages vu dans ce chapitre.

Ce type d'agrément n'est pas obligatoire, et doit être demandé par le propriétaire au moment du dépôt de son Plan Simple de Gestion. *Art L 122-7 et 8 CF*

5) ESPACES BOISES CLASSES

Le zonage EBC correspond à une interdiction absolue de défrichement, il implique une irrecevabilité de plein droit de toute demande d'autorisation administrative préalable de défrichement.

Définition d'un Espace Boise Classé (EBC) :

"Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies ou des plantations d'alignements". *Art. L 113-1 du CU*

"Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements (...). Il entraîne le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement prévue par le code forestier ". *Art. L 113 du CU.*

Gestion d'un Espace Boise Classé (EBC) :

Le zonage EBC n'entraîne aucun entretien, exploitation ou abattage des éléments boisés (arbres isolés, d'alignement, haies, ripisylves, bosquets, forêts...). Si un arbre est exploité ou abattu, il faut veiller à sa régénération, naturelle ou artificielle (replantation).

Autorisation de coupe en Espaces Boisés Classés :

Le PLU est une réglementation communale. C'est donc la commune qui doit s'assurer sur son territoire, du respect et de la pérennité des éléments arborés classés en EBC. Elle aura la charge de fournir les imprimés et d'instruire les déclarations de coupe de bois situées en EBC dans le délai d'un mois.

Les forêts situées dans un Espace Boisé Classé (EBC), ne sont pas concernées par l'obligation de déclaration préalable de coupe en mairie lorsqu'elles sont dotées d'un PSG, d'un RTG, ou d'un CBPS avec programme de coupes et travaux.

6) DEFRICHEMENTS

"Est un défrichement toute opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière. Est également un défrichement toute opération volontaire entraînant indirectement et à terme les mêmes conséquences". *Art L341-1 CF*

"Nul ne peut user du droit de défricher ses bois et forêts sans avoir préalablement obtenu une autorisation." *Art L341-3 CF*

Deux types de défrichement sont à distinguer :
(Circ DGPAAT/SDFB/C2013-3060 du 28 mai 2013)

❖ Défrichement direct :

Est un défrichement direct une opération volontaire ayant pour effet de détruire le peuplement forestier et de mettre fin à sa destination forestière. Il est donc nécessaire, pour caractériser un défrichement, qu'il y ait une coupe rase des arbres avec destruction des souches et changement d'affectation du sol.

La destruction accidentelle d'un boisement ne constitue pas un défrichement si elle est suivie d'un renouvellement ultérieur par replantation ou régénération naturelle du peuplement.

❖ Défrichement indirect :

Un défrichement indirect est une opération volontaire entraînant à terme les mêmes conséquences que le défrichement direct, c'est à dire la destruction de l'état boisé et la fin de la destination forestière du sol tout en conservant l'état boisé de façon temporaire.

Exemples :

- L'installation d'un camping ou d'un parking ou d'un golf.
 - Le pâturage incontrôlé en forêt et les élevages de gibier (enclos ou non).
- En effet, même s'il n'y a pas de suppression immédiate de l'état boisé, ces activités peuvent cependant compromettre la destination forestière du terrain en empêchant toute régénération ultérieure.

Les défrichements directs et indirects sont soumis à la même législation.



image 29 : Exemple de défrichement passif sur une ripisylve. Source : Cetef.

Les exceptions au principe d'autorisation de défrichement :

Les forêts protégées :

- Forêt de protection. Art L 141-2 CF
- Espace Boisé Classé (EBC). Art L 113-2 CU

"Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation (...) des boisements (...) il entraîne le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement."

Les opérations hors du champ d'application :

Quatre opérations ne constituent pas un défrichement (*Art L.341-2 CF*) :

1°) Les opérations ayant pour but de remettre en valeur d'anciens terrains de culture ou de pacage envahis par une végétation spontanée ou les terres occupées par des formations telles que garrigues, landes et maquis.

2°) Les opérations portant sur les noyeraies à fruit, oliveraies, plantations de chênes truffiers et vergers à châtaignes et autres formations végétales composées d'arbres ne constituent pas non plus des peuplements forestiers (par exemple les arbres fruitiers).

3°) Les opérations portant sur les taillis à courte rotation, implantés sur d'anciens sols agricoles depuis moins de trente ans.

4°) Un déboisement ayant pour but de créer à l'intérieur des bois et forêts les équipements indispensables à leur mise en valeur et à leur protection, sous réserve que ces équipements ne modifient pas fondamentalement la destination forestière de la parcelle de forêt et n'en constituent que les annexes indispensables.

Il s'agit notamment , de la création des différentes infrastructures nécessaires à la protection et à la mise en valeur de la forêt, telles que routes forestières, chemins, allées, fossés, dépôts pour le bois, les tours de guet, les points d'eau ou les bandes pare-feu, et les coupures agricoles imposées pour protéger la forêt contre les incendies.

Les travaux réalisés en vue de l'accueil du public du tourisme, de la chasse, de la pêche ou de l'équitation sont concernés lorsqu'ils portent sur une part très réduite de la surface de la propriété.

En revanche, les aménagements récréatifs ou sportifs "lourds" ou encore les hébergements de plein air sont soumis à la législation sur le défrichement. L'emprise de ces aménagements reste soumise à autorisation de défrichement même si l'on maintient un maximum d'arbres.

Les exemptions de demande d'autorisation :

Quatre types d'opérations qui constituent des défrichements sont exemptés de demande (*Art L.342-1 CF*).

Ces opérations sont situées dans :

1°) Les bois et forêts de superficie inférieure à 1 hectare (pour le département de la Charente), sauf s'ils font partie d'un autre bois dont la superficie ajoutée à la leur atteint ou dépasse ce seuil. AP du 2 février 2005.

Sont concernés les bois isolés qui échappent au régime de l'autorisation, puisque ces bois de surface inférieure au seuil fixé doivent être distincts de tout autre bois, dont la surface cumulée avec la leur dépasserait le seuil fixé. Si ces petits bois sont séparés d'autres bois, ils peuvent être librement défrichés sans autorisation. C'est donc l'existence d'une discontinuité qui crée la liberté de défricher sans autorisation.

2°) Dans les parcs ou jardins clos et attenants à une habitation principale, lorsque l'étendue close est inférieure à 1 hectare. AP du 2 février 2005.

3°) Les zones définies en application du 1° de l'article *L.126-1* du code rural et de la pêche maritime dans lesquelles la reconstitution des boisements après coupe rase est interdite ou réglementée, ou encore ayant pour but une mise en valeur agricole définie en application de l'article *L.123-21* du même code.

Il s'agit de la réglementation des boisements qui peut interdire ou réglementer le reboisement sur les communes dotées d'une telle législation ceci à l'initiative du Conseil Général (cas de la déprise agricole).

4°) Les jeunes bois de moins de vingt ans, sauf s'ils ont été conservés à titre de réserves boisées ou plantés à titre de compensation en application de l'article L.341-6 ou bien exécutés dans le cadre de la restauration des terrains en montagne ou de la protection des dunes.

Demande d'autorisation de défrichement :

Seul la DDT peut se prononcer sur la nécessité ou non d'une demande d'autorisation.

Motifs de refus d'autorisation (Art. L 341-5 CF) :

" L'autorisation de défrichement peut être refusée lorsque la conservation des bois et forêts ou des massifs qu'ils complètent, ou le maintien de la destination forestière des sols, est reconnu nécessaire à une ou plusieurs des fonctions suivantes :

- 1) Au maintien des terres sur les montagnes ou sur les pentes ;
- 2) A la défense du sol contre les érosions et envahissements des fleuves, rivières ou torrents ;
- 3) A l'existence des sources, cours d'eau et zones humides, et plus généralement à la qualité des eaux ;
- 4) A la protection des dunes et des cotes contre les érosions de la mer et les envahissements de sable ;
- 5) A la défense nationale ;
- 6) A la salubrité publique ;
- 7) A la valorisation des investissements publics consentis pour l'amélioration en quantité ou en qualité de la ressource forestière, lorsque les bois ont bénéficié d'aides publiques à la constitution ou à l'amélioration des peuplements forestiers ;
- 8) A l'équilibre biologique d'une région ou d'un territoire présentant un intérêt remarquable et motive du point de vue de la préservation des espèces animales ou végétales et de l'écosystème ou au bien-être de la population ;
- 9) A la protection des personnes et des biens et de l'ensemble forestier dans le ressort duquel ils sont situés contre les risques naturels, notamment les incendies et les avalanches ».



Image 30: Chêne. Source : Cetef.

Défrichements soumis à évaluation environnementale :

Pour les projets susceptibles d'affecter l'environnement, le code de l'environnement prévoit une évaluation environnementale de façon systématique ou après examen au cas par cas. La liste des projets concernés figure dans le tableau annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement.

Pour un projet soumis à évaluation environnementale, le rapport d'évaluation environnementale est appelé « étude d'impact ».

Projets soumis à évaluation environnementale :

- Défrichements portant sur une superficie totale, même fragmentée, égale ou supérieure à 25 hectares.

Projets soumis à examen au cas par cas :

- a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.
- b) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

Mesures compensatoires :

La mesure compensatoire constitue un élément indissociable de l'autorisation de défrichement et n'est pas aidé par l'Etat.

"L'autorité administrative compétente de l'Etat subordonne son autorisation (...) au reboisement pour une surface correspondant à la surface défrichée, assortie le cas échéant, d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 5, déterminé en fonction du rôle économique, écologique et social des bois et forêts objets du défrichement." Art. L 341-6 CF

L'autorisation de défrichement doit donc être assortie d'au moins une des conditions suivantes :

- En nature : boisement, reboisement, travaux d'amélioration sylvicoles
- En valeur : paiement d'une indemnité au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois
- (+remise en état si carrière).

Les conditions peuvent se cumuler.

Les travaux de boisement ou reboisement compensateur peuvent être soumis à une démarche préalable d'évaluation des incidences environnementales. Ainsi, un premier boisement d'une superficie supérieur à 0,5 hectare est soumis à examen au cas par cas. Art. R. 122-2 CE



image 31: Haie plantée dans le cadre de mesure compensatoire. Source : Cetef.

7) TRAVERSEE D'UN COURS D'EAU

La définition d'un cours repose sur deux critères:

- La présence et la permanence d'un lit naturel à l'origine
- La permanence d'un débit suffisant une majeure partie l'année

Cette définition exclut fossé ou canal créé par l'homme mis à part le cas d'un cours d'eau d'origine rectifié.

Selon les articles *L. 214-3* et *L. 432-3* du code de l'environnement, **tout franchissement de cours d'eau doit faire l'objet d'une déclaration d'intention** auprès du service départemental chargé de la police de l'eau (DDT, Onéma).



image 32 : Chemin forestier traversant un cours d'eau. Source : Cetef.

V) Préconisations forestières

La forêt a une importance majeure dans la réalisation du cycle de l'eau. Elle a la capacité d'intercepter davantage d'eau, de 30% à 50% supérieure aux autres formations végétales. Elle réduit de 5 fois le ruissellement par rapport à une terre agricole cultivée et permet une infiltration 5 fois supérieure aux cultures. La forêt est la clef quant au respect de la ressource en eau, que ce soit d'ordre qualitatif ou quantitatif.

La forêt française est aussi un puissant séquestrateur de carbone, elle capte chaque année le tiers des émissions de CO₂ françaises soit 32 Millions de tonnes de Carbone. Cet écosystème a son rôle à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique. Un territoire qui possède des surfaces importantes de forêt est un territoire qui peut prétendre à limiter son bilan carbone. Plus sa surface forestière sera grande plus son stockage de carbone sera important et efficace.

La forêt n'est pas une ressource inépuisable. Pour qu'elle puisse jouer son rôle d'épurateur des eaux, de stockage du carbone et de production de bois, une sylviculture raisonnée doit être pratiquée.

1) SYLVICULTURE

Dans le but d'assurer la continuité des outils forestiers de référence sur le territoire, il serait bon de mettre en œuvre les actions de la charte forestière visant à :

- Préserver l'environnement naturel,
- Mobiliser la ressource en bois,
- Améliorer la qualité des peuplements et donc d'augmenter le volume bois d'œuvre.

❖ Prise en compte de l'environnement :

- Favoriser le mélange d'essences et de strates / Préférer les feuillus aux résineux.

Une forêt diversifiée en essence est une forêt plus résistante et résiliente aux attaques de parasites et au changement climatique.

- Maintenir du bois mort debout et au sol en conservant 2 arbres / ha de diamètre > 40 cm.

Le bois mort est un attribut vital de l'écosystème, il garantit le maintien de la productivité des sols, facilite la régénération naturelle et offre des habitats pour de nombreuses espèces.

- Préserver les zones humides en forêt.

Les zones humides en forêt sont bien souvent improductives, il ne sert à rien de s'acharner à les boiser d'autant plus qu'elles abritent des espèces rares et jouent un rôle important dans la préservation de la ressource en eau.



image 33 : Mare en forêt. Source : Ceteef.

- Mettre en place des îlots de vieux bois.

Une surface de forêt laissée en évolution libre permet à la faune et la flore d'évoluer comme bon leur semblent.

- Conserver l'équilibre forêt/gibier.

Il est important de maintenir une pression de chasse sur les populations d'ongulés sauvages dans le but d'obtenir un équilibre entre densité, abrutissement et régénération forestière.

❖ Favoriser les boisements de terres agricoles

Comme vu précédemment, la forêt est un puissant réservoir du carbone. Afin d'améliorer cette capacité de stockage et de lutter efficacement contre le réchauffement climatique, il paraît souhaitable voire indispensable que la surface forestière augmente. Le boisement de terres agricoles, dans un contexte où certains propriétaires ne souhaitent plus s'engager dans la gestion agricole de leurs biens, paraît être une solution économique et écologique à développer en étant attentifs aux espèces plantées.



image 34: boisement de terre agricole. Source : Ceteef

❖ Éviter la coupe rase

La coupe rase classique avec maintien d'arbres irréguliers « les réserves », présente de nombreux inconvénients :

- Elle produit des arbres branchus, de mauvaise qualité et qui souvent dépérissent
- L'intervention crée une forte modification de l'environnement et du paysage
- En circulant sur toute la parcelle les engins de débardage dégradent durablement le milieu et portent atteinte à la croissance du peuplement

Toutefois, la coupe rase réalisée sur une petite surface, aménage une clairière favorable à la diversité des milieux.

❖ Préférer la coupe jardinatoire :

Il s'agit d'une gestion équilibrée qui permet à la forêt de conserver sa vocation multifonctionnelle : production de bois, activités de loisirs (chasse, randonnées, champignons), qualité paysagère et richesse environnementale.

En effet, la coupe jardinatoire conduit un peuplement irrégulier avec plusieurs avantages :

- Les meilleurs arbres sont mis en valeur dans le but de produire du bois d'œuvre
- Les différents étages de végétation, la diversité des essences, les vieux arbres à cavité, les arbres à lierre et les gros arbres morts sont maintenus au profit de la biodiversité
- L'aspect d'un peuplement éclairci est apprécié.



image 35 : coupe jardinatoire. Source Cetef.

Point de vue technique :

La coupe jardinatoire intervient tous les 10 ans et fournit un volume de bois équivalent à celui d'un bois exploité en coupe rase, mais la récolte est étalée dans le temps.

Environ 20 à 50 stères de bois de chauffage et parfois 5 à 10 m³ de bois d'œuvre sont exploités par hectare lors d'éclaircies successives.

Une condition : le volume prélevé par la coupe d'éclaircie ne doit pas dépasser 25 % du volume initial ou 50 stères par hectare.

Il est nécessaire de coordonner les opérations en trois étapes:

1. Ouvrir un cloisonnement qui servira d'allées de débardage espacées de 20 m et de 4 m de largeur.
2. Sélectionner les arbres d'avenir de qualité bois d'œuvre et les arbres remarquables
3. Marquer des arbres gênants à couper en éclaircie

Attention, doivent être conservés en accompagnement tous les autres arbres et arbustes en sous étage.

❖ Améliorer les infrastructures de desserte :

L'absence de places de dépôt de bois et les difficultés d'accès des camions grumiers constituent des obstacles aux bonnes conditions d'exploitation forestière. Un schéma de desserte inventorie les secteurs problématiques, les massifs qui comprennent un important volume de bois exploitable, les lieux qui pourraient exploiter plus de 1000 m³ de bois en un seul chantier, et définit un programme d'aménagements.

La création d'une plateforme de stockage de bois est indispensable pour améliorer les conditions d'exploitation de ces boisements et pour préserver le domaine public routier. Par ailleurs, en évitant le stationnement des camions grumiers sur les routes, lors du chargement des bois, la sécurité des usagers est garantie. Ces aménagements sont également adaptés pour un usage d'intérêt général et collectif (chasse, randonnée, environnement...).



image 36 : Place de dépôt de bois. Source : Cetef.

2) HAIES CHAMPETRES ET ORNEMENTALES

❖ Choix des essences

Lors de l'implantation de haies champêtres ou de l'intégration de bâtiments, il est conseillé d'employer des essences locales et adaptées au territoire. Chaque espèce possède des exigences, se renseigner avant de planter.

Arbres de haut jet	Arbustes
Chêne sessile	Houx
Hêtre	If
Merisier	Sureau noir
Prunier	Néflier
Poirier	Aubépine monogyne
Erable sycomore	Bourdaine
Chêne pédonculé	Camérisier à balais
Chêne vert	Cornouiller sanguin
Alisier terminal	Eglantier

Chêne pubescent	Fusain
Erable champêtre	Nerprun purgatif
Erable de Montpellier	Prunellier
Cormier	Cerisier Sainte Lucie
Frêne	Cornouiller mâle
Noyer	Noisetier
Orme résistant	Saule marsault
Aulne glutineux	Troène
Charme	Viorne lantane
Pommier	Viorne obier
Saule blanc (argenté)	
Saule cendré	
Tilleul à grandes feuilles	
Tilleul à petites feuilles	
Bouleau	
Chêne tauzin	
Châtaignier	
Tremble	

Tableau 13 : Liste d'espèces conseillées pour plantation. Source ; Cetef.

❖ Favoriser l'implantation de nouvelles haies et l'entretien des haies et des lisières

Pour favoriser la plantation massive de nouvelles haies sur des secteurs stratégiques (protection de la ressource en eau, continuité écologique, aspect paysager...) il peut être envisagé de réaliser des travaux d'inventaires communaux des haies existantes (Plan de Gestion Bocager). Ces documents permettent la planification de plantations de haies à l'échelle communale sur des secteurs prioritaires pré définis en faisant participer les acteurs du territoire et les citoyens. De plus, il est important de noter qu'une aide financière émanant du Département de la Charente à destination des plantations de haies champêtres existe.



image 37 : Plantation de haie. Source : Cetef.

Faire évoluer les pratiques, en utilisant des outils adaptés qui ne dégradent pas les arbres (exemple lamier), en préservant l'ourlet et une bande enherbée qui sont des habitats favorables à de nombreuses espèces de faune et flore.

Source : Ceteef 2018



Communauté de Communes
La Rochefoucauld
Porte du Périgord



PLUi ex Bandiat Tardoire

Diagnostic Forestier

**Communauté de communes La Rochefoucauld
Porte du Périgord**



PLUi ex Bandiat Tardoire

Analyse et propositions de zonage Espaces Boisés Classés

Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord

Sommaire

I - Le contexte :	3
II - La mission :	6
III - Compte rendu de la mission...	8
IV - Préconisations : choix des élus	11
V – Cartographie des communes	14
1) Agris.....	15
2) Bunzac	20
3) Chazelles.....	25
4) Coulgens	35
5) La Rochefoucauld	41
6) La Rochette.....	45
7) Marillac le Franc	49
8) Pranzac	56
9) Rancogne	62
10) Rivières	67
11) Saint Adjutory.....	74
12) Saint Projet Saint Constant	80
13) Taponnat Fleurignac.....	86
14) Yvrac et Malleyrand	93

I - Le contexte :

La délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CDC) BANDIAT-TARDOIRE prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en date du 13 avril 2015 a fixé les objectifs du PLUi en ces termes :

1. Définir une politique d'habitat globale, cohérente et adaptée à l'échelle de la Communauté de Communes, notamment en termes de logement social et de reprise de logements vacants ;
2. Harmoniser l'affectation des sols en organisant l'espace intercommunal ;
3. Favoriser un développement territorial équilibré entre emplois, habitats, commerces et services ;
4. Faciliter le développement et l'attractivité économique du territoire à travers le dynamisme des filières commerciales et artisanales, agricoles et forestières, le développement des réseaux de communication numériques ;
5. Renforcer les pôles de services existants et développer les interactions Ville/Campagne ;
6. Préserver la qualité de vie et l'environnement à l'échelle du territoire ;
7. Protéger et valoriser les espaces naturels ;
8. Prendre en compte les enjeux de développement durable, notamment ceux concernant la transition énergétique, la lutte contre le réchauffement climatique ;
9. Conforter, assurer et diversifier le développement touristique et engager une réflexion sur la création d'équipement pouvant accueillir les visiteurs ;
10. S'inscrire dans une dynamique de coopération avec les communautés de communes de Seuil Charente Périgord et Haute Charente et la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême, notamment à travers la thématique transport dans les zones rurales.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été débattu en Conseil Communautaire du 2 juillet 2018.

Les orientations politiques d'urbanisme et d'aménagement de la Communauté de Communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord périmètre de l'ex BANDIAT-TARDOIRE, qui traduisent le projet d'ensemble établi pour son territoire, se déclinent comme suit, sans ordre de priorité :

- 1° - S'engager dans un développement urbain intercommunal durable et hiérarchisé et équilibré entre emplois, habitats, commerces et services
- 2° - Affirmer le pôle de LA ROCHEFOUCAULD comme centralité intercommunale
- 3° - S'appuyer sur la qualité paysagère et environnementale de l'ex BANDIAT-TARDOIRE pour renforcer l'attractivité du territoire (cadre de vie, tourisme...)
- 4° - Soutenir l'agriculture et la sylviculture, socles territoriaux et moteurs économiques

Chacune de ces orientations politiques, se décline ensuite en plusieurs axes de réflexion ainsi, pour **l'orientation politique n° 3**, le PADD a défini les axes suivants :

Axe 1 : Protéger et/ou valoriser les motifs paysagers marqueurs remarquables du territoire afin de pérenniser une identité de territoire et de proposer des circuits de découverte

❖ S'approprier les motifs paysagers :

o liés à la présence de l'eau (puit, canal d'amené et moulins, gué, ponts et pontons...),

- o liés aux formes bâties (logis, châteaux, fermes anciennes...),
 - o liés aux particularités géographiques (buttes témoins et rocs, combes remarquables, coteau boisé...),
 - o liés aux particularités karstiques (fosses, gouffres, grottes et pertes),
 - o liés au patrimoine archéologique.
- ❖ Poursuivre la démarche signalétique pour accompagner les sentiers touristiques,
 - ❖ Conforter, assurer et diversifier le développement touristique et engager une réflexion sur la création d'équipements pouvant accueillir les visiteurs compatible avec la Trame Verte et Bleue : hébergements, restauration, hébergements atypiques en milieu naturel...

Axe 2 : Valoriser la Trame Verte et Bleue

- ❖ Favoriser la mise en place d'un corridor écologique Est / Ouest,
- ❖ Maintenir et renforcer la fonctionnalité des corridors écologiques, préserver les réservoirs de biodiversité (coteaux, espaces boisés...) et protéger plus particulièrement les zones d'interconnexions de ces corridors (carrefour),
- ❖ Identifier les coupures d'urbanisation,
- ❖ Créer davantage de voies vertes et cheminements doux pour renforcer la Trame Verte et Bleue sur le territoire.

Axe 3 : Conforter les massifs forestiers, dont la forêt de la Braconne, comme réservoirs de biodiversité. Eviter les aménagements fragmentant au sein de la forêt de la Braconne.

Axe 4 : Protéger et valoriser le patrimoine environnemental, dont la Trame Verte et Bleue, et la ressource en eau particulièrement sensible aux pollutions de surface

- ❖ Protéger systématiquement l'ensemble des abords des cours d'eau pour permettre leur entretien et l'infiltration des eaux de ruissellement,
- ❖ Protéger la ressource en eau en respectant les périmètres de protection des captages,
- ❖ Limiter l'imperméabilisation des sols pour ne pas renforcer les risques d'inondation,
- ❖ Protéger le patrimoine environnemental par une réglementation adaptée,
- ❖ Prendre en compte les enjeux de développement durable, notamment ceux concernant la transition énergétique, la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour l'orientation politique n° 4 : Soutenir l'agriculture et la sylviculture, socles territoriaux et moteurs économiques, le PADD a fixé les différents axes ci-après :

Axe 1 : Pérenniser la vocation agricole du territoire au travers de la préservation de ses outils

- ❖ Préserver les sièges d'exploitation :
 - o En permettant leur évolution - mise aux normes, nouvelles pratiques, nouvelles installations répondant à des besoins de développement ou de diversification de l'activité - dans le respect des enjeux environnementaux et paysagers,
 - o En prévenant les conflits d'usage ou de voisinage par le maintien de distances de recul entre les bâtiments d'exploitation et les habitations (principe de réciprocité).
- ❖ Etre attentifs à la préservation des accès aux parcelles, des réseaux d'irrigation et au respect des engagements des agriculteurs.

Axe 2 : Limiter la consommation urbaine des espaces agricoles, naturels et forestiers à protéger

- ❖ Construire en priorité dans les espaces déjà urbanisés,
- ❖ En limitant l'étalement urbain, irréversible pour l'agriculture,
- ❖ En favorisant la densification des zones d'activités, afin de limiter leur emprise sur les espaces agricoles,
- ❖ En créant des zones tampon avec les limites urbaines.

Axe 3 : Accompagner les transitions et anticiper les mutations actuelles, notamment développer et diversifier le potentiel agricole

- ❖ Faciliter les reprises d'exploitation et l'installation en classant les espaces agricoles dans un zonage adapté,
- ❖ Soutenir les filières courtes en facilitant le déploiement d'équipements adaptés et mutualisés, et en développant la communication,
- ❖ Encourager un projet d'autosuffisance alimentaire sur le territoire,
- ❖ Préserver les terres agricoles favorables au développement d'activités maraîchères (définir une ceinture maraîchère en bord de Tardoire),
- ❖ Permettre la diversification des activités agricoles, qui participe au développement touristique et économique du territoire et peut favoriser la stabilité économique des exploitations : centres équestres, accueil à la ferme, gîtes, camping...,
- ❖ Permettre le développement des énergies renouvelables (entre autres photovoltaïque au sol réversible et inciter à l'équipement des toits) quand elles font partie intégrante d'un projet agricole et qu'elles ne portent pas atteinte à leur environnement,
- ❖ Maintenir les chemins ruraux pour le développement de nouveaux itinéraires de randonnée.

Axe 4 : Concilier agriculture et préservation des éléments écologiques et paysagers, dans un souci d'équilibre et de durabilité du système

- ❖ Favoriser un développement des exploitations sur leur siège, à proximité des bâtiments existants,
- ❖ Favoriser l'intégration paysagère des bâtiments agricoles au travers du choix d'implantation des bâtiments, de leur volumétrie, formes et aspects,
- ❖ Préserver les éléments d'intérêt écologique et paysager, tout en permettant leur évolution « à la marge » si elle relève d'une nécessité agricole,
- ❖ Préserver les haies, notamment celles subventionnées.

Axe 5 : Prendre en compte et faciliter, quand cela est possible, les déplacements agricoles et forestiers

- ❖ Faire des choix d'aménagement de voiries adaptés aux engins agricoles, pour éviter les détériorations de matériel et d'infrastructures, et favoriser une circulation sécuritaire pour tous,
- ❖ Permettre la création de chemins de desserte agricole, réfléchis dans une logique globale et transversale de déplacements agricoles et de cheminements piétons-cycles.

Axe 6 : Distinguer (notamment du point de vue des infrastructures) la gestion de la forêt domaniale de celle des espaces boisés privés et accompagner un développement durable de l'activité forestière privée

- ❖ Faciliter une exploitation raisonnée et durable des boisements (maintien des chemins d'exploitation, privilégier les boisements mixtes...),
- ❖ Donner la possibilité aux propriétaires de développer une activité touristique si celle-ci s'intègre à l'environnement forestier, en conservant son intégrité forestière,
- ❖ Maintenir la valeur écologique des lisières forestières (écotones : espace de transition entre 2 écosystèmes).

L'élaboration du PLUi a été confiée à une équipe composée de URBAM, O+ Urbanistes, Rivière environnement et Fondation des villes.

Arrivé au stade de l'élaboration du zonage et de la rédaction du règlement, l'équipe de la CDC en charge de la conduite de la procédure PLUi a souhaité bénéficier de l'éclairage et de l'expertise du CETEF sur les problématiques de protection et de mise en valeur des secteurs boisés.

II - La mission :

La mission confiée par la CDC par procédure adaptée a été notifiée au CETEF le 25 juillet 2018 en vue d'une exécution sur les mois d'août et septembre.

Cette mission décrite dans le mémoire technique joint à la proposition du CETEF comprend :

I - Analyse des documents mis à disposition, collecte de données environnementales et paysagères sur la commune concernée, des différentes réglementations applicables et compléments éventuels sur le chapitre forestier ;

1. Collecte des données environnementales et paysagères et des différentes réglementations applicables
2. Compléments du chapitre forestier

Rappel de la réglementation forestière :

- Défrichement
- Réglementation des coupes
- Plan simple de gestion
- Evaluation environnementale
- Zonage EBC
- Eléments de paysages
- Déclaration de chantiers forestiers

La propriété forestière :

- Forêt domaniale
- Forêt des collectivités
- Forêt privée
- Analyse du foncier (morcelement, propriété forestière + 25 ha) données issues du cadastre

Ressource et mobilisation du bois par unité foncière de plus de 4 ha d'un seul tenant

- Les peuplements et essences

- Les volumes de bois mobilisables
- La desserte d'accès des camions grumiers

Gestion forestière :

- Documents de gestion durable

Filière bois :

- Entreprises exploitation forestière (liste non exhaustive)
- Scierie et 1^{ère} transformation

Loisirs et accueil du public en forêt :

- Randonnées (VTT, Pédestre, équestre)
- Sites touristiques, péri-urbains
- Forêt domaniale
- Chasse
- Champignons
- Projets recensés

2 – A partir de ces éléments, définir le rôle et l'utilité des mesures de protection éventuelles des parties boisées de la commune, visite sur le terrain pour validation, mise en forme de l'avis et des recommandations du CETEF.

Analyse croisée des cartes communales mises à disposition grâce à la grille de sélection préalablement établie en concertation avec les services de la CDC :

- Validation et /ou propositions de zonages EBC
- Chaque analyse fera l'objet d'une fiche de synthèse à établir exposant les motifs de la proposition.

Une réunion de présentation clôturera la mission au cours de laquelle le résultat de l'analyse des propositions du bureau d'études en charge de l'élaboration du PLUi et les propositions du CETEF seront présentés et commentés par les 2 animateurs forestiers en charge de la mission.

A l'issue de l'analyse effectuée pour le territoire communal un dossier de synthèse sera produit pour les instances de la CDC en charge du PLUi.

Ce dossier comprendra un rapport sur les conditions de réalisation de la mission, les éléments principaux dégagés au terme de la phase d'analyse et les fiches de synthèse des propositions pour chaque élément répertorié.

Ce dossier sera présenté et commenté devant les instances de la CDC avec la présence éventuelle du Maire de la commune selon la volonté de la CDC.

3 – Participation à l’écriture du règlement du PLUi sur les aspects forestiers et environnementaux.

Le CETEF pourra apporter son expertise dans la rédaction de certains points du rapport de présentation et des chapitres du règlement concernant les aspects environnementaux et forestiers

Tous les moyens du CETEF ont donc été mobilisés pour permettre la remise début octobre aux instances de la CdC du résultat de cette mission.

III - Compte rendu de la mission

Comme prévu, la mission a débuté par une collecte des différentes informations et en particulier la prise de connaissance de l’important travail réalisé dans le cadre de l’élaboration du PADD.

Ensuite, le Chef de projet Yanis MARCILLAUD, Ecologue Forestier du CETEF, a conçu une grille d’analyse des espaces boisés en vue de déterminer leur classement éventuel au titre de l’article L 113-1 du code de l’urbanisme qui dispose :

Article L113-1

- Créé par [ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.](#)

Les plans locaux d’urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu’ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s’appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies ou des plantations d’alignements.

Cette grille synthétique d’analyse, soumise pour avis à la DDT, prévoit que des bois, forêts parcs existants ou à créer, haies ou réseaux de haies ou plantations d’alignement pourront être classés pour les motifs suivants :

1 - Enjeu protection de la ressource en eau

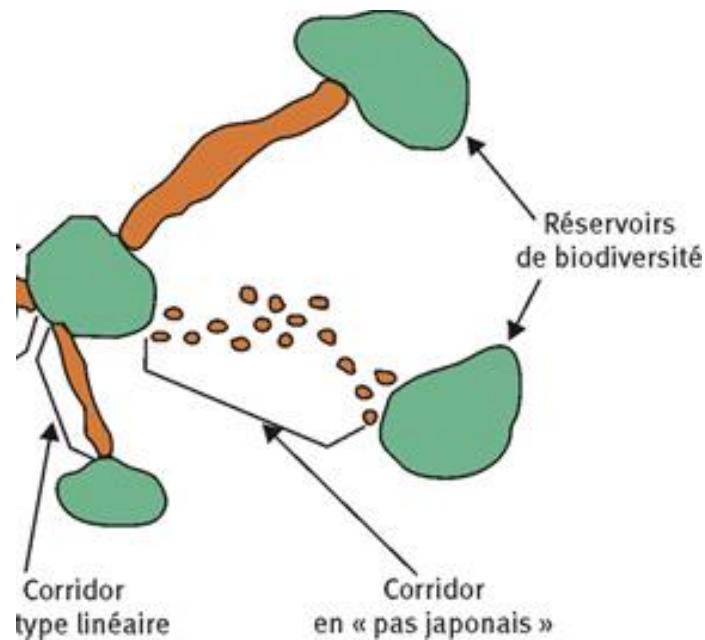
Eléments arborés situés

- Dans le lit majeur de cours d’eau (haie, bosquet, ripisylve) (faible profondeur de la nappe).
- Sur de fortes pentes (ruissellement).
- A proximité de gouffres (réseau karstique en lien direct avec la nappe).
- Sur les versants séparant la vallée des plateaux (ruissellement, filtration).
- Dans un périmètre de captage d’eau potable.

2 - Enjeu continuité écologique

Eléments arborés jouant le rôle de corridor écologique (Trame Verte).

Cette continuité peut être **linéaire** (ex: haies) ou en **pas japonais** (ex: succession de bosquets).



Continuités écologiques : corridors écologiques et réservoirs de biodiversité - Source : TVB et documents d'urbanisme - Guide méthodologique TVB - [TVB - www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Les entités désignées constituent le “squelette vert” des communes. Elles correspondent à des points stratégiques de passage potentiellement menacés par les activités humaines. Elles ont pour but de permettre à un maximum d’espèces de pouvoir se déplacer vers n’importe quel autre point de la commune.

3 - Enjeu uniformisation des paysages agricoles

La concentration des activités au sein d’exploitations de moins en moins nombreuses mais de plus en plus grandes, la spécialisation des fermes dans un secteur de production particulier et l’intensification des pratiques agricoles contribuent à uniformiser les paysages par secteurs tout en accentuant les différences entre les territoires charentais.

Certains éléments arborés constituent un reliquat paysager dans un contexte agricole en évolution.

Sélection des entités en fonction de l’historique et de la potentialité actuelle de défrichement sur la zone considérée. Une espacement maximal de 150-200m entre les entités a été défini de façon à permettre à un maximum d’espèces de pouvoir se déplacer et afin d’éviter l’apparition ou l’extension de secteurs de grandes plaines dénudées.

4 - Enjeu protection des habitations

Eléments arborés permettant la protection de zones d’habitat contre les différents types de pollutions (urbaines, agricoles...).

5 – Enjeu aides publiques et compensations environnementales

Boisements et haies ayant reçu une aide d’origine publique ou implantés dans le cadre de compensations environnementales.

Comme le prévoyait la méthodologie proposée, une première réunion de cadrage est intervenue le 24 août 2018 à 14 h au siège de la CDC La Rochefoucauld porte du Périgord.

Ont participé à cette réunion, les personnes suivantes :

- M. J-L Marsaud, Vice Président de la CDC en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Très Haut débit
- Mme E. Galland, chargée de mission urbanisme CDC La Rochefoucauld.
- Mme D. Pinteau, technicienne forêt DDT 16
- M. J-C Gervais, chargé d'études urbanisme DDT 16
- Mme H. Durand-Laville, ingénierie urbaniste, URBAM
- Mme C. Ragot, conseillère foncier, Chambre d'agriculture de la Charente
- M. M. Bergeron, technicien forestier CETEF
- M. Y. Marcillaud, écologue du CETEF.

Les objectifs de cette rencontre portaient sur 2 points essentiels :

- Echanger sur les critères permettant de déterminer des zones dont le classement en espace boisé classé peut être envisagé
- Connaitre les attentes et besoins particuliers de la communauté de communes La Rochefoucauld porte du Périgord.

Déroulement :

Les représentants des différentes structures conviennent de la pertinence des critères de sélection EBC proposés par le CETEF.

Il est proposé qu'un critère de sélection basé sur le paysage soit ajouté. Cependant, ce critère est déjà présent dans le critère N°3 du CETEF, uniformisation des paysages agricoles. Il est décidé que le bureau d'étude pourra modifier les propositions définies sous le critère N°3 du CETEF en un critère paysager lorsque cela semblera opportun.

L'outil EBC sera utilisé pour les bois et bosquet. Il sera préféré l'outil de classement au titre des paysages pour les haies et arbres isolés afin d'avoir plus de facilités de modification d'implantation et de création de passages (ex : entrée de parcelle) pour les agriculteurs.

Il ressort que le CETEF doit:

- Continuer à travailler sur les communes avec les critères de sélection proposés. Le critère paysager sera analysé depuis les données CETEF par le bureau d'études.
- Contacter Syndicat de Rivières, CREN, département (haies subventionnées) et DDT (boisements compensateurs et subventionnés) afin de compléter les données.
- Rédiger un paragraphe explicatif pour chaque critère de sélection EBC.

Il ressort que le bureau d'étude doit :

- Faire remonter au CETEF pour analyse, les arbres isolés présents pour un classement de protection.

Le CETEF s'est rapproché du Syndicat de Rivières , une rencontre est intervenue le 21 septembre 2018 à Agris avec Messieurs Rojo-diaz, directeur du Syndicat de Rivière et Vialle, technicien.

Objectifs de la réunion :

- Echanger sur les critères de sélection et de mise en place des EBC.

- Connaitre les attentes et besoins du Syndicat de Rivière par rapport à leurs travaux sur les linéaires de cours d'eau.

Bilan :

Les représentants du syndicat de rivières conviennent de la pertinence des critères de sélection EBC ainsi que de leurs positionnement dans le cadre de la préservation de la ressource en eau :

- Boisements et haies de pente ceinturant les vallées.
- Boisements, haies et ripisylves présents dans le lit majeur du cours d'eau.

Remarques du syndicat :

Des canaux de dérivation de la rivière sont présents sur les communes de Rancogne et La Rochefoucauld.

Ces canaux maçonnés empêchent l'eau de disparaître dans différents gouffres.

Des arbres poussent sur certains canaux et les détériorent, ils n'y ont pas leur place. En conséquence, ils souhaiteraient que ne soient pas classés en EBC les éléments arborés présents sur ces canaux afin qu'ils puissent être enlevés sans problème.

Certains étangs ont leurs digues recouvertes par des arbres. Ceux-ci ne respectent pas les normes qui veulent qu'une digue soit libre de toute végétation. Ainsi, il convient également de ne pas classer en EBC les arbres situés sur une digue d'étang même s'ils participent à la préservation de la qualité des eaux.

La cartographie a été établie par commune en veillant à s'assurer de la cohérence aux limites communales.

Chaque îlot est ensuite répertorié par un numéro et le motif du classement proposé en fonction des 5 critères définis est indiqué dans un tableau annexe.

Ces propositions ont été complétées ensuite par une visite sur le terrain de Yanis MARCILLAUD et Mathieu BERGERON, Techniciens du CETEF, qui ont pu s'assurer du bien fondé de la motivation retenue.

IV - Préconisations : choix des élus

Le résultat de cette mission sera présenté aux instances de la CDC au cours d'une réunion de fin de mission.

Des ajustements pourront intervenir à la suite de cette présentation et de la phase de vérification des documents produits conformément aux règles applicables à la commande publique.

A l'issue de ces inévitables compléments, la totalité des jours d'intervention prévus (57 j) sera consommée .

L'élaboration du PLUi est un temps fort de réflexion pour les élus et les acteurs du territoire, c'est aussi un exercice complexe qui doit concilier des objectifs parfois contradictoires.

En effet, il s'agit de trouver un équilibre entre la poursuite du développement des territoires, tout en assurant la préservation de l'espace agricole et forestier et la nécessaire protection des espaces naturels les plus sensibles.

La démarche adoptée par le CETEF, dans le cadre de cette mission, pour la détermination et l'application des critères de classement en espaces boisés classés au titre de l'article L 113-1 du code de l'urbanisme, repose sur des éléments techniques analysés de manière objective.

Ainsi, les zones ou parties de territoire proposées au classement EBC répondent à un ou plusieurs critères tels que précisés dans les tableaux annexés à la cartographie de chaque commune.

Les élus pourront ensuite opérer un choix éclairé pour chacune des communes concernées.

Ces protections pourront être complétées pour des éléments plus spécifiques, bâtis ou non bâtis, concourrant à la qualité des paysages comme le prévoient les dispositions de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme. Cette démarche pourra utilement s'appuyer sur la cartographie des sites et paysages les plus remarquables identifiés dans le cadre de l'élaboration du PADD.

Il conviendra en particulier de prendre en compte lors de cette réflexion, le fait que le foncier constitue l'outil de travail des agriculteurs et des sylviculteurs.

Grâce à son investissement, le CETEF a pu réaliser cette mission dans un temps particulièrement contraint et se tient naturellement à disposition pour tout complément ou rencontre avec les élus et bureaux d'études pour commenter ou expliciter certaines de ses propositions.

Il s'agissait d'une première en appellant d'autres sur l'espèce ...

L'ensemble des règlements du PLUi n'a pas été communiqué au CETEF et notamment la palette de végétation recommandée sur laquelle le CETEF aurait pu apporter sa contribution

Son avis est cependant sollicité sur certains points des zones A et N et en particulier :

Contenu du règlement concernant la zone N et les sous destinations autorisées.

D'une façon générale, le CETEF propose que la rédaction de cet article se calque sur les dispositions proposées par la Chambre d'Agriculture pour les constructions liées à l'agriculture.

Ainsi les articles pourraient être ainsi rédigés :

1 / Sous destinations autorisées : pas de nouvelle construction à usage d'habitation autre que de la réhabilitation .

Les constructions nouvelles, extensions de constructions et installations liées à l'exploitation forestière sont autorisées aux conditions complémentaires suivantes :

- Elles soient liées et nécessaires à l'exploitation forestière
- Elles soient implantées en priorité dans la continuité des constructions existantes ; une implantation différente peut être admise si le besoin de s'en éloigner est justifié soit par la nécessité sylvicole soit par l'impossibilité réglementaire ou technique de construire dans la continuité de l'existant.
- Elles soient implantées de manière à ne pas porter atteinte à la destination forestière des parcelles boisées voisines.
- Elles s'inscrivent par leur implantation et leurs caractéristiques dans une logique de limiter le mitage des espaces naturels et l'artificialisation des terres, de s'intégrer dans le paysage et de préserver les milieux d'intérêt écologique et leurs continuité .
- L'implantation devra suivre de près le terrain naturel afin de limiter les terrassements pour les bâtiments comme pour les aires d'évolution.

Logements : uniquement réhabilitation et extension mesurée

Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés, des espaces récréatifs et ludiques liés à la nature.

Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés

2/ Changement de destination compatibles avec l'activité forestière et repérés au plan autorisés

- Restauration
- Hébergement hotelier et touristique
- Bureau (la référence au travail à domicile, le fait de citer explicitement la menuiserie ne nous paraît pas juridiquement solide) on pourrait le cas échéant autoriser les petites activités artisanales réalisées en conformité avec les lois et règlements (Règlement Sanitaire Départemental notamment)
- Réhabilitation d'anciens bâtiments en habitation

Extension de bâtiments à vocation d'habitation existants est autorisé sous réserve que :

- Cela ne compromette pas l'activité forestière ou la qualité paysagère du site
- L'emprise au sol de la partie construite en extension n'excède pas 50% de l'emprise au sol initiale dans la limite de 50 m² de surface de plancher en une ou plusieurs fois.

Annexes autorisées :

Dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou sylvicole sur le terrain sur lequel elles sont implantées.

Elles peuvent être implantées dans un rayon de 30 mètres autour de la construction à usage d'habitation existante et dont la surface d'emprise au sol est inférieure à 30m².

Recul - R- par rapport aux voies et emprises publiques ou privées ouvertes à la circulation publique :

Pour les contructions neuves : la marge de recul observée sera conforme aux obligations pour ce qui concerne les RD et VC.

Cette marge de recul pourra être aménagée pour recevoir le stationnement des employés et usagers de l'établissement de sorte qu'aucun stationnement anarchique puisse intervenir sur le domaine public.

Pour les extensions et les annexes dans un rayon de 30 m autour du bâtiment d'habitation existant : la marge de recul observée doit être au moins égale à celle observée par la construction existante.

Accès et voiries :

Les accès et aires d'évolution doivent être prévus pour limiter l'artificialisation des terres agricoles.

L'imperméabilisation des sols (*le terme bitumer ne s'appliquant qu'aux matériaux traités aux liants hydrocarbonés*) doit être réservée aux seuls accès et aires d'évolution pour lesquels des contraintes techniques doivent s'appliquer la couleur des matériaux utilisés sera proche des tons pierre concassée.

Plantations :

La construction de tout bâtiment dans un paysage ouvert devra s'accompagner de mesures d'intégration paysagères comportant notamment la plantation d'éléments arborés d'essence locale adaptée selon la palette de végétation recommandée (à communiquer au CETEF le cas échéant)

Hauteur des bâtiments (Hauteur à l'égout (HE) ou hauteur au faîte (HF) :

Pour les bâtiments forestiers : HF inférieur ou égal à 12 m par rapport au sol naturel

Pour les extensions et les annexes pas plus hauts que les bâtiments principaux : HE et HF ne sont pas aggravés dans le cadre des extensions ou des annexes

Toitures :

Pour les bâtiments forestiers : les matériaux de toiture seront choisis dans des teintes neutres et foncées (Rouge ou bac acier non acceptés)

Les panneaux solaires incorporés à la toiture des bâtiments sont autorisés, ils devront composer avec le plan de toiture et les murs de façades pour constituer un ensemble harmonieux.

Le faitage sera de préférence perpendiculaire à la ligne de pente.

Les toitures terrasses végétalisées peuvent être autorisées.

Façades :

Les matériaux destinés à être enduits recevront des enduits de teinte soutenue en évitant les tons clairs pour les bâtiments de grandes dimensions.

Les extensions et réhabilitations d'habitations seront revêtues d'enduits ou vêture extérieure en harmonie avec l'existant .

Les bardages seront de teinte foncée, mate, uniformes sur chaque façade, dans une gamme de couleurs allant du gris, gris bleu, vert, ocre, marron. (Le nuancier du [CAUE 16](#) peut ainsi constituer une référence utile)

Les bardages bois seront traités dans des teintes naturelles.

Pour les bâtiments couverts en toiture à faible pente, le bac de toiture pourra être de même couleur que le bardage des verticaux.

Clôtures :

Hauteur maximale : 2 m sur rue, constituée d'un grillage doublé ou non d'une haie ou traitée de manière végétale avec des essences locales doublée éventuellement d'un grillage

Zone Np

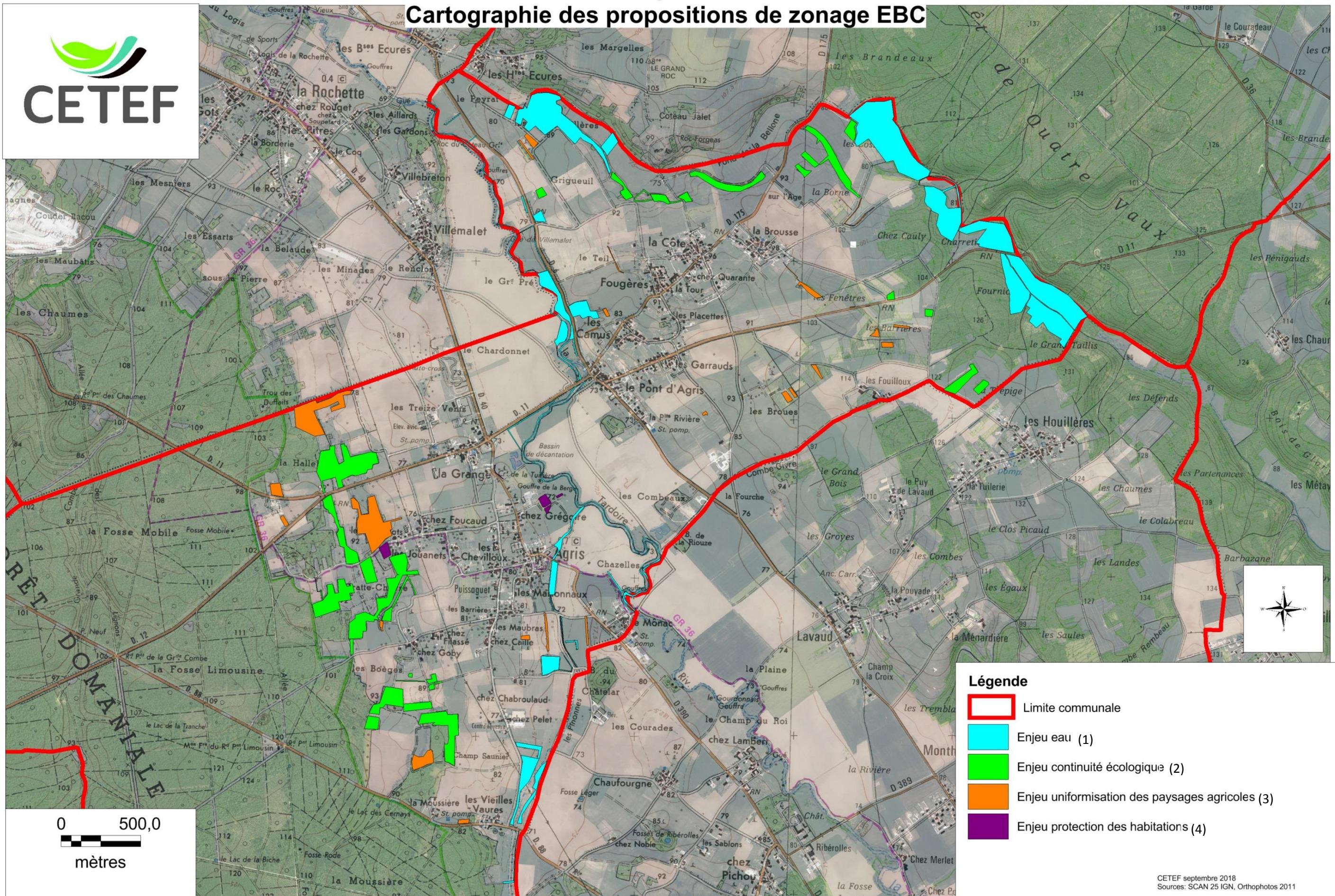
Changement des destination compatibles avec l'activité forestière et repérés au plan autorisés

- Logements
- Habitat lié à l'exploitation forestière
- Locaux pour l'accueil du public usager des espaces naturels, abris de chasse, dépôts de petit matériel agricole ou sylvicole ?

V - Cartographie des communes

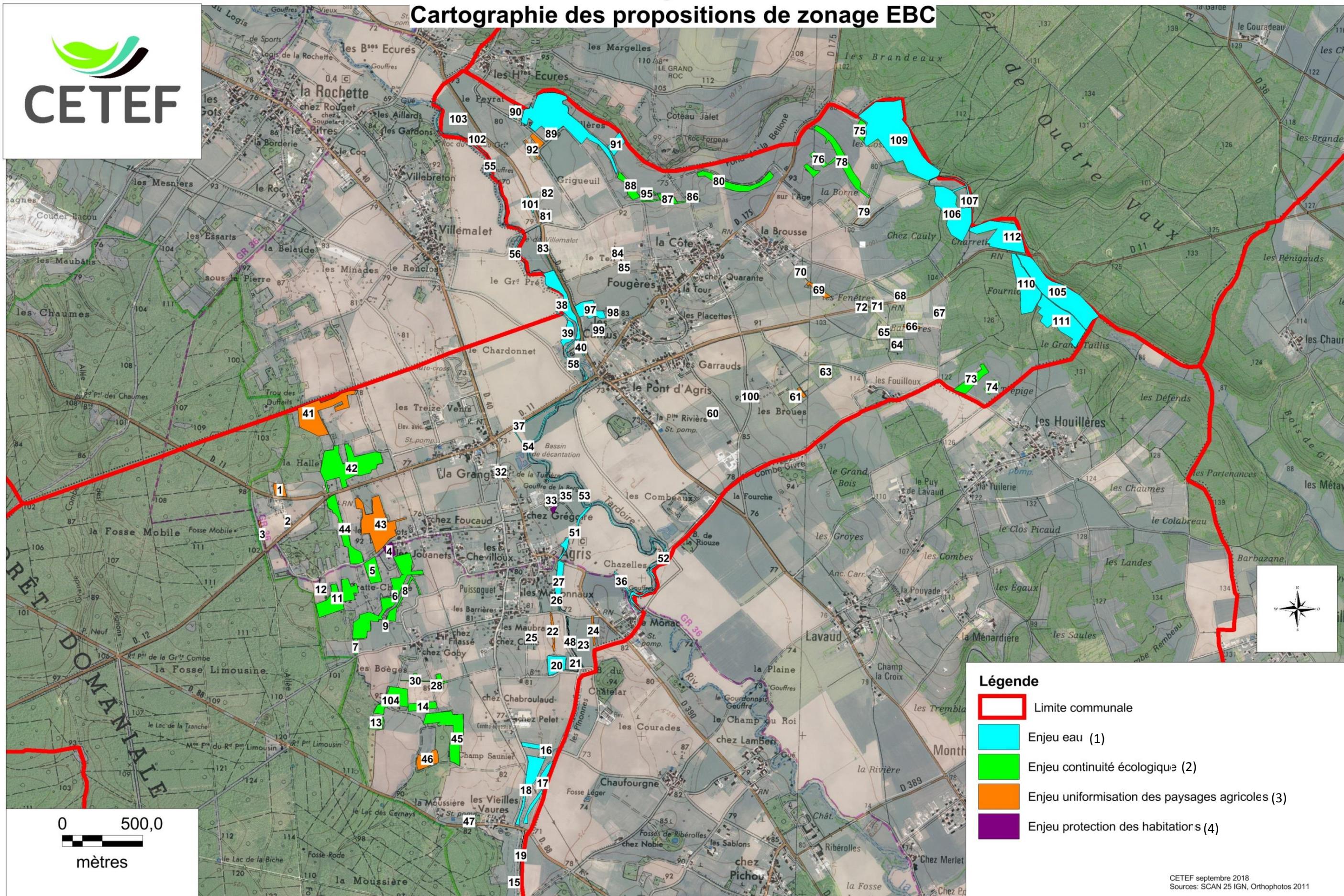
Agris

Cartographie des propositions de zonage EBC



Agris

Cartographie des propositions de zonage EBC



Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Agris	1	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	2	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	3	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	4	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Agris	5	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	6	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	7	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	8	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	9	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	10	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	11	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	12	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	13	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	14	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	15	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Agris	16	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat Ripisylve.
Agris	17	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat Ripisylve.
Agris	18	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat Ripisylve.
Agris	19	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Agris	20	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Agris	21	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Agris	22	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	23	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Agris	24	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	25	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	26	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat Ripisylve.
Agris	27	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Agris	28	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	29	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	30	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	31	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	32	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Agris	33	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Agris	34	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Agris	35	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Agris	36	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Agris	37	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Agris	38	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Agris	39	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Agris	40	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Agris	41	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	42	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	43	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	44	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Agris	45	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	46	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	47	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	48	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat Ripisylve.
Agris	49	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat Ripisylve.
Agris	50	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat Ripisylve.
Agris	51	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat Ripisylve.
Agris	52	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire Ripisylve.
Agris	53	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire Ripisylve.
Agris	54	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire Ripisylve.
Agris	55	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire Ripisylve.
Agris	56	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire Ripisylve.
Agris	57	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire Ripisylve.
Agris	58	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire Ripisylve.
Agris	59	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire Ripisylve.
Agris	60	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	61	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	62	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	63	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	64	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	65	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	66	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	67	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	68	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	69	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	70	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	71	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	72	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	73	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	74	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	75	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	76	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	77	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	78	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	79	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	80	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	81	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Agris	82	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	83	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Agris	84	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	85	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	86	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	87	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	88	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Agris	89	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée sèche
Agris	90	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée sèche
Agris	91	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de fond de vallée sèche
Agris	92	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	93	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	94	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	95	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	96	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	97	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Agris	98	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	99	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	100	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Agris	101	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Agris	102	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Agris	103	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Agris	104	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Agris	105	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de fond de vallée sèche
Agris	106	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de fond de vallée sèche
Agris	107	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de fond de vallée sèche
Agris	108	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de fond de vallée sèche
Agris	109	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée sèche
Agris	110	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée sèche
Agris	111	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée sèche
Agris	112	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de fond de vallée sèche

Agris

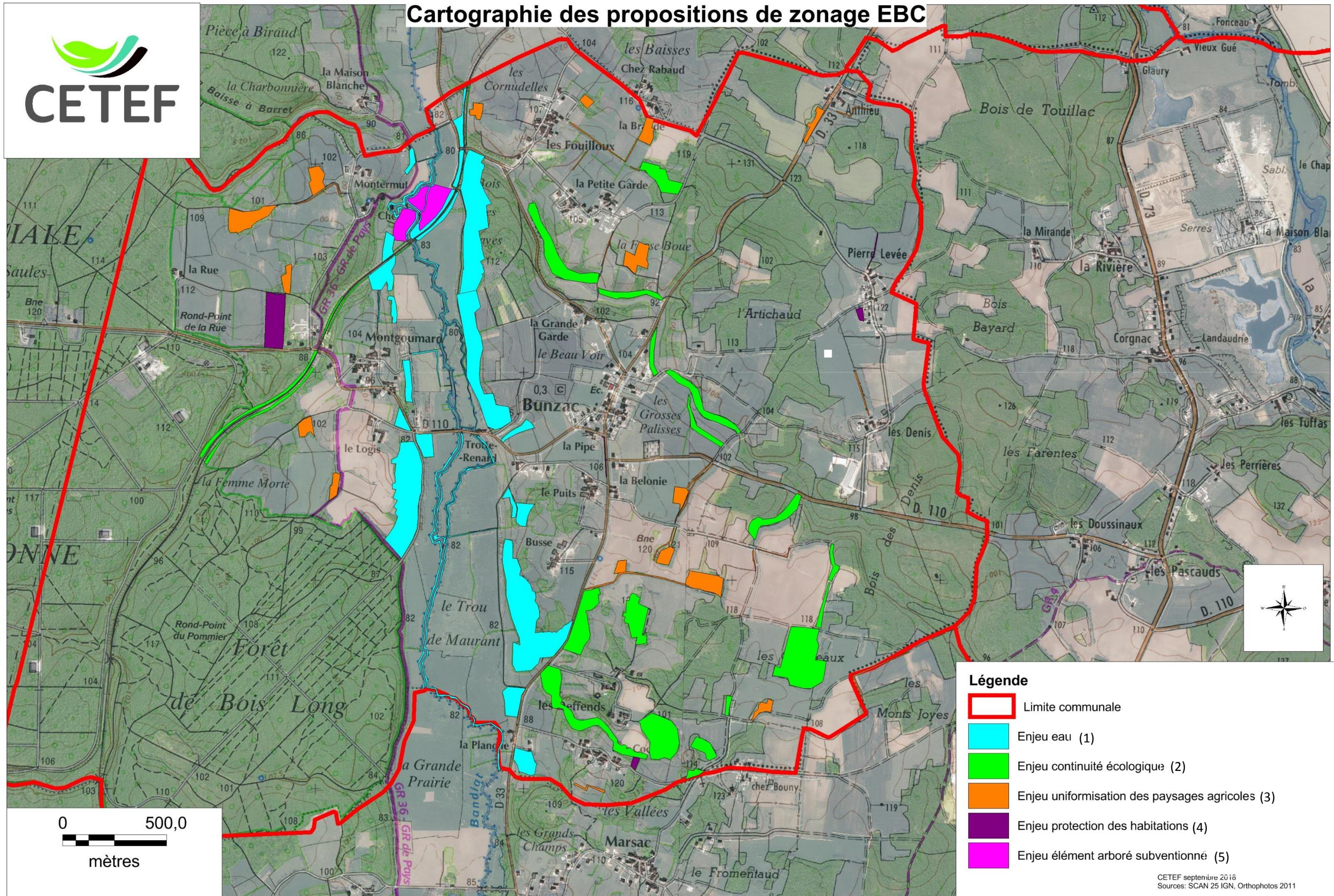
La commune d'Agris possède un taux de boisement de 45% soit 842 ha de forêt. La commune est divisée en trois secteurs :

- A l'Est la forêt de Quatre Vaux
- Au Centre une grande plaine agricole où se rejoignent Tardoire et Bandiat
- A l'Ouest la Forêt domaniale de la Braconne grand massif forestier homogène

La sélection EBC a majoritairement porté sur les éléments arborés présents dans la plaine, jouxtant les cours d'eau et faisant la transition entre massif forestier et zone cultivée.

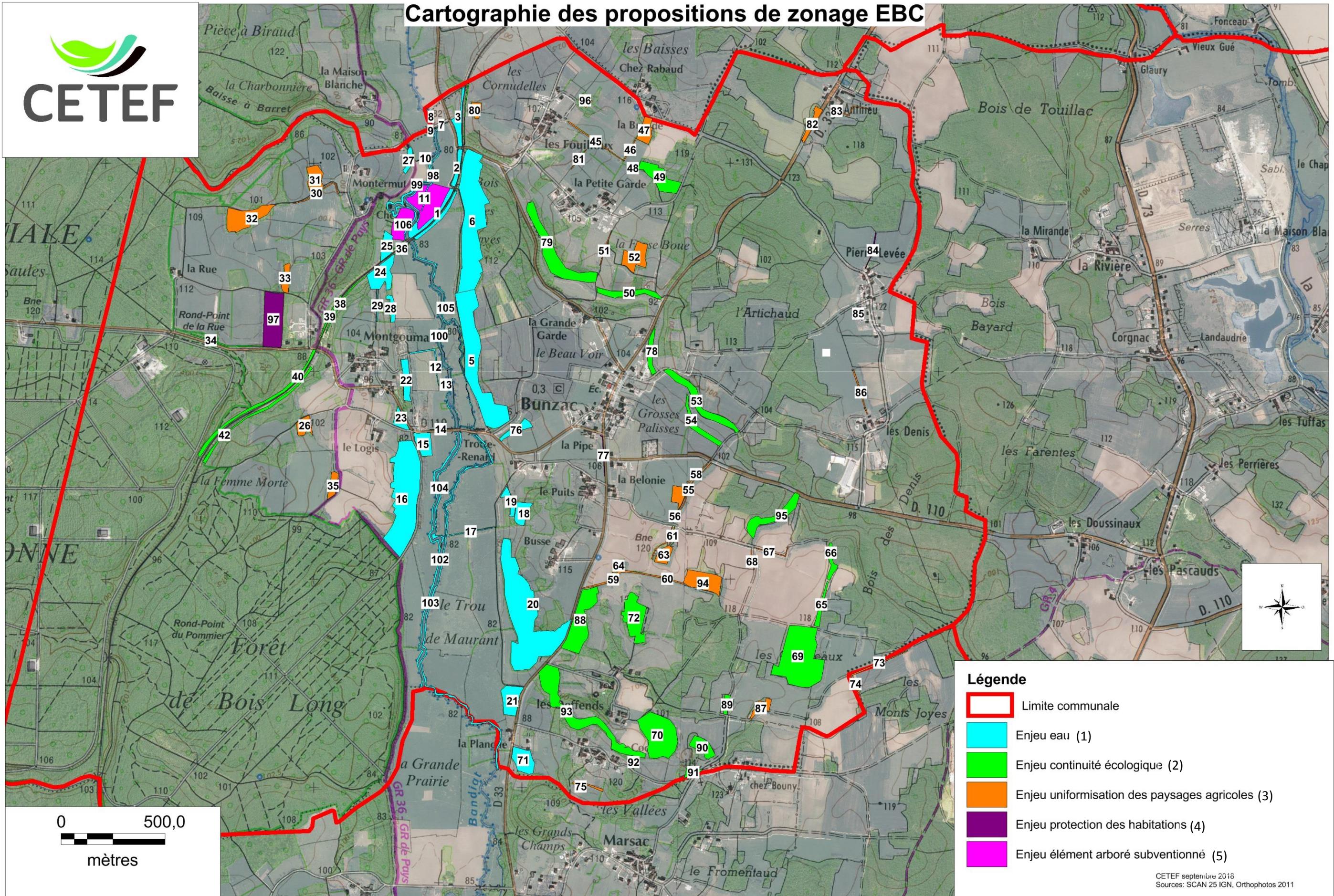
Bunzac

Cartographie des propositions de zonage EBC



Bunzac

Cartographie des propositions de zonage EBC



Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Bunzac	1	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Bunzac	2	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Bunzac	3	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Bunzac	4	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Bunzac	5	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Bunzac	6	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Bunzac	7	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Bunzac	8	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripisylve
Bunzac	9	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Bunzac	10	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Bunzac	11	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Bunzac	12	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Bunzac	13	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Bunzac	14	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Bunzac	15	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Bunzac	16	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Bunzac	17	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Bunzac	18	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Bunzac	19	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Bunzac	20	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Bunzac	21	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Bunzac	22	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Bunzac	23	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Bunzac	24	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Bunzac	25	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Bunzac	26	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Bunzac	27	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Bunzac	28	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Bunzac	29	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Bunzac	30	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Bunzac	31	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Bunzac	32	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Bunzac	33	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Bunzac	34	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Bunzac	35	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Bunzac	36	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Bunzac	37	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Bunzac	38	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Bunzac	39	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Bunzac	40	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Bunzac	41	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Bunzac	42	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Bunzac	43	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Bunzac	44	haie	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Bunzac	89	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Bunzac	90	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Bunzac	91	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Bunzac	92	bois	4	Ilot boisé jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Bunzac	93	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Bunzac	94	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Bunzac	95	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Bunzac	96	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Bunzac	97	bois	4	Ilot boisé jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Bunzac	98	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripisylve
Bunzac	99	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripisylve
Bunzac	100	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripisylve
Bunzac	101	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripisylve
Bunzac	102	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripisylve
Bunzac	103	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripisylve
Bunzac	104	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripisylve
Bunzac	105	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripisylve
Bunzac	106	bois	5	boisement aidé
Bunzac	107	bois	5	boisement aidé
Bunzac	108	bois	5	boisement aidé

Bunzac

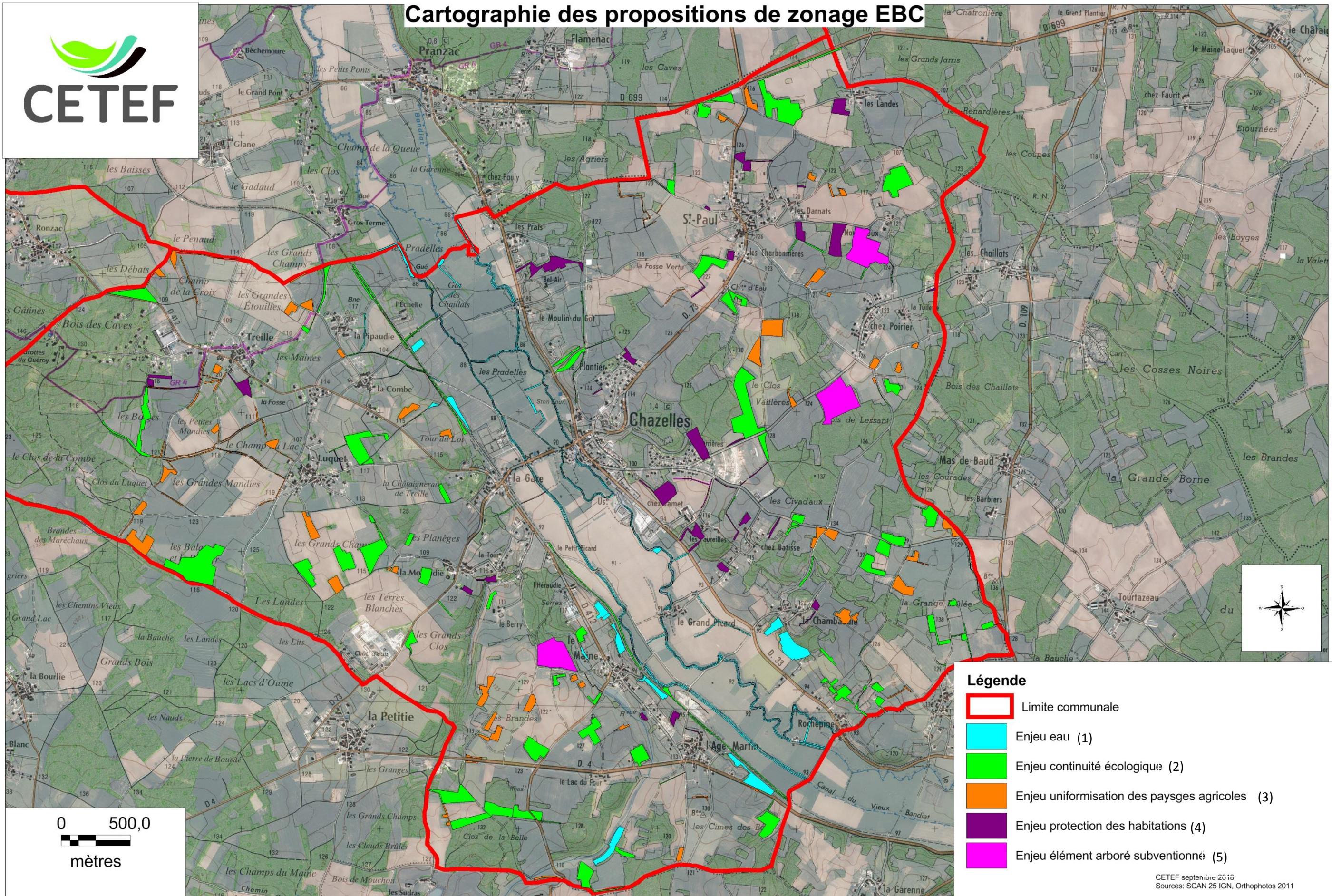
La commune de Bunzac possède le taux de boisement le plus élevé du territoire avec 48% soit 639 ha de forêt. La commune est divisée en trois secteurs :

- A l'Ouest la forêt domaniale de la Braconne, grand massif forestier homogène
- Au Centre, la vallée du Bandiat
- A l'Est, une zone hétérogène, mélange de zones cultivées et de forêts

La sélection EBC a porté majoritairement sur les deux derniers secteurs afin de préserver la ressource en eau et assurer une continuité écologique fonctionnelle.

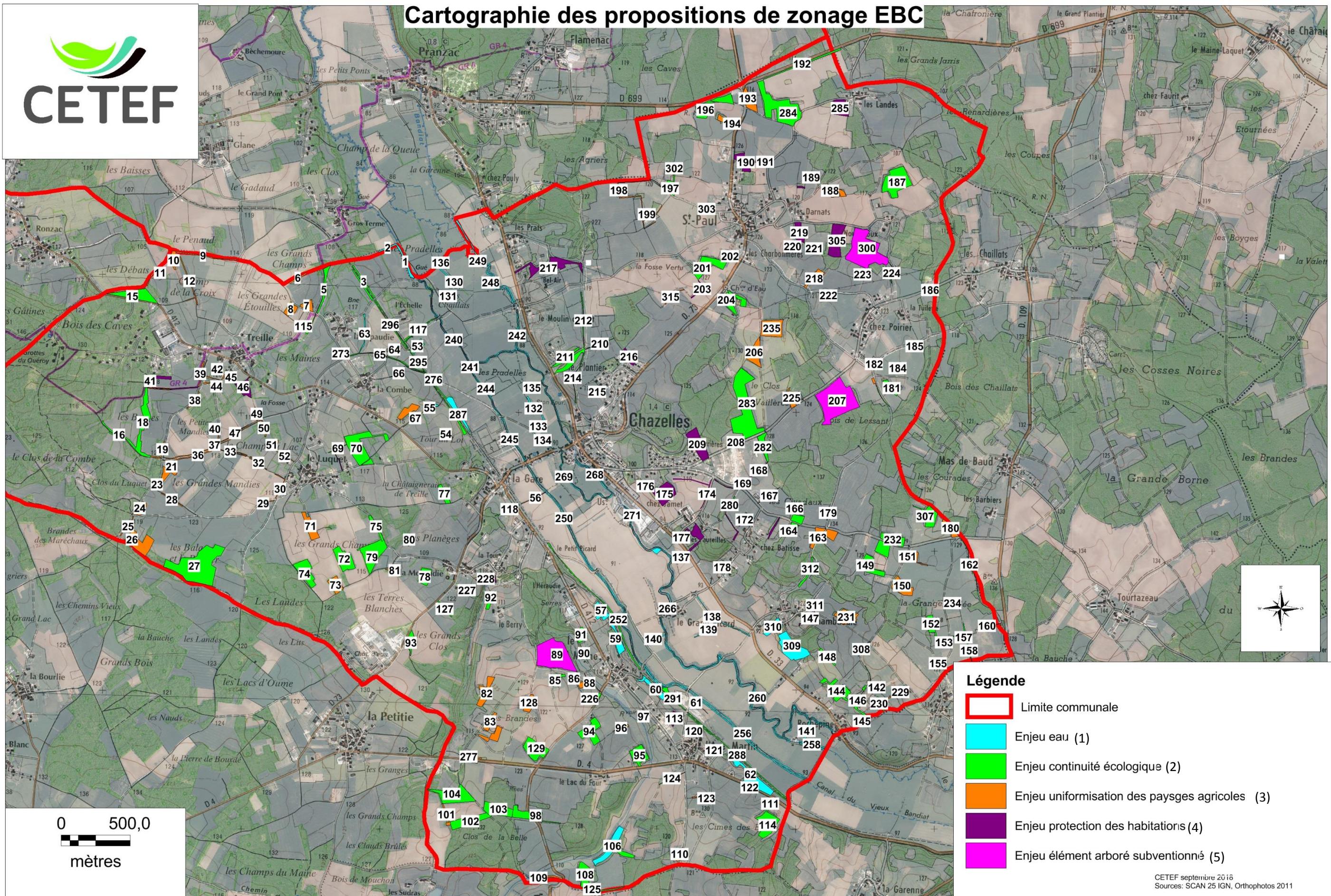
Chazelles

Cartographie des propositions de zonage EBC



Chazelles

Cartographie des propositions de zonage EBC



Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Chazelles	45	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	46	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	47	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	48	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	49	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	50	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	51	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	52	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	53	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Chazelles	54	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	55	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Chazelles	56	haie	5	Elément arboré subventionné
Chazelles	57	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Chazelles	58	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Chazelles	59	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Chazelles	60	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Chazelles	61	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	62	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Chazelles	63	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Chazelles	64	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	65	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	66	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	67	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	68	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	69	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	70	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	71	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	72	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	73	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	74	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	75	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	76	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	77	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	78	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	79	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	80	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	81	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	82	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	83	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	84	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	85	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	86	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	87	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	88	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Chazelles	89	bois	5	Elément arboré subventionné
Chazelles	90	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Chazelles	91	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	92	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	93	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	94	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	95	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	96	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	97	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	98	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	99	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	100	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	101	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	102	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	103	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	104	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	105	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	106	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Chazelles	107	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	108	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	109	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	110	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	111	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	112	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	113	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	114	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	115	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	116	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	117	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	118	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	119	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Chazelles	120	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	121	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	122	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	123	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	124	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	125	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	126	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	127	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	128	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	129	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	130	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Chazelles	131	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Chazelles	132	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Chazelles	133	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Chazelles	134	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Chazelles	135	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Chazelles	136	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Chazelles	137	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Chazelles	138	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Chazelles	139	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Chazelles	140	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Chazelles	141	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Chazelles	142	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	143	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	144	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	145	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	146	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	147	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	148	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	149	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	150	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	151	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	152	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	153	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	154	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	155	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	156	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	157	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	158	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	159	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	160	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	161	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	162	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	163	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	164	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	165	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	166	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	167	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	168	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	169	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	170	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	171	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	172	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	173	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	174	haie	5	Elément arboré subventionné
Chazelles	175	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	176	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Chazelles	177	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	178	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	179	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	180	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	181	bois	2	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	182	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	183	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	184	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	185	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	186	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	187	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	188	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	189	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	190	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	191	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	192	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	193	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	194	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	195	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	196	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	197	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	198	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	199	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	200	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	201	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	202	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	203	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	204	bois	2	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	205	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	206	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	207	bois	5	Elément arboré subventionné
Chazelles	208	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	209	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	210	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	211	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	212	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	213	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	214	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	215	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	216	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	217	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	218	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	219	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	220	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Chazelles	221	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	222	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	223	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	224	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	225	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	226	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	227	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	228	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	229	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	230	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	231	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	232	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	233	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	234	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	235	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	236	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	237	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	238	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	239	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	240	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	241	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	242	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	243	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	244	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	245	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	246	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	247	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	248	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	249	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	250	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	251	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	252	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	253	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	254	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	255	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	256	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	257	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	258	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	259	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	260	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	261	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	262	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	263	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	264	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Chazelles	265	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	266	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	267	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	268	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	269	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	270	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	271	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	272	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Chazelles	273	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	274	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	275	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	276	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Chazelles	277	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	278	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	279	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	280	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	281	haie	5	Elément arboré subventionné
Chazelles	282	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	283	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	284	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	285	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	286	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	287	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Chazelles	288	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	289	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	290	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	291	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	292	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	293	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	294	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	295	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	296	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	297	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	298	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	299	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	300	bois	5	Elément arboré subventionné
Chazelles	301	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	302	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	303	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	304	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	305	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	306	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	307	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	308	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Chazelles	309	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Chazelles	310	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Chazelles	311	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	312	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Chazelles	313	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	314	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Chazelles	315	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Chazelles	316	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale

Chazelles

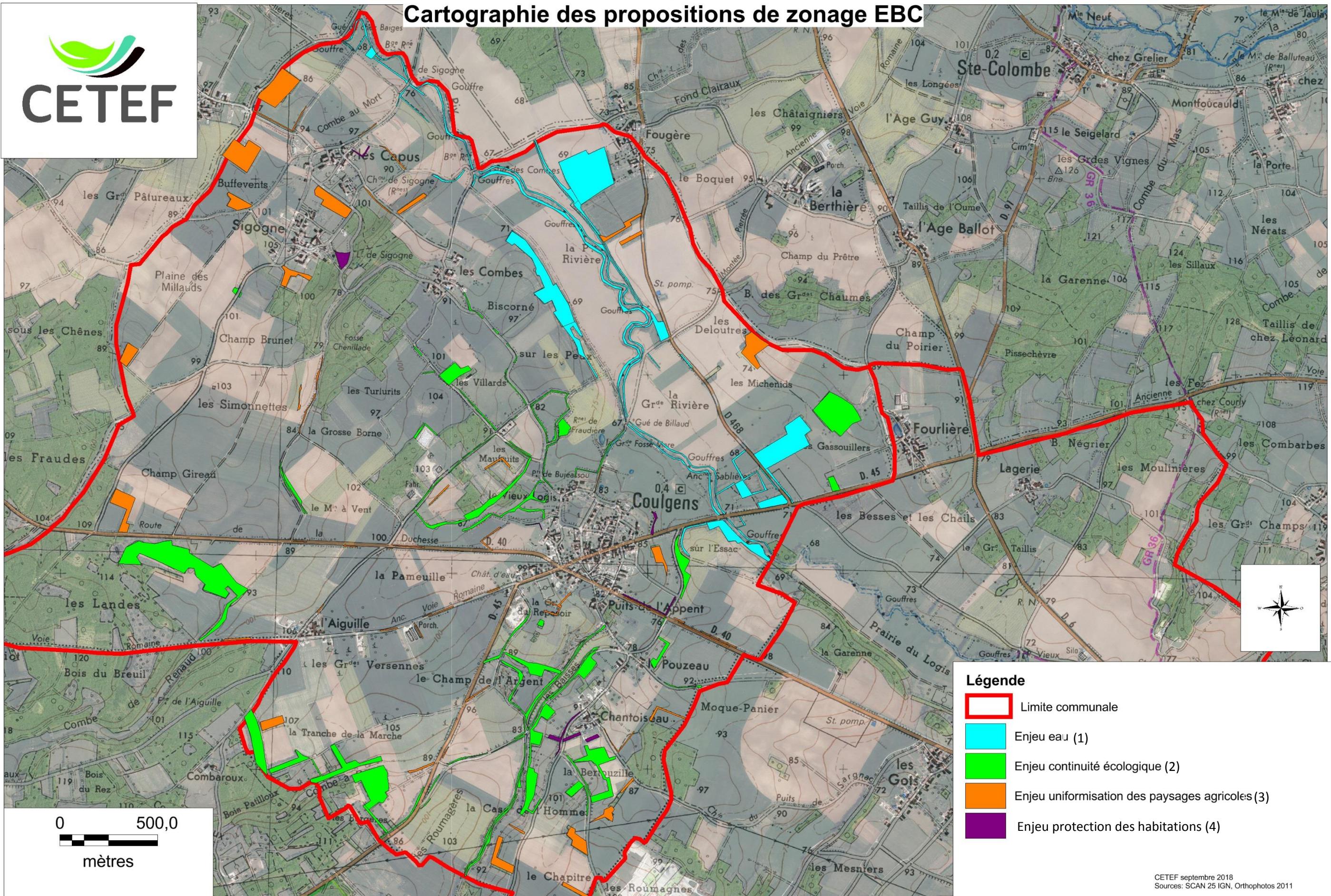
La commune de Chazelles possède un taux de boisement de 26% soit 669 ha de forêt. Elle est la commune la plus vaste du territoire avec 2584 ha. La commune se décompose en deux grands secteurs :

- A l'Est et à l'Ouest, une zone hétérogène, mélange de zones cultivées et petits massifs forestiers
- Au Centre, la vallée du Bandiat

La sélection EBC a porté majoritairement sur la préservation de la ressource en eau ainsi que sur la volonté d'assurer une continuité écologique fonctionnelle.

Coulgens

Cartographie des propositions de zonage EBC



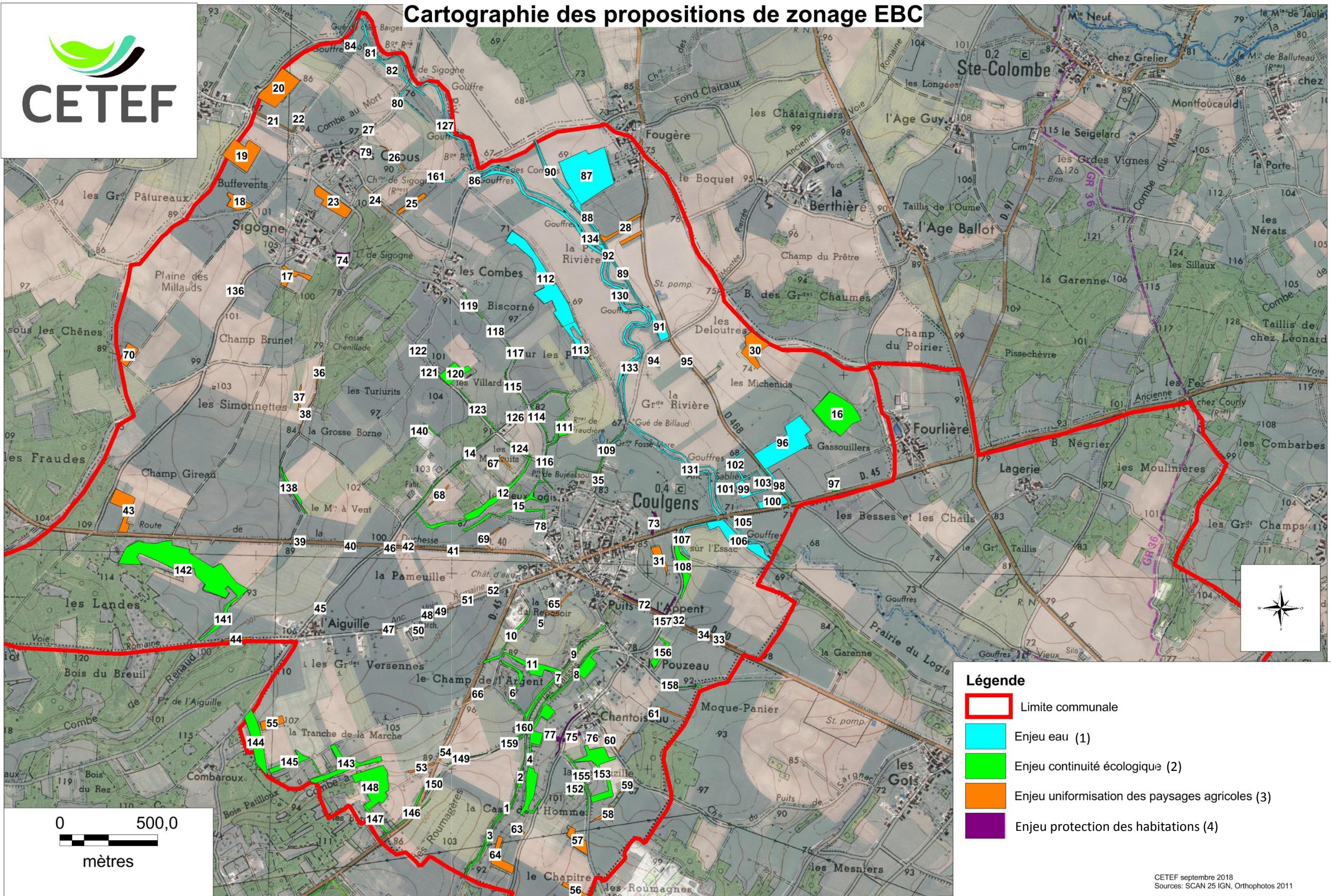
Légende

- Limite communale
- Enjeu eau (1)
- Enjeu continuité écologique (2)
- Enjeu uniformisation des paysages agricoles (3)
- Enjeu protection des habitations (4)

CETEF septembre 2018
Sources: SCAN 25 IGN, Orthophotos 2011

Coulgens

Cartographie des propositions de zonage EBC



Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Coulgens	89	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Coulgens	90	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Coulgens	91	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Coulgens	92	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Coulgens	93	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Coulgens	94	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Coulgens	95	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Coulgens	96	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Coulgens	97	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	98	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Coulgens	99	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Coulgens	100	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Coulgens	101	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Coulgens	102	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Coulgens	103	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Coulgens	104	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Coulgens	105	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Coulgens	106	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Coulgens	107	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Coulgens	108	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	109	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	110	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Coulgens	111	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	112	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Coulgens	113	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Coulgens	114	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	115	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	116	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	117	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	118	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	119	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	120	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	121	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	122	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	123	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	124	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	125	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	126	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	127	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Coulgens	128	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Coulgens	129	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Coulgens	130	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Coulgens	131	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Coulgens	132	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Coulgens	133	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Coulgens	134	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Coulgens	135	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Coulgens	136	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	137	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	138	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	139	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	140	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	141	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	142	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	143	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	144	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	145	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	146	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	147	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	148	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	149	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	150	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	151	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	152	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	153	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	154	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	155	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	156	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	157	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	158	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	159	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	160	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Coulgens	161	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire

Coulgens

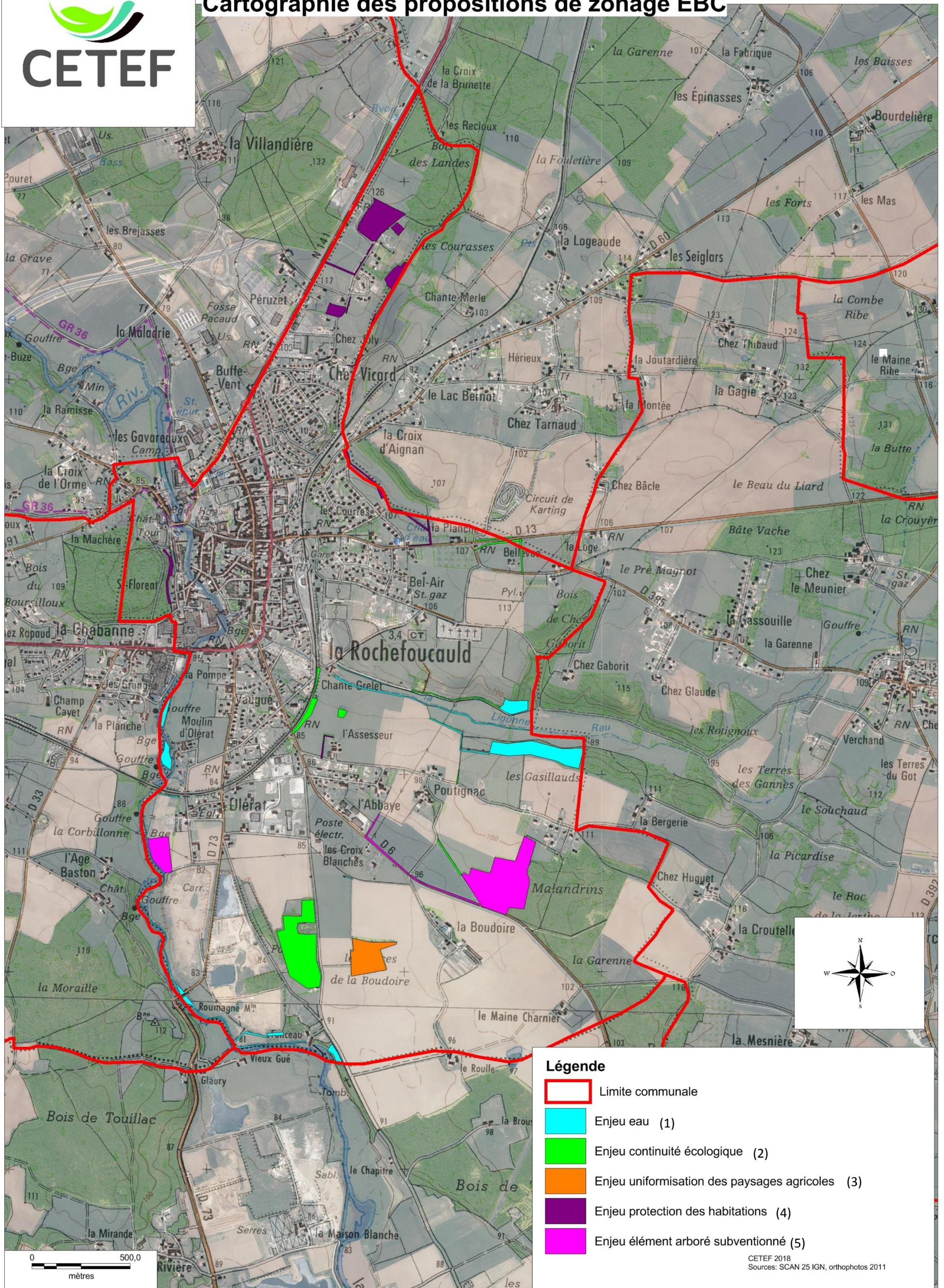
La commune de Coulgens possède l'un des taux de boisement les plus faibles du territoire avec seulement 13% soit 153 ha de forêt. La commune se décompose en deux grands secteurs :

- A l'Est, la vallée de la Tardoire
- Au Centre et à l'Ouest, une grande plaine agricole

La sélection EBC a porté majoritairement sur la préservation de la ressource en eau ainsi que sur les éléments arborés significatifs encore présents dans la plaine.

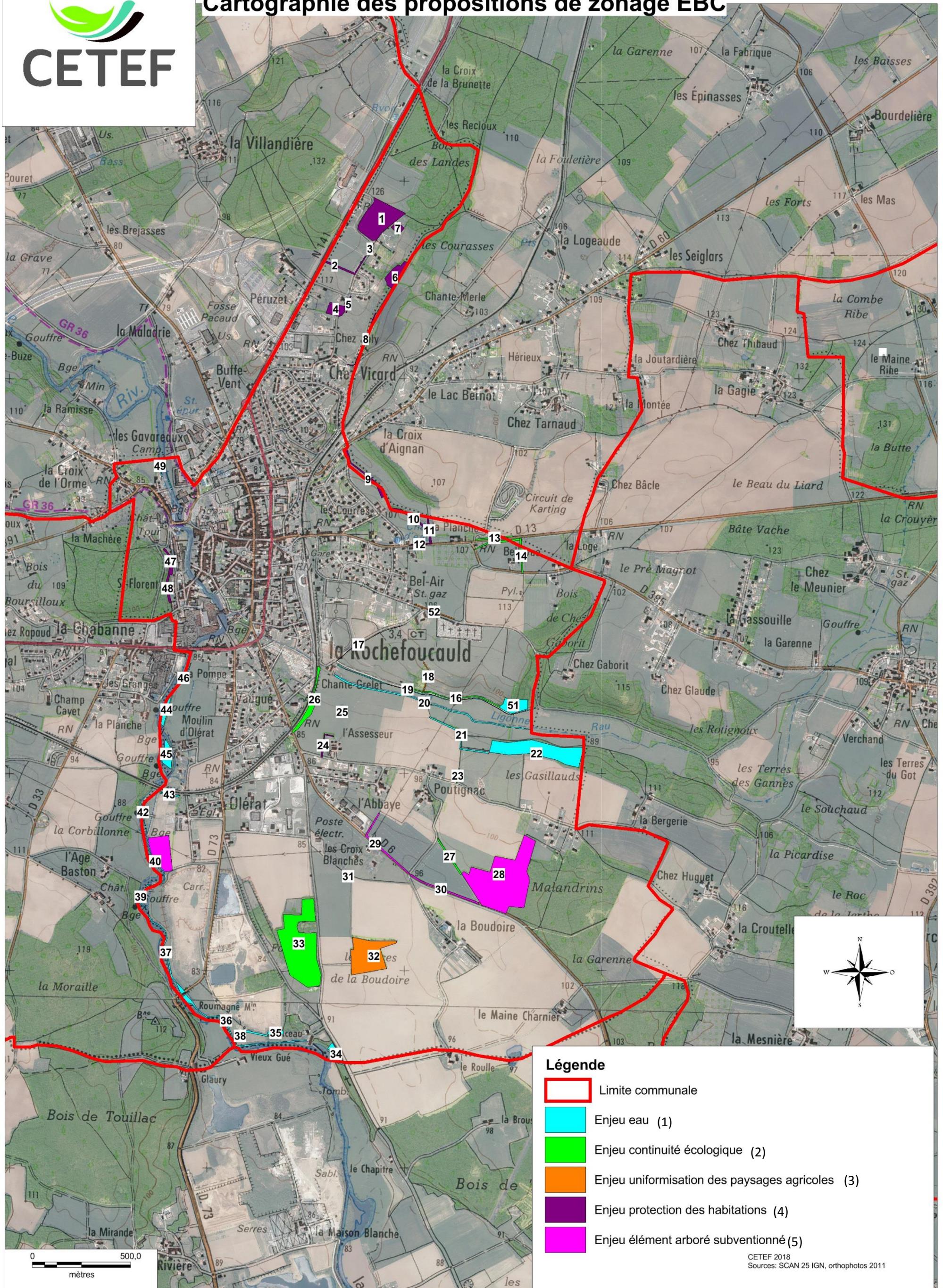
La Rochefoucauld

Cartographie des propositions de zonage EBC



La Rochefoucauld

Cartographie des propositions de zonage EBC



Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
La Rochefoucauld	1	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
La Rochefoucauld	2	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
La Rochefoucauld	3	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
La Rochefoucauld	4	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
La Rochefoucauld	5	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
La Rochefoucauld	6	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
La Rochefoucauld	7	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
La Rochefoucauld	8	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
La Rochefoucauld	9	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
La Rochefoucauld	10	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
La Rochefoucauld	11	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
La Rochefoucauld	12	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
La Rochefoucauld	13	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochefoucauld	14	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochefoucauld	15	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochefoucauld	16	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochefoucauld	17	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
La Rochefoucauld	18	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
La Rochefoucauld	19	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
La Rochefoucauld	20	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
La Rochefoucauld	21	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
La Rochefoucauld	22	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
La Rochefoucauld	23	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochefoucauld	24	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
La Rochefoucauld	25	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochefoucauld	26	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochefoucauld	27	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochefoucauld	28	bois	5	Elément arboré subventionné
La Rochefoucauld	29	haie	5	Elément arboré subventionné
La Rochefoucauld	30	haie	5	Elément arboré subventionné
La Rochefoucauld	31	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
La Rochefoucauld	32	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
La Rochefoucauld	33	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochefoucauld	34	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée.
La Rochefoucauld	35	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée.
La Rochefoucauld	36	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
La Rochefoucauld	37	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
La Rochefoucauld	38	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée.
La Rochefoucauld	39	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
La Rochefoucauld	40	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
La Rochefoucauld	41	bois	5	Elément arboré subventionné
La Rochefoucauld	42	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
La Rochefoucauld	43	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée.
La Rochefoucauld	44	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
La Rochefoucauld	45	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
La Rochefoucauld	46	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
La Rochefoucauld	47	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zone touristique et habitations
La Rochefoucauld	48	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zone touristique et habitations
La Rochefoucauld	49	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
La Rochefoucauld	50	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
La Rochefoucauld	51	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
La Rochefoucauld	52	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles

La Rochefoucauld

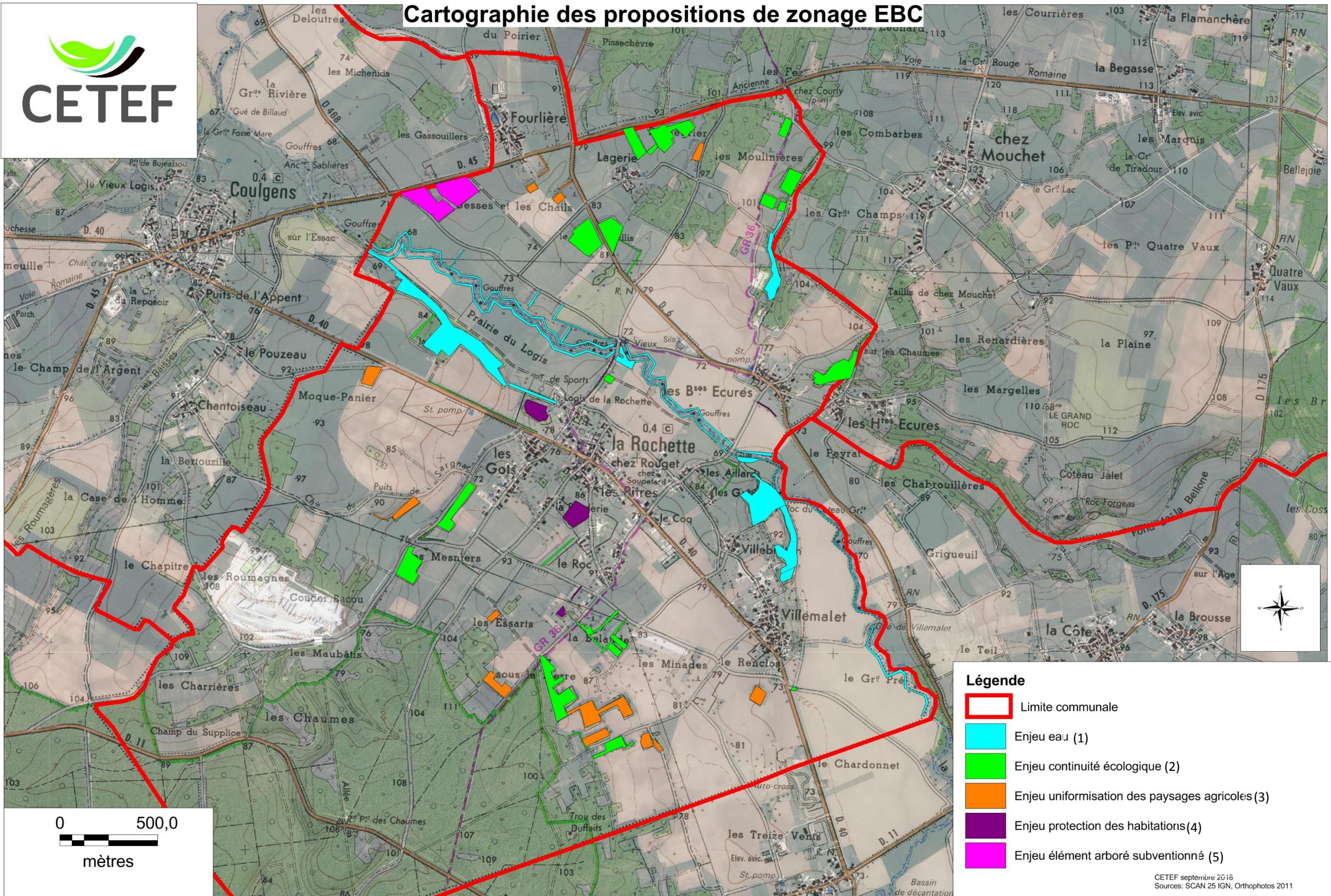
La commune de La Rochefoucauld possède le taux de boisement le plus faible du territoire avec seulement 11% de sa surface boisée soit 77 ha de forêt. La municipalité est en grande partie urbanisée avec sur les périphéries, des plaines agricoles. La Tardoire symbolise la limite Ouest de la commune.

La sélection EBC a porté majoritairement sur la préservation de la ressource en eau, sur les éléments arborés encore présents dans la plaine ainsi que sur les haies et bois pouvant jouer un rôle de protection envers diverses pollutions dans les zones habitées.



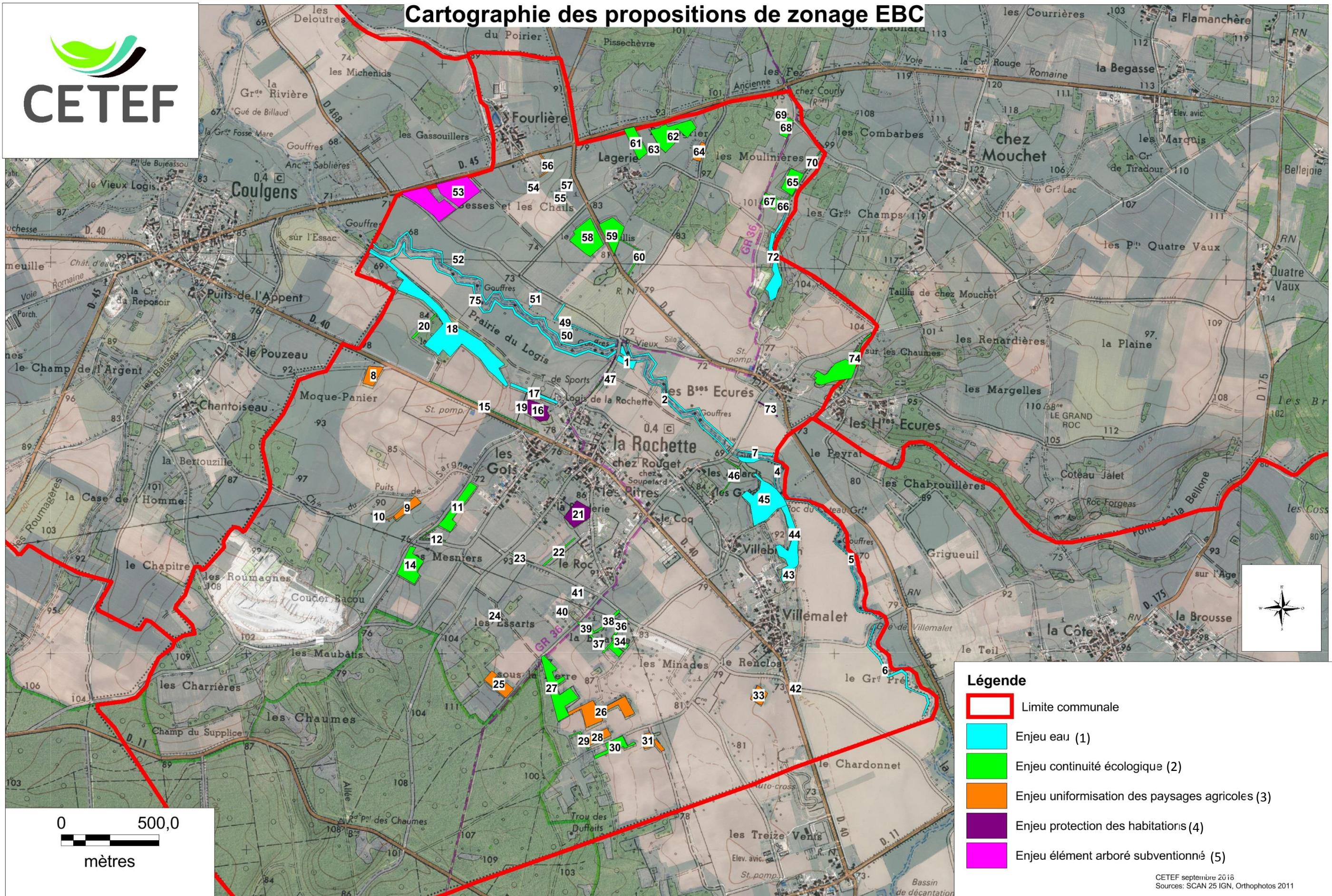
La Rochette

Cartographie des propositions de zonage EBC



La Rochette

Cartographie des propositions de zonage EBC



Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
La Rochette	1	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
La Rochette	2	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
La Rochette	3	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
La Rochette	4	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
La Rochette	5	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
La Rochette	6	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
La Rochette	7	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
La Rochette	8	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
La Rochette	9	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
La Rochette	10	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
La Rochette	11	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	12	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	13	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	14	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	15	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	16	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
La Rochette	17	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
La Rochette	18	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
La Rochette	19	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	20	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	21	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
La Rochette	22	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	23	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	24	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
La Rochette	25	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
La Rochette	26	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
La Rochette	27	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	28	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
La Rochette	29	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	30	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	31	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
La Rochette	32	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
La Rochette	33	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
La Rochette	34	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	35	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	36	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	37	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	38	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	39	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	40	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
La Rochette	41	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
La Rochette	42	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	43	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
La Rochette	44	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
La Rochette	45	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
La Rochette	46	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	47	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	48	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	49	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
La Rochette	50	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
La Rochette	51	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
La Rochette	52	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
La Rochette	53	bois	5	Elément arboré subventionné
La Rochette	54	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
La Rochette	55	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
La Rochette	56	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
La Rochette	57	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
La Rochette	58	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	59	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	60	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	61	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	62	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	63	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	64	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
La Rochette	65	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	66	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	67	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	68	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	69	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	70	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	71	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	72	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
La Rochette	73	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
La Rochette	74	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
La Rochette	75	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
La Rochette	76	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.

La Rochette

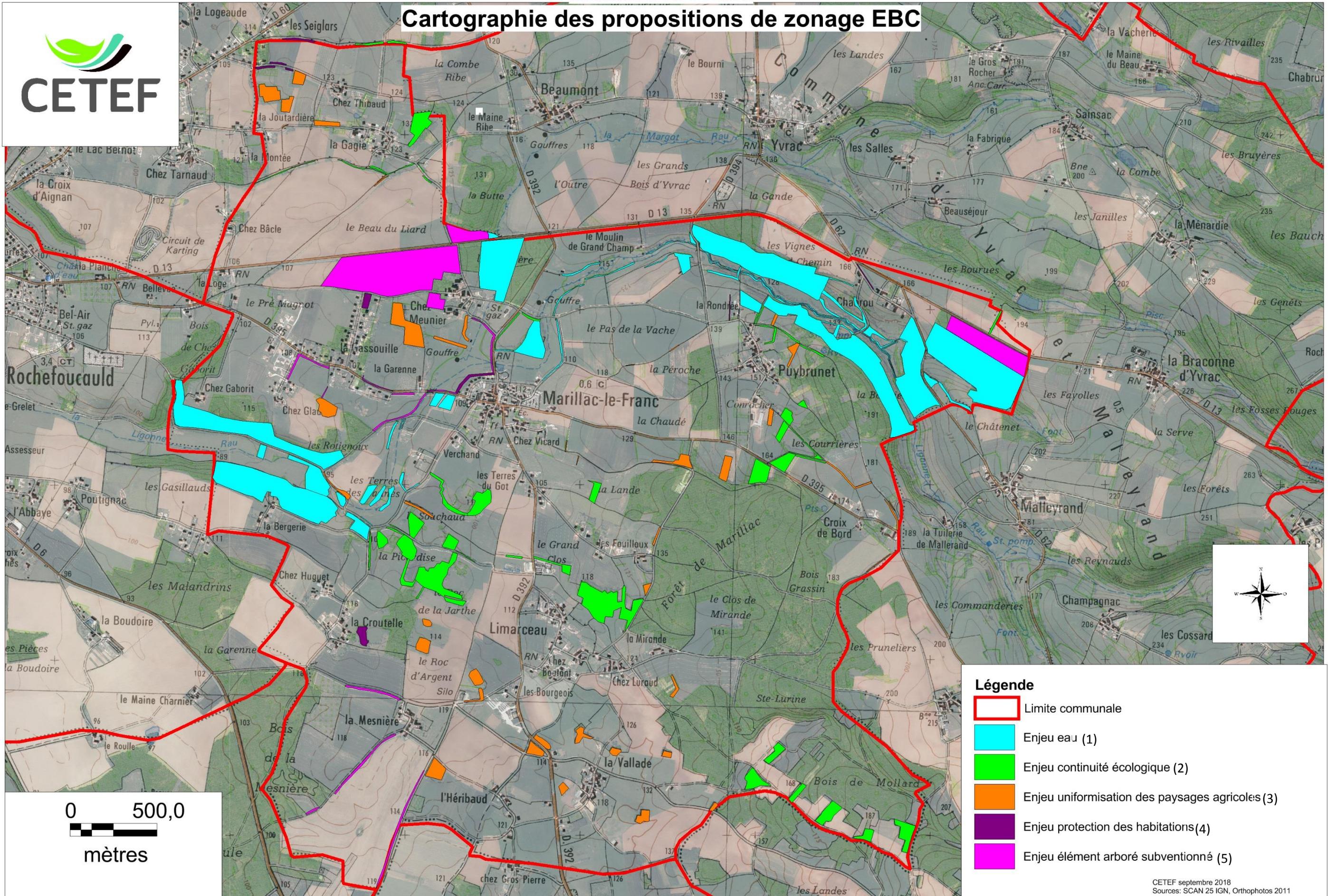
La commune de la Rochette possède un taux de boisement de 29% soit 324 ha de forêt. La commune se décompose en trois secteurs :

- Au Centre la vallée de la Tardoire
- A l'Est et au Centre Ouest, des grandes plaines agricoles
- A l'Ouest, la Forêt domaniale de la Braconne grand massif forestier homogène

La sélection EBC a porté majoritairement sur la préservation de la ressource en eau ainsi que sur les éléments arborés encore présents dans la plaine.

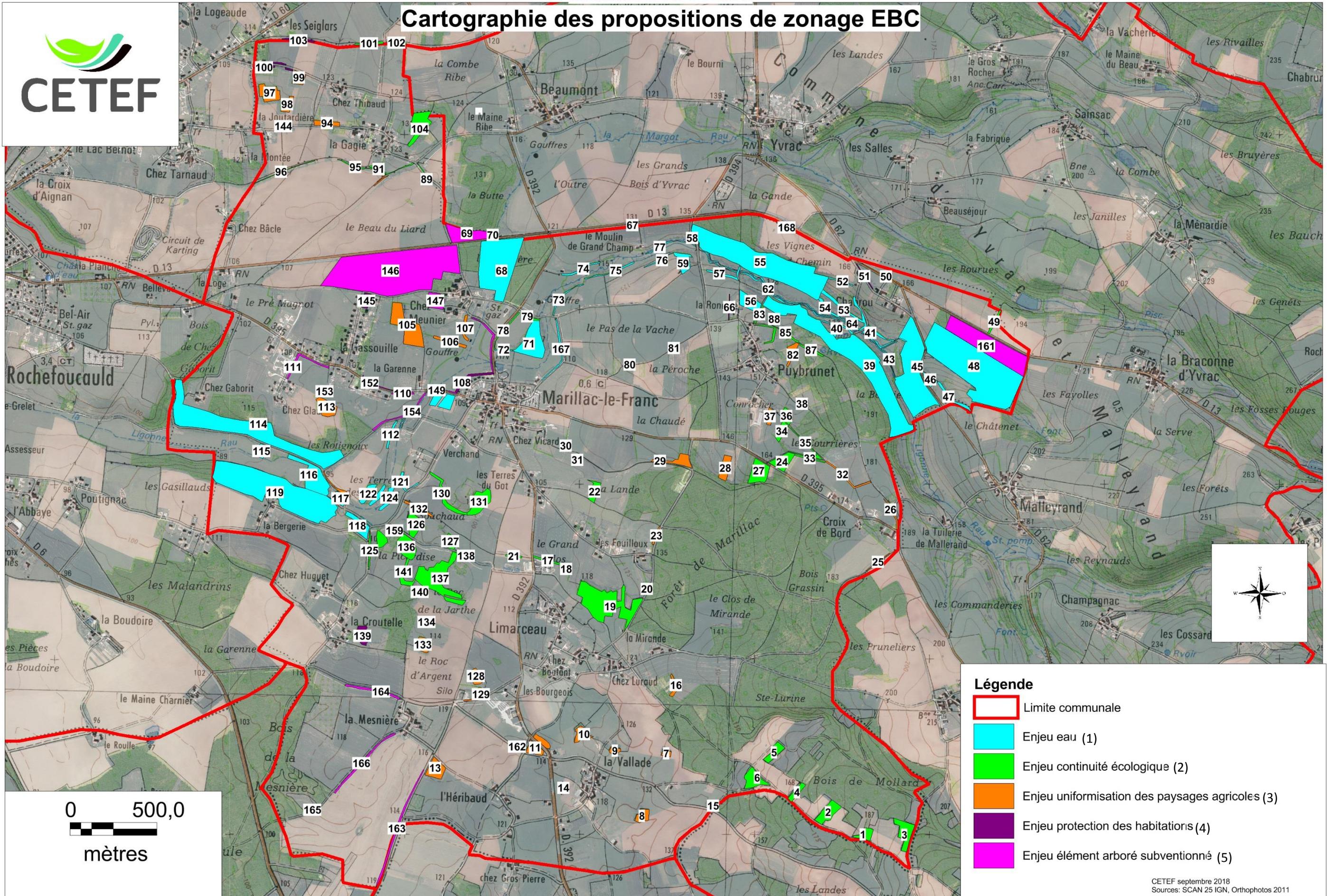
Marillac le Franc

Cartographie des propositions de zonage EBC



Marillac le Franc

Cartographie des propositions de zonage EBC



Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Marillac le Franc	45	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	46	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	47	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	48	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	49	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	50	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	51	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Marillac le Franc	52	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	53	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	54	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	55	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	56	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	57	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	58	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	59	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	60	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Marillac le Franc	61	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Marillac le Franc	62	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Marillac le Franc	63	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Marillac le Franc	64	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Marillac le Franc	65	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Marillac le Franc	66	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Marillac le Franc	67	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	68	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Marillac le Franc	69	bois	5	Elément arboré subventionné
Marillac le Franc	70	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Marillac le Franc	71	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	72	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	73	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	74	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	75	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	76	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	77	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Marillac le Franc	78	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	79	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	80	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	81	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	82	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	83	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	84	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	85	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	86	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	87	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	88	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Marillac le Franc	89	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	90	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	91	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	92	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	93	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	94	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	95	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	96	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	97	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	98	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	99	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	100	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Marillac le Franc	101	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	102	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	103	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Marillac le Franc	104	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	105	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	106	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	107	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	108	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Marillac le Franc	109	haie	5	Elément arboré subventionné
Marillac le Franc	110	haie	5	Elément arboré subventionné
Marillac le Franc	111	haie	5	Elément arboré subventionné
Marillac le Franc	112	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Marillac le Franc	113	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	114	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	115	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Marillac le Franc	116	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Marillac le Franc	117	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Marillac le Franc	118	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	119	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	120	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	121	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	122	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	123	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	124	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripsylve.
Marillac le Franc	125	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	126	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	127	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	128	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	129	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	130	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	131	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	132	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Marillac le Franc	133	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	134	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	135	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	136	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	137	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	138	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	139	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Marillac le Franc	140	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	141	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	142	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Marillac le Franc	143	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Marillac le Franc	144	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	145	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Marillac le Franc	146	bois	5	Elément arboré subventionné
Marillac le Franc	147	bois	5	Elément arboré subventionné
Marillac le Franc	148	haie	5	Elément arboré subventionné
Marillac le Franc	149	haie	5	Elément arboré subventionné
Marillac le Franc	150	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	151	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	152	haie	5	Elément arboré subventionné
Marillac le Franc	153	haie	5	Elément arboré subventionné
Marillac le Franc	154	haie	5	Elément arboré subventionné
Marillac le Franc	155	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Marillac le Franc	156	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Marillac le Franc	157	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	158	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	159	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Marillac le Franc	160	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	161	bois	5	Elément arboré subventionné
Marillac le Franc	162	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Marillac le Franc	163	haie	5	Elément arboré subventionné
Marillac le Franc	164	haie	5	Elément arboré subventionné
Marillac le Franc	165	haie	5	Elément arboré subventionné
Marillac le Franc	166	haie	5	Elément arboré subventionné
Marillac le Franc	167	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Marillac le Franc	168	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles

Marillac le Franc

La commune de Marillac le Franc possède un taux de boisement de 26% soit 369 ha de forêt. Il est important de constater que 35 ha de forêt ont été planté sur d'anciennes terres agricoles pendant les 30 dernières années.

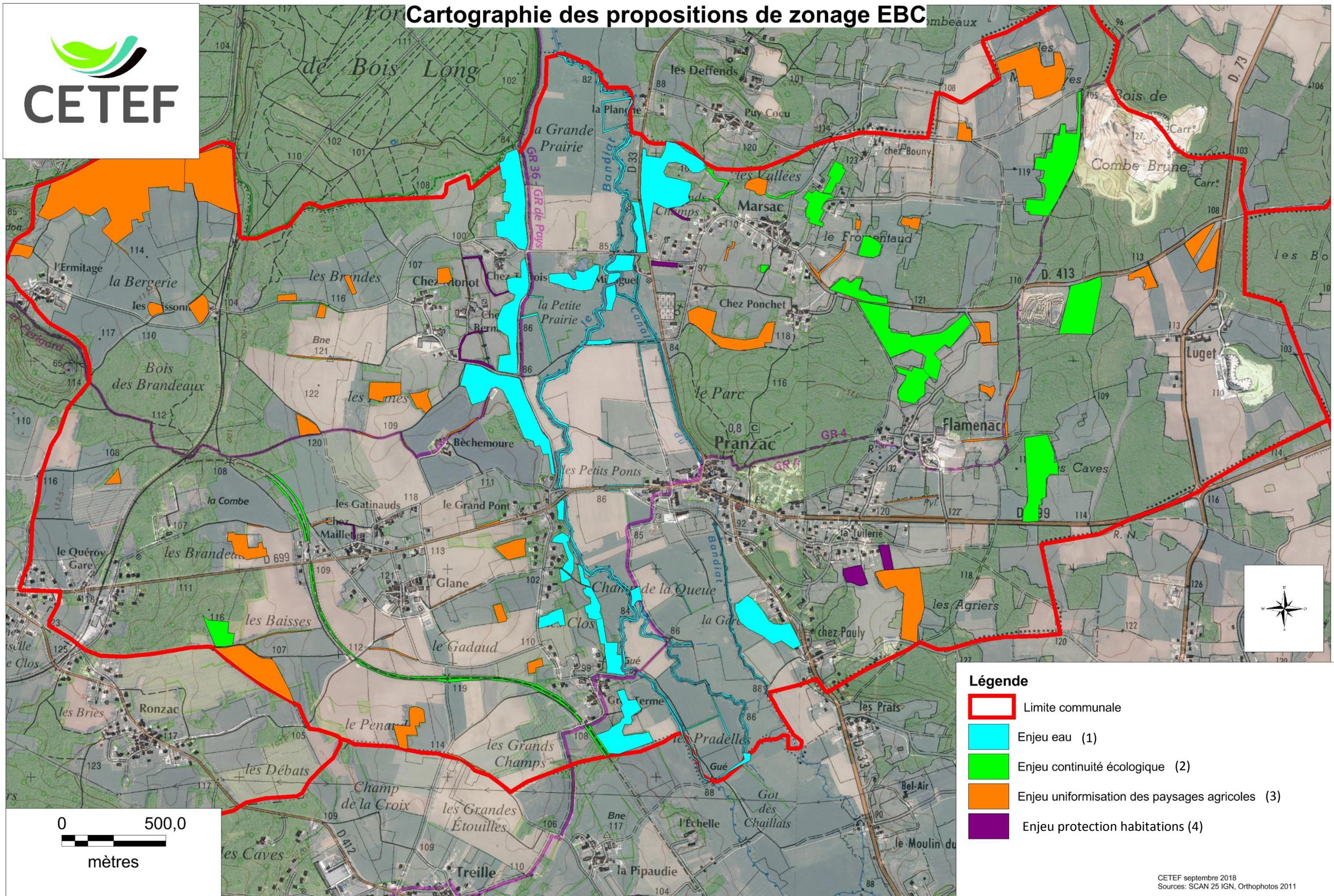
La commune se décompose comme suit :

- Au Sud Est, la forêt de Marillac, un grand massif forestier uniforme

- Du Nord Est au Centre Ouest, la vallée de la Ligonne
- Au centre, des zones pavillonnaires
- Au Nord et au Sud, des grandes plaines agricoles

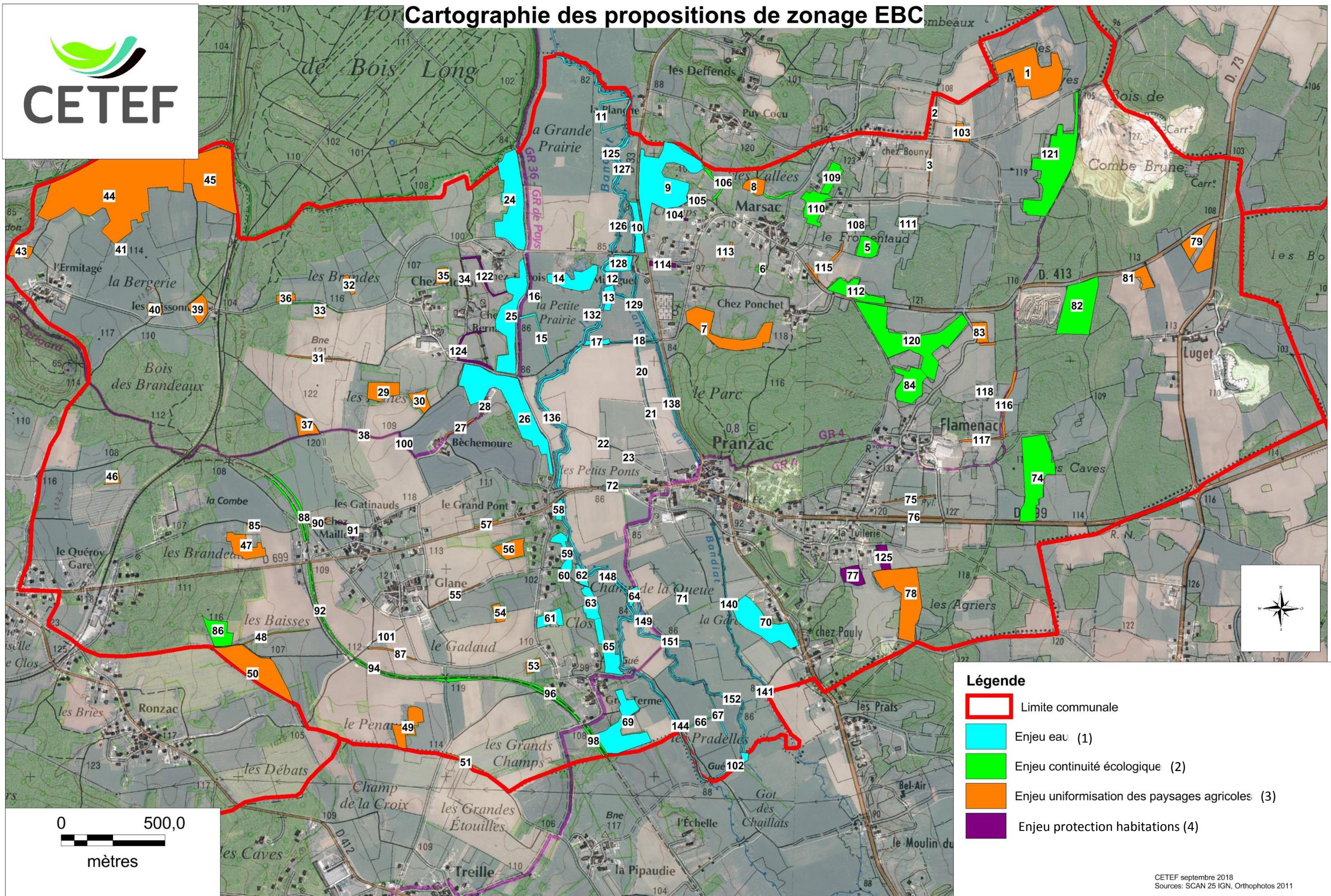
La sélection EBC a porté majoritairement sur la préservation de la ressource en eau, sur les éléments arborés encore présents dans la plaine ainsi que sur les haies et bois pouvant jouer un rôle de protection envers diverses pollutions dans les zones habitées.

Cartographie des propositions de zonage EBC



Pranzac

Cartographie des propositions de zonage EBC



Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Pranzac	46	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	47	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	48	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	49	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	50	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	51	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	53	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	54	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	55	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	56	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	57	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	58	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Pranzac	59	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Pranzac	60	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Pranzac	61	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Pranzac	62	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Pranzac	63	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Pranzac	64	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Pranzac	65	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Pranzac	66	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Pranzac	67	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Pranzac	69	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Pranzac	70	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
Pranzac	71	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Pranzac	72	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Pranzac	73	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Pranzac	74	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	75	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	76	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	77	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Pranzac	78	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	79	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	80	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	81	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	82	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	83	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	84	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	85	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	86	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	87	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	88	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	89	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	90	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	91	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Pranzac	92	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	93	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	94	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	95	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	96	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	97	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	98	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	99	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	100	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	101	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	102	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Pranzac	103	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	104	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Pranzac	105	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	106	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	107	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	108	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	109	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	110	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	111	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	112	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	113	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	114	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Pranzac	115	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	116	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	117	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	118	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	119	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Pranzac	120	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	121	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	122	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Pranzac	123	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Pranzac	124	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Pranzac	125	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	125	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Pranzac	126	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	127	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	128	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Présence de gouffres.
Pranzac	129	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	130	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	131	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	132	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	133	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	134	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Pranzac	135	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	136	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	137	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	138	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	139	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	140	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	141	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	142	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	143	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	144	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	145	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	146	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	147	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	148	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	149	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	150	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	151	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	152	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
Pranzac	153	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.

Pranzac

La commune de Pranzac possède un taux de boisement de 33% soit 499 ha de forêt. La commune se décompose comme suit :

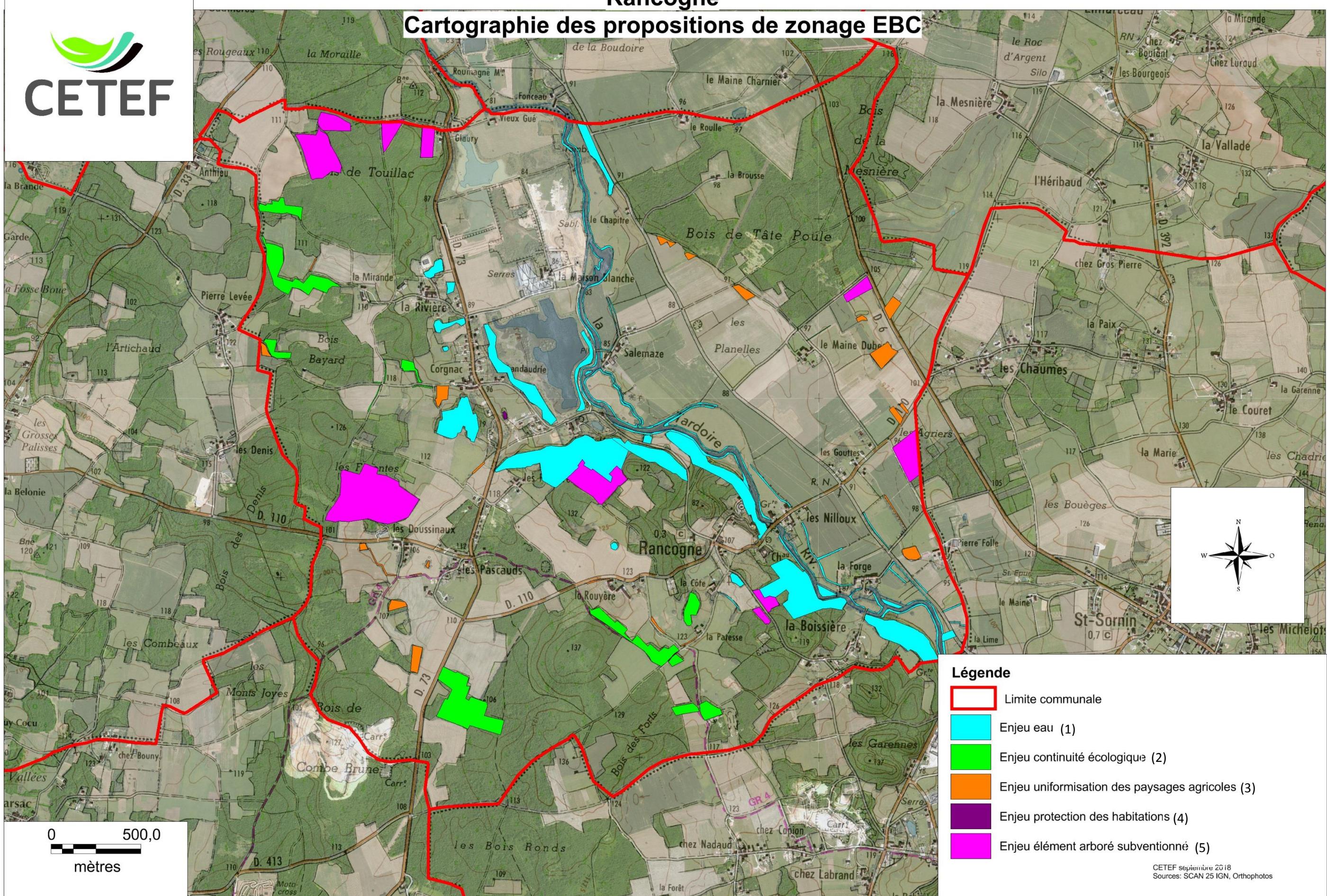
- Au centre, la vallée du Bandiat
- A l'Ouest et à l'Est, des zones hétérogènes, mélange de zones cultivées et de massifs forestiers

La sélection EBC a porté majoritairement sur la préservation de la ressource en eau ainsi que sur une continuité écologique fonctionnelle.

Il est important de noter que le territoire communal a vu sa superficie forestière diminuer d'environ 35 ha durant les 30 dernières années à cause de défrichements.

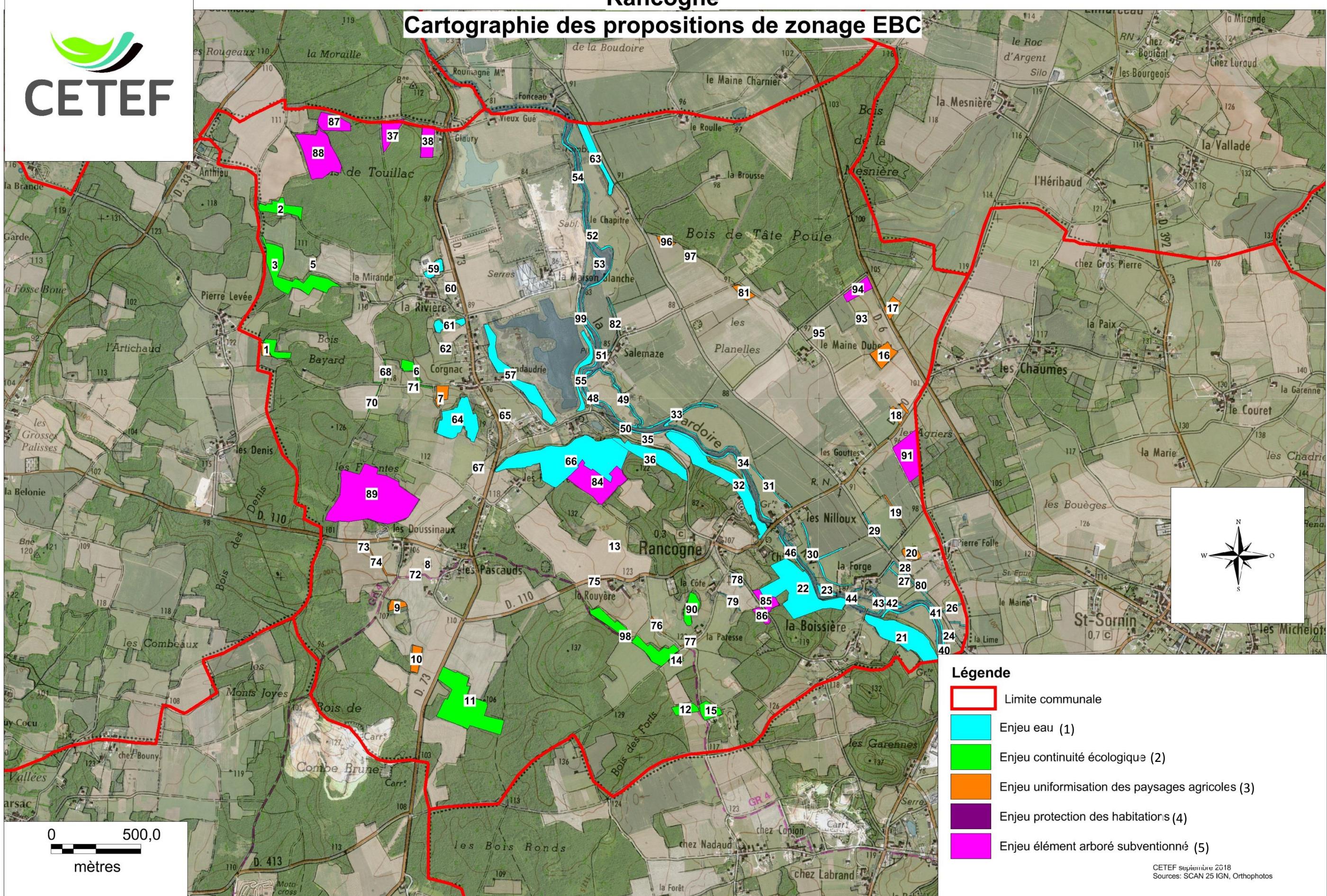
Rancogne

Cartographie des propositions de zonage EBC



Rancogne

Cartographie des propositions de zonage EBC



Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Rancogne	1	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	2	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rancogne	3	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rancogne	4	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rancogne	5	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	6	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rancogne	7	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	8	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	9	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	10	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	11	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rancogne	12	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rancogne	13	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, gouffre.
Rancogne	14	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rancogne	15	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rancogne	16	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	17	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	18	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	19	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	20	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	21	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Rancogne	22	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Rancogne	23	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Rancogne	24	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Rancogne	25	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Rancogne	26	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Rancogne	27	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Rancogne	28	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Rancogne	29	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Rancogne	30	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Rancogne	31	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Rancogne	32	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Rancogne	33	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rancogne	34	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rancogne	35	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Rancogne	36	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Rancogne	37	bois	5	Elément arboré subventionné
Rancogne	38	bois	5	Elément arboré subventionné
Rancogne	39	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rancogne	40	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rancogne	41	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rancogne	42	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rancogne	43	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rancogne	44	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Rancogne	45	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rancogne	46	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rancogne	47	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rancogne	48	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rancogne	49	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rancogne	50	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rancogne	51	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rancogne	52	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rancogne	53	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rancogne	54	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rancogne	55	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rancogne	56	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Rancogne	57	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Rancogne	58	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Rancogne	59	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Rancogne	60	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Rancogne	61	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Rancogne	62	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Rancogne	63	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Rancogne	64	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Rancogne	65	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Rancogne	66	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Rancogne	67	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	68	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rancogne	69	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rancogne	70	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rancogne	71	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rancogne	72	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	73	bois	3	ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	74	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	75	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	76	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	77	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	78	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Rancogne	79	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Rancogne	80	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Rancogne	81	bois	3	ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	82	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Rancogne	83	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire
Rancogne	84	bois	5	Elément arboré subventionné
Rancogne	85	bois	5	Elément arboré subventionné
Rancogne	86	bois	5	Elément arboré subventionné
Rancogne	87	bois	5	Elément arboré subventionné
Rancogne	88	bois	5	Elément arboré subventionné

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Rancogne	89	bois	5	Elément arboré subventionné
Rancogne	90	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rancogne	91	bois	5	Elément arboré subventionné
Rancogne	92	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	93	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	94	bois	5	Elément arboré subventionné
Rancogne	95	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rancogne	96	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	97	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rancogne	98	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rancogne	99	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.

Rancogne

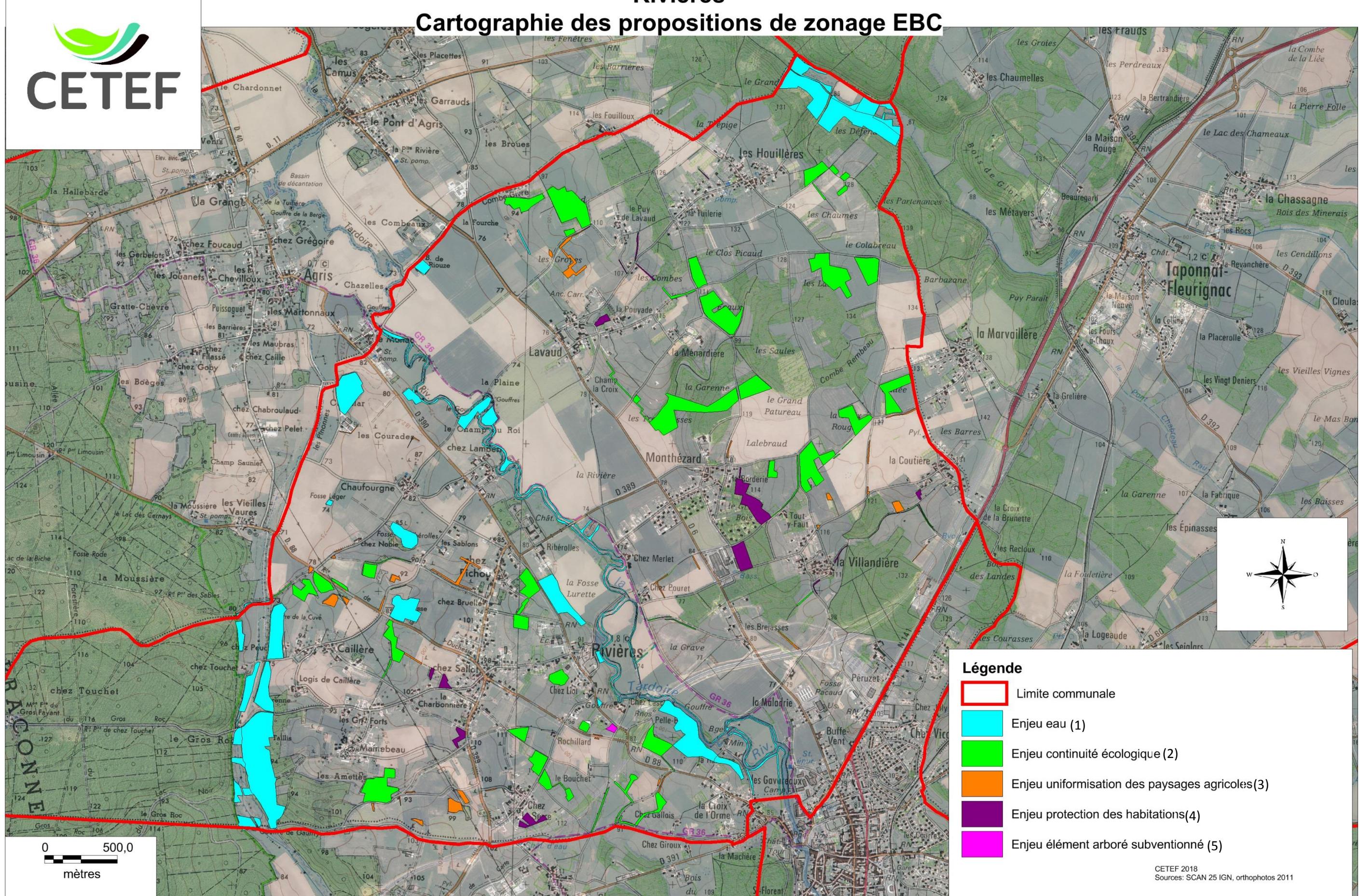
La commune de Rancogne possède un taux de boisement de 38% soit 486 ha de forêt. La commune se décompose comme suit :

- Au Centre, la vallée de la Tardoire
- A l'Est et à l'Ouest, des zones hétérogènes, mélange de zones cultivées et massifs forestiers

La sélection EBC a porté majoritairement sur la préservation de la ressource en eau ainsi que sur une continuité écologique fonctionnelle. De nombreux boisements compensateurs sont présents à la suite d'agrandissements de carrières.

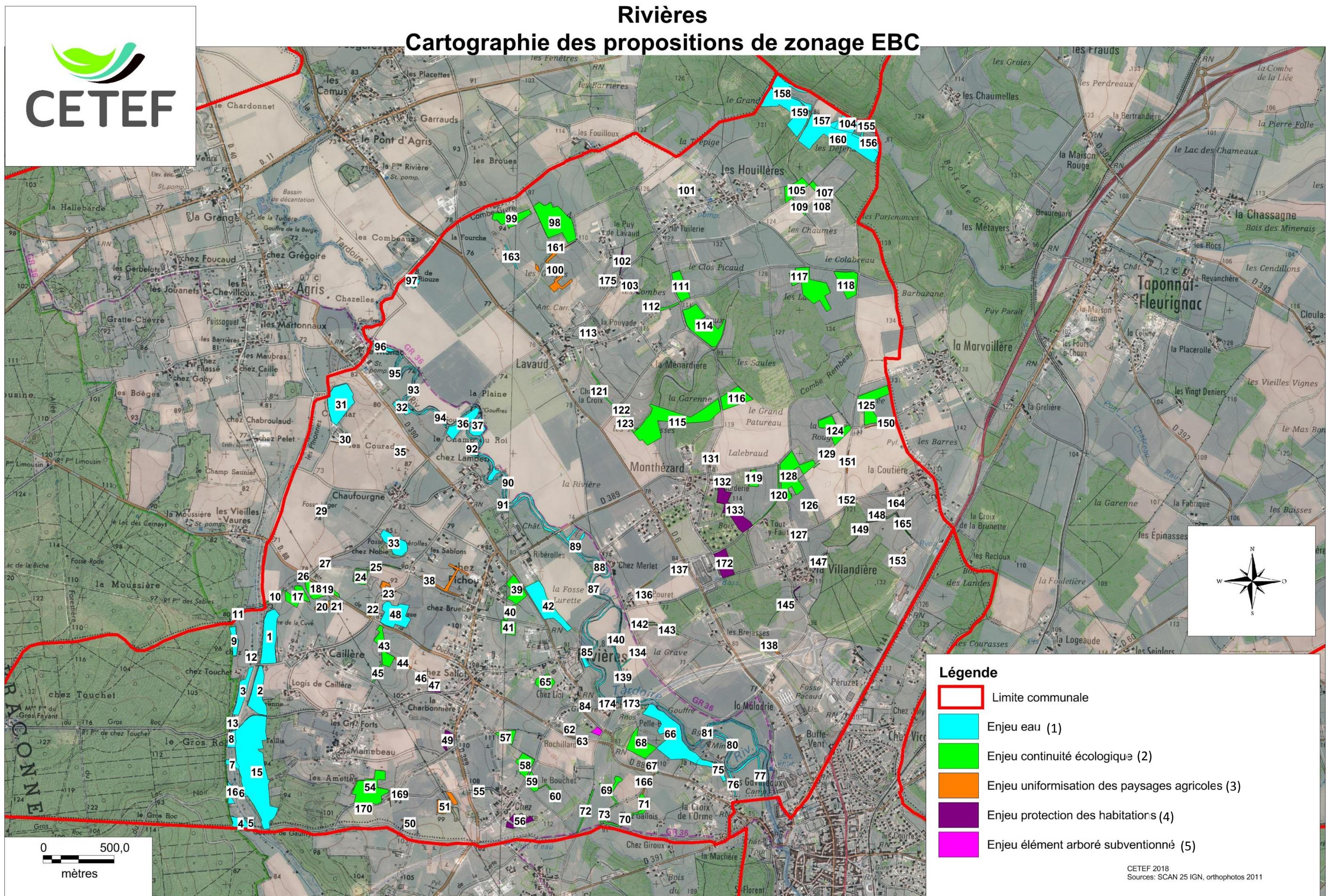
Rivières

Cartographie des propositions de zonage EBC



Rivières

Cartographie des propositions de zonage EBC



Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Rivières	1	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Rivières	2	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat.
Rivières	3	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Rivières	4	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Rivières	5	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Rivières	6	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Rivières	7	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Rivières	8	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Rivières	9	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat.
Rivières	10	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	11	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
Rivières	12	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripisylve.
Rivières	13	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripisylve.
Rivières	14	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripisylve.
Rivières	15	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat.
Rivières	16	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripisylve.
Rivières	17	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	18	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	19	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	20	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	21	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	22	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	23	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	24	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	25	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	26	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	27	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	28	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	29	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, gouffre
Rivières	30	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	31	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat.
Rivières	32	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Rivières	33	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, gouffre
Rivières	34	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	35	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	36	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire.
Rivières	37	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire.
Rivières	38	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	39	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	40	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	41	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	42	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Rivières	43	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	44	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Rivières	45	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	46	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Rivières	47	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Rivières	48	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, gouffre
Rivières	49	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Rivières	50	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	51	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	52	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	54	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	55	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	56	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Rivières	57	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	58	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	59	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	60	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	61	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	62	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	63	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	64	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	65	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	66	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Rivières	67	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	68	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	69	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	70	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	71	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	72	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	73	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	74	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	75	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Rivières	76	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire.
Rivières	77	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire.
Rivières	78	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rivières	79	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rivières	80	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rivières	81	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rivières	82	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rivières	83	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rivières	84	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Rivières	85	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rivières	86	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée de la Tardoire
Rivières	87	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rivières	88	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rivières	89	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Rivières	90	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rivières	91	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rivières	92	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rivières	93	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rivières	94	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rivières	95	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rivières	96	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rivières	97	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire.
Rivières	98	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	99	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	100	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	101	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Rivières	102	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Rivières	103	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Rivières	104	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de vallée sèche
Rivières	105	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	106	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	107	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	108	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	109	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	111	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	112	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	113	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Rivières	114	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	115	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	116	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	117	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	118	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	119	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	120	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	121	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	122	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	123	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	124	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	125	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	126	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	127	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	128	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	129	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	130	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	131	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	132	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Rivières	133	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Rivières	134	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire.

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Rivières	135	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire.
Rivières	136	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	137	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	138	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	139	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire.
Rivières	140	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire.
Rivières	141	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire.
Rivières	142	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	143	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	144	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire.
Rivières	145	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	146	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Rivières	147	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Rivières	148	bois	3	Ilôt boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	149	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	150	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	151	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	152	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	153	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	154	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Rivières	155	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Rivières	156	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Rivières	157	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Rivières	158	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Rivières	159	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée.
Rivières	160	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée.
Rivières	161	bois	2	Ilôt boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	162	bois	3	Ilôt boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	163	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée.
Rivières	164	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Rivières	165	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Rivières	166	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	167	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	168	bois	5	Elément arboré subventionné
Rivières	169	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	170	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	171	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Rivières	172	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Rivières	173	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rivières	174	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur de la Tardoire. Ripisylve.
Rivières	175	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations

Rivières

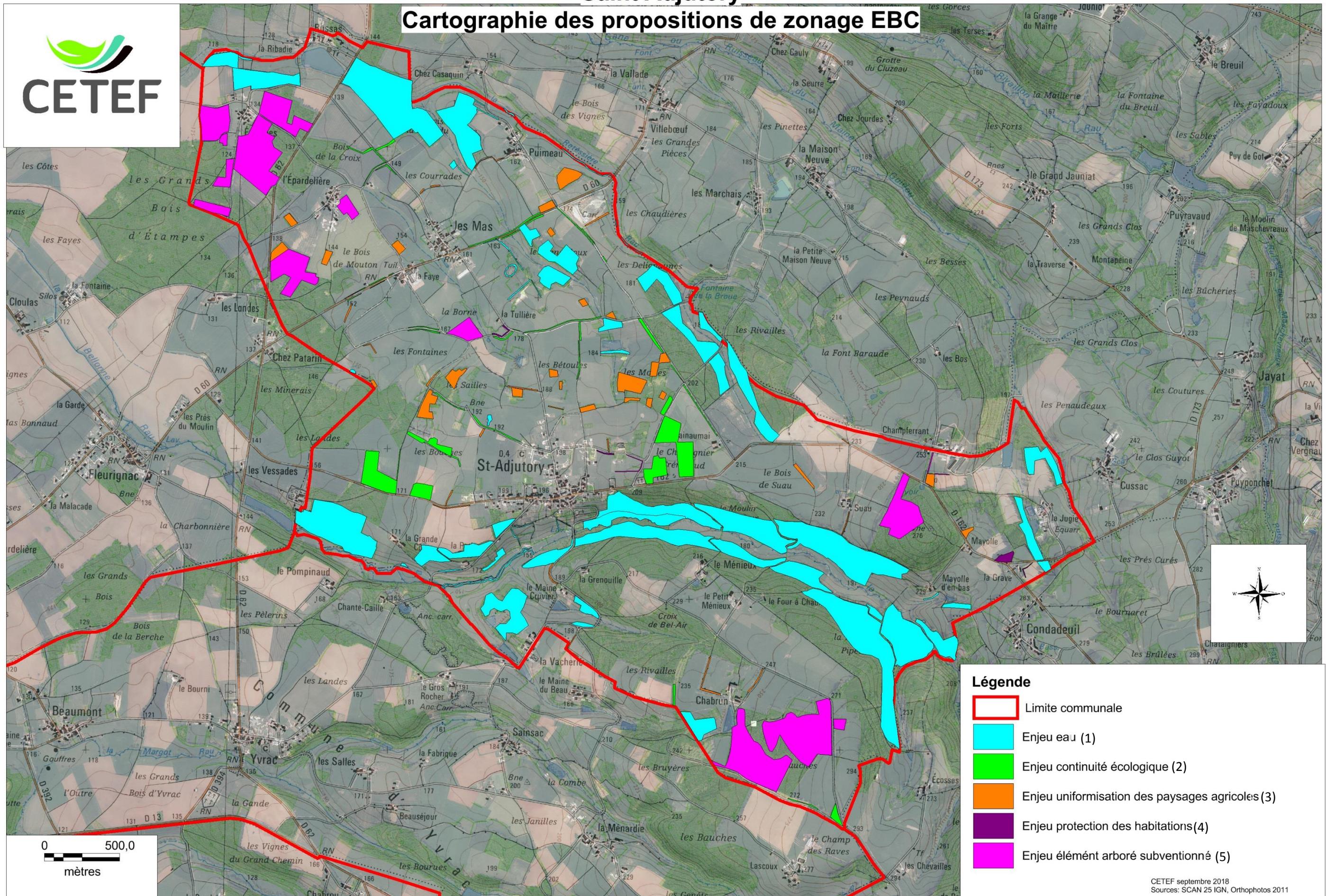
La commune de Rivières possède un taux de boisement de 25% soit 548 ha de forêt. La commune se décompose comme suit :

- A l'Ouest, la Forêt domaniale de la Braconne grand massif forestier homogène
- Au Centre, la vallée de la Tardoire
- A l'Est, des zones hétérogènes, mélanges de zones cultivées et massifs forestiers
- Au Centre Ouest, des grandes plaines agricoles

La sélection EBC a porté majoritairement sur la préservation de la ressource en eau ainsi que sur les éléments arborés encore présents dans la plaine.

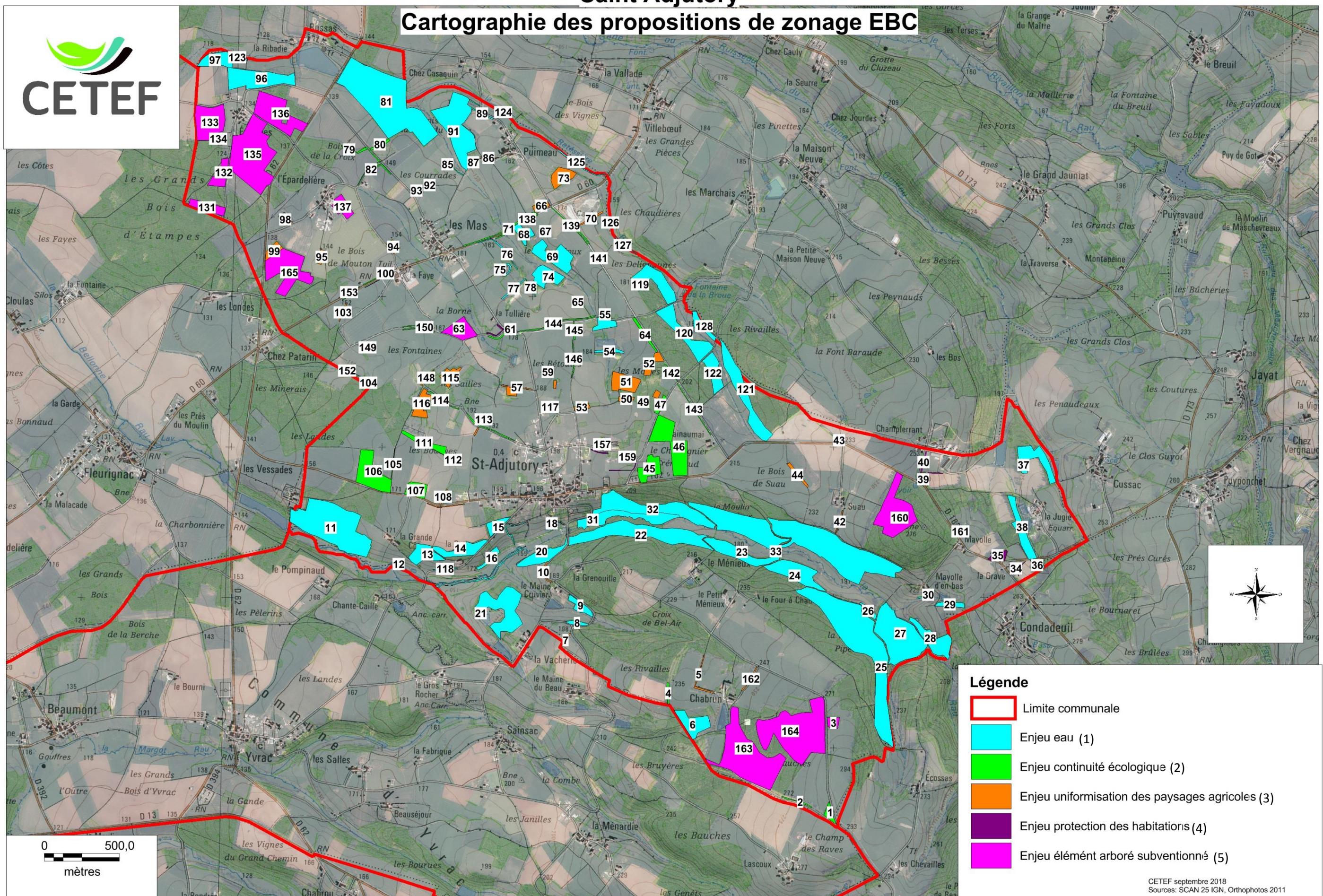
Saint Adjutory

Cartographie des propositions de zonage EBC



Saint Adjutory

Cartographie des propositions de zonage EBC



Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Saint Adjutory	1	bois	2	ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	2	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	3	bois	5	Elément arboré subventionné
Saint Adjutory	4	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	5	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	6	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	7	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	8	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	9	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	10	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	11	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	12	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	13	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	14	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	15	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	16	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	17	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	18	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	19	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	20	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	21	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	22	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	23	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	24	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	25	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	26	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	27	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	28	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	29	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	30	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	31	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Saint Adjutory	32	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	33	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	34	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Saint Adjutory	35	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Saint Adjutory	36	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	37	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	38	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	39	bois	3	ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	40	haie	5	Elément arboré subventionné
Saint Adjutory	41	haie	5	Elément arboré subventionné
Saint Adjutory	42	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	43	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	44	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Saint Adjutory	45	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	46	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	47	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	48	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	49	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	50	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	51	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	52	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	53	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	54	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Saint Adjutory	55	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	56	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Saint Adjutory	57	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	58	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	59	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	60	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	61	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	62	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Saint Adjutory	63	bois	5	Elément arboré subventionné
Saint Adjutory	64	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	65	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	66	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	67	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	68	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Saint Adjutory	69	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Saint Adjutory	70	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	71	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	72	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	73	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	74	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Saint Adjutory	75	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, mare
Saint Adjutory	76	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	77	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	78	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	79	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	80	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	81	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Saint Adjutory	82	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	83	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	84	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	85	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	86	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	87	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	88	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Saint Adjutory	89	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	90	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	91	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	92	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	93	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	94	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	95	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	96	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	97	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	98	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	99	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	100	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	101	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	102	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	103	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	104	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	105	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	106	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	107	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	108	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	109	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	110	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	111	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	112	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	113	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, mare
Saint Adjutory	114	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	115	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	116	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	117	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	118	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	119	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	120	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	121	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	122	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	123	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Saint Adjutory	124	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Saint Adjutory	125	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Saint Adjutory	126	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Saint Adjutory	127	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Saint Adjutory	128	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Saint Adjutory	129	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Saint Adjutory	130	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Saint Adjutory	131	bois	5	Elément arboré subventionné
Saint Adjutory	132	bois	5	Elément arboré subventionné

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Saint Adjutory	133	bois	5	Elément arboré subventionné
Saint Adjutory	134	bois	5	Elément arboré subventionné
Saint Adjutory	135	bois	5	Elément arboré subventionné
Saint Adjutory	136	bois	5	Elément arboré subventionné
Saint Adjutory	137	bois	5	Elément arboré subventionné
Saint Adjutory	138	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	139	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	140	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	141	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	142	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	143	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	144	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	145	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	146	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	147	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	148	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	149	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	150	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	151	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	152	bois	1	Préservation de la qualité des eaux. Source.
Saint Adjutory	153	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	154	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	155	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	156	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Saint Adjutory	157	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	158	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Saint Adjutory	159	haie	5	Elément arboré subventionné
Saint Adjutory	160	bois	5	Elément arboré subventionné
Saint Adjutory	161	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	162	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Saint Adjutory	163	bois	5	Elément arboré subventionné
Saint Adjutory	164	bois	5	Elément arboré subventionné
Saint Adjutory	165	bois	5	Elément arboré subventionné

Saint Adjutory

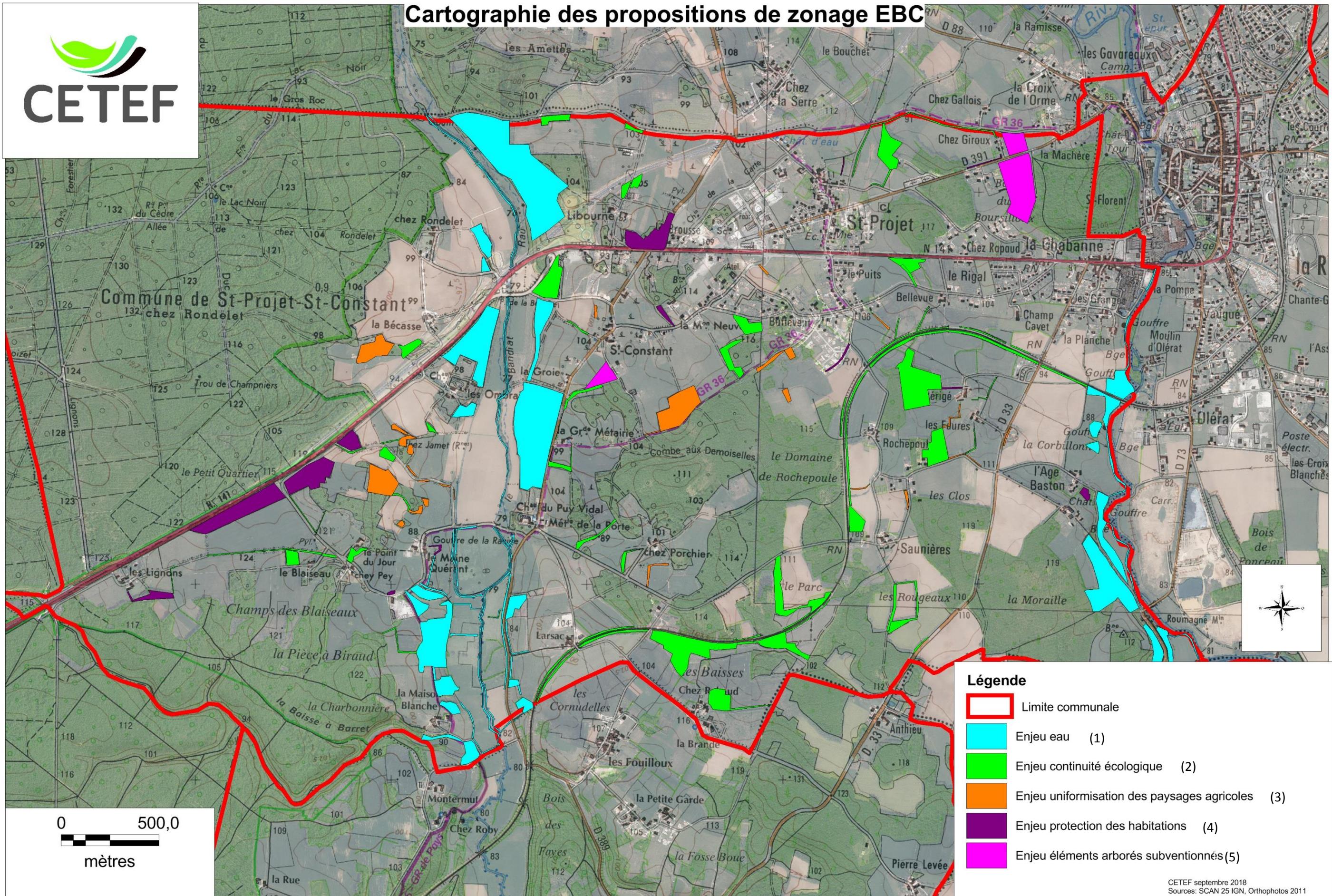
La commune de Saint Adjutory possède un taux de boisement de 31% soit 443 ha de forêt. La commune se décompose comme suit :

- Au Centre, la vallée de la Bellonne
- Au Nord et au Sud, des grandes zones de prairies

La sélection EBC a porté majoritairement sur la préservation de la ressource en eau ainsi que sur les éléments arborés encore présents dans les prairies.

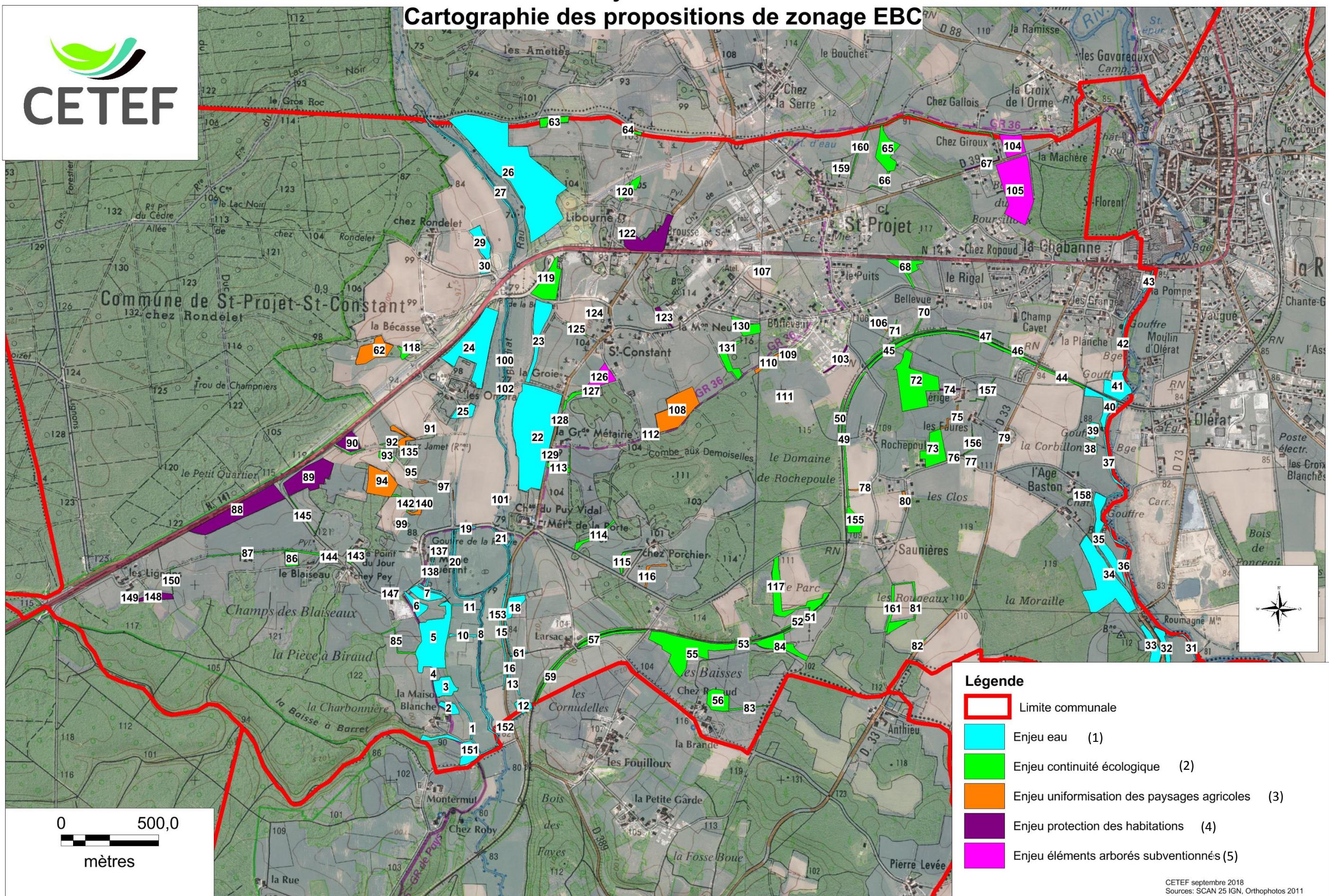
St Projet St Constant

Cartographie des propositions de zonage EBC



St Projet St Constant

Cartographie des propositions de zonage EBC



Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
St Projet St Constant	45	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	46	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	47	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	48	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	49	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	50	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	51	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	52	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	53	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	54	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	55	bois	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	56	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	57	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	58	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	59	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	60	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	61	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
St Projet St Constant	62	bois	3	Ilôt boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	63	bois	2	Ilôt boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	64	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	65	bois	2	Ilôt boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	66	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	67	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
St Projet St Constant	68	bois	2	Ilôt boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	69	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	70	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	71	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	72	bois	2	Ilôt boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	73	bois	2	Ilôt boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	74	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
St Projet St Constant	75	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	76	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	77	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	78	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	79	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	80	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	81	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	82	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	83	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	84	bois	2	Ilôt boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	85	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	86	bois	2	Ilôt boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	87	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	88	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
St Projet St Constant	89	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
St Projet St Constant	90	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
St Projet St Constant	91	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	92	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	93	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	94	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	95	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	96	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	97	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	98	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	99	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	100	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
St Projet St Constant	101	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
St Projet St Constant	102	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat. Ripsylve.
St Projet St Constant	103	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
St Projet St Constant	104	bois	5	Elément arboré subventionné
St Projet St Constant	105	bois	5	Elément arboré subventionné
St Projet St Constant	106	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	107	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	108	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	109	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	110	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	111	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	112	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	113	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	114	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	115	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	116	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	117	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	118	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	119	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	120	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	121	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	122	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
St Projet St Constant	123	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
St Projet St Constant	124	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	125	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	126	bois	5	Elément arboré subventionné
St Projet St Constant	127	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	128	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	129	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	130	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	131	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	132	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
St Projet St Constant	133	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	134	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	135	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	136	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	137	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
St Projet St Constant	138	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
St Projet St Constant	139	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
St Projet St Constant	140	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	141	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
St Projet St Constant	142	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	143	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	144	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	145	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	146	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	147	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
St Projet St Constant	148	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
St Projet St Constant	149	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
St Projet St Constant	150	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	151	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
St Projet St Constant	152	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
St Projet St Constant	153	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur du Bandiat
St Projet St Constant	154	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant la vallée du Bandiat
St Projet St Constant	155	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	156	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	157	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	158	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
St Projet St Constant	159	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
St Projet St Constant	160	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
St Projet St Constant	161	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale

Saint Projet Saint Constant

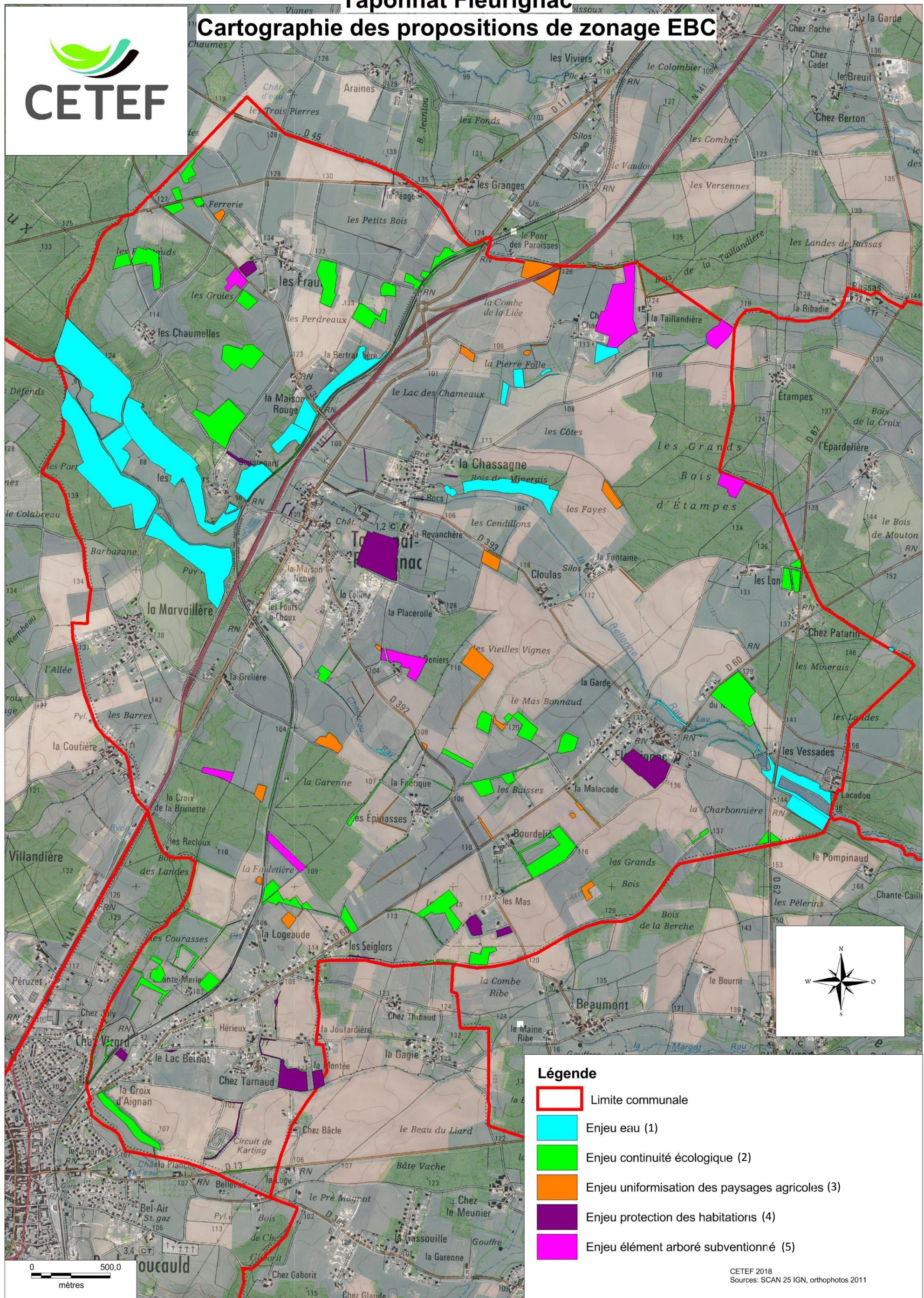
La commune de Saint Projet Saint Constant possède le plus fort taux de boisement du territoire avec 49% de forêt soit 831 ha. La commune se décompose comme suit :

- A l'Ouest, la Forêt domaniale de la Braconne grand massif forestier homogène
- Au Centre la vallée du Bandiat
- Au Centre Est, zone hétérogène, mélange de zones cultivées et de massifs forestiers
- A l'Est, la vallée de la Tardoire et zones habitées

La sélection EBC a porté majoritairement sur la préservation de la ressource en eau, la continuité écologique et sur les haies et bois pouvant jouer un rôle de protection envers diverses pollutions dans les zones habitées.

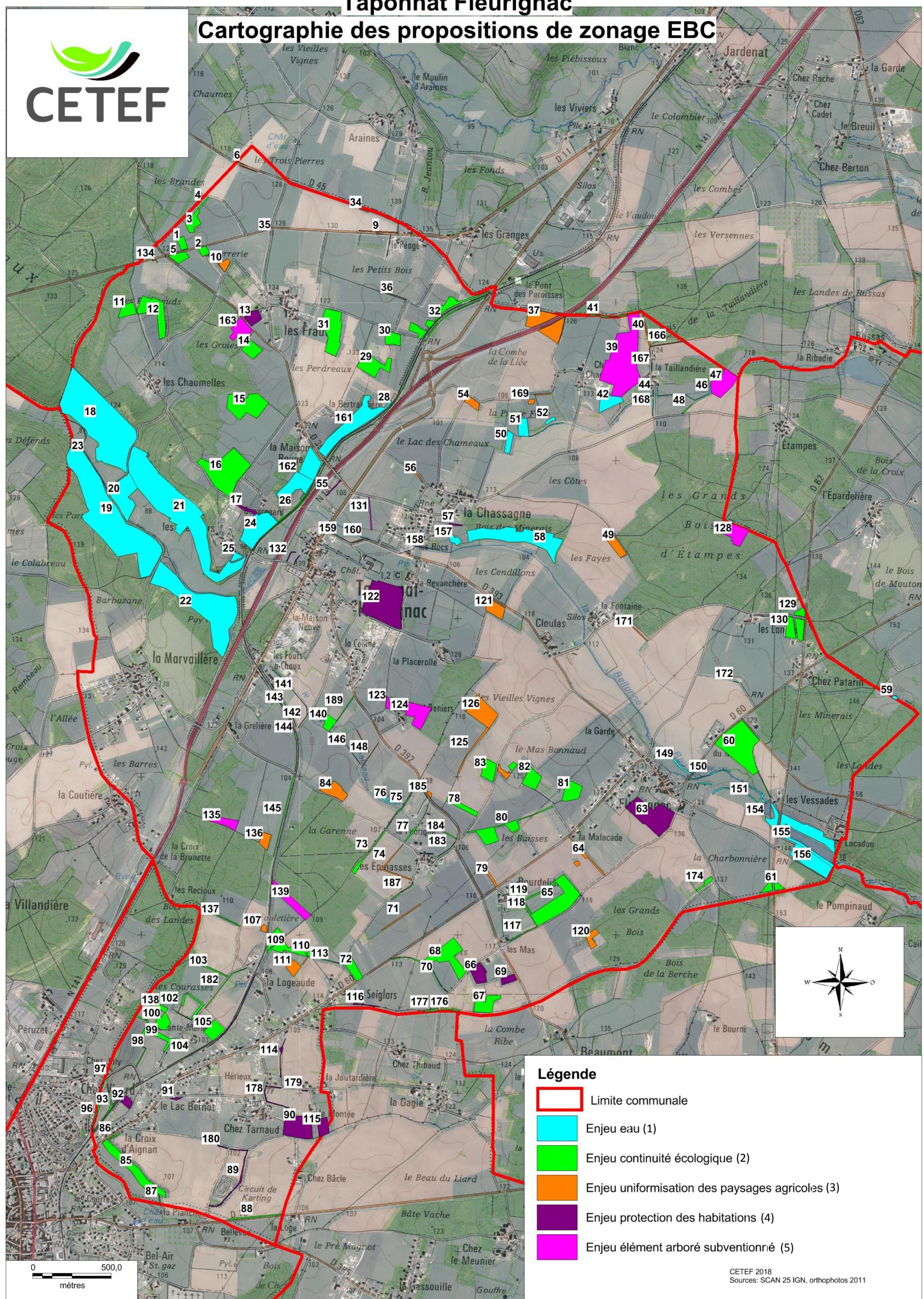
Taponnat Fleurignac

Cartographie des propositions de zonage EBC



Taponnat Fleurignac

Cartographie des propositions de zonage EBC



Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Taponnat_Fleurignac	1	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	2	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	3	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale.
Taponnat_Fleurignac	4	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	5	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	6	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	7	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	8	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	9	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	10	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	11	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	12	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	13	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	14	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	15	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	16	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	17	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	18	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Taponnat_Fleurignac	19	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Taponnat_Fleurignac	20	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Taponnat_Fleurignac	21	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Taponnat_Fleurignac	22	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Taponnat_Fleurignac	23	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Taponnat_Fleurignac	24	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Taponnat_Fleurignac	25	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Taponnat_Fleurignac	26	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	27	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	28	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	29	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	30	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	31	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	32	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	33	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	34	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	35	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	36	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	37	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	38	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	39	bois	5	Elément arboré subventionné
Taponnat_Fleurignac	40	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	41	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	42	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Taponnat_Fleurignac	43	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Taponnat_Fleurignac	44	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Taponnat_Fleurignac	45	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Taponnat_Fleurignac	46	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Taponnat_Fleurignac	47	bois	5	Elément arboré subventionné
Taponnat_Fleurignac	48	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	49	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	50	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Taponnat_Fleurignac	51	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Taponnat_Fleurignac	52	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Taponnat_Fleurignac	53	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripsylve.
Taponnat_Fleurignac	54	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	55	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	56	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	57	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	58	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Taponnat_Fleurignac	59	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, source
Taponnat_Fleurignac	60	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	61	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	62	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	63	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	64	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	65	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	66	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	67	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	68	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	69	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	70	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	71	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	72	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	73	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	74	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	75	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	76	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Taponnat_Fleurignac	77	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	78	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	79	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	80	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	81	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	82	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	83	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	84	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	85	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	86	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	87	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	88	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Taponnat_Fleurignac	89	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	90	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	91	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	92	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	93	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	94	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	95	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	96	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	97	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	98	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	99	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	100	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	101	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	102	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	103	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	104	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	105	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	106	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	107	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	108	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	109	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	110	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	111	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	112	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	113	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	114	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	115	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	116	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	117	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	118	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	119	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	120	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	121	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	122	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	123	bois	5	Elément arboré subventionné
Taponnat_Fleurignac	124	bois	5	Elément arboré subventionné
Taponnat_Fleurignac	125	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	126	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	127	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	128	bois	5	Elément arboré subventionné
Taponnat_Fleurignac	129	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	130	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	131	haie	5	Elément arboré subventionné
Taponnat_Fleurignac	132	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Taponnat_Fleurignac	133	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	134	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	135	bois	5	Elément arboré subventionné
Taponnat_Fleurignac	136	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	137	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	138	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	139	bois	5	Elément arboré subventionné
Taponnat_Fleurignac	140	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	141	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripsylve.
Taponnat_Fleurignac	142	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	143	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	144	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	145	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	146	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripsylve.
Taponnat_Fleurignac	147	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	148	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	149	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripsylve.
Taponnat_Fleurignac	150	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripsylve.
Taponnat_Fleurignac	151	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Taponnat_Fleurignac	152	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripsylve.
Taponnat_Fleurignac	153	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	154	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Taponnat_Fleurignac	155	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Taponnat_Fleurignac	156	bois	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Taponnat_Fleurignac	157	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Taponnat_Fleurignac	158	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripsylve.
Taponnat_Fleurignac	159	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Taponnat_Fleurignac	160	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripsylve.
Taponnat_Fleurignac	161	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Taponnat_Fleurignac	162	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Taponnat_Fleurignac	163	bois	5	Elément arboré subventionné
Taponnat_Fleurignac	164	haie	5	Elément arboré subventionné
Taponnat_Fleurignac	165	haie	5	Elément arboré subventionné
Taponnat_Fleurignac	166	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	167	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	168	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Taponnat_Fleurignac	169	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	170	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	171	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	172	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Taponnat_Fleurignac	173	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Taponnat_Fleurignac	174	bois	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	175	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	176	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Taponnat_Fleurignac	177	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	178	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	179	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	180	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	181	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Taponnat_Fleurignac	182	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	183	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	184	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	185	bois	3	ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	186	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	187	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Taponnat_Fleurignac	188	bois	3	ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Taponnat_Fleurignac	189	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale

Taponnat Fleurignac

La commune de Taponnat Fleurignac possède un taux de boisement de 24% soit 509 ha de forêt. La commune se décompose comme suit :

- Au Centre, la vallée de la Bellonne
- Au Sud, une zone urbanisée
- Au Centre Sud, des grandes plaines agricoles
- A l'Ouest, une zone hétérogène, mélange de zones cultivées et massifs forestiers

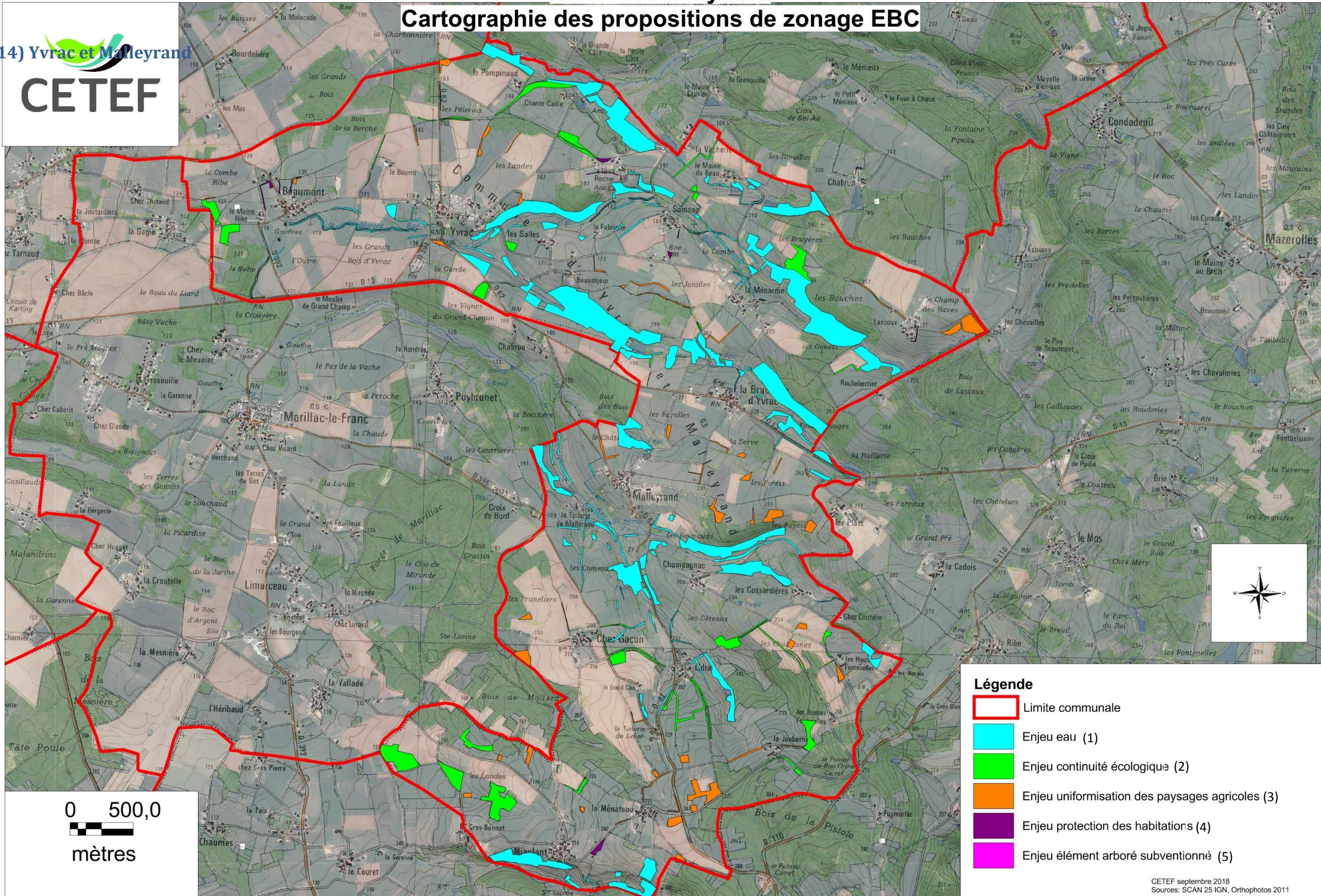
La sélection EBC a porté majoritairement sur la préservation de la ressource en eau, la continuité écologique et sur les haies et bois pouvant jouer un rôle de protection envers diverses pollutions dans les zones habitées.

Yvrac et Malleyrand

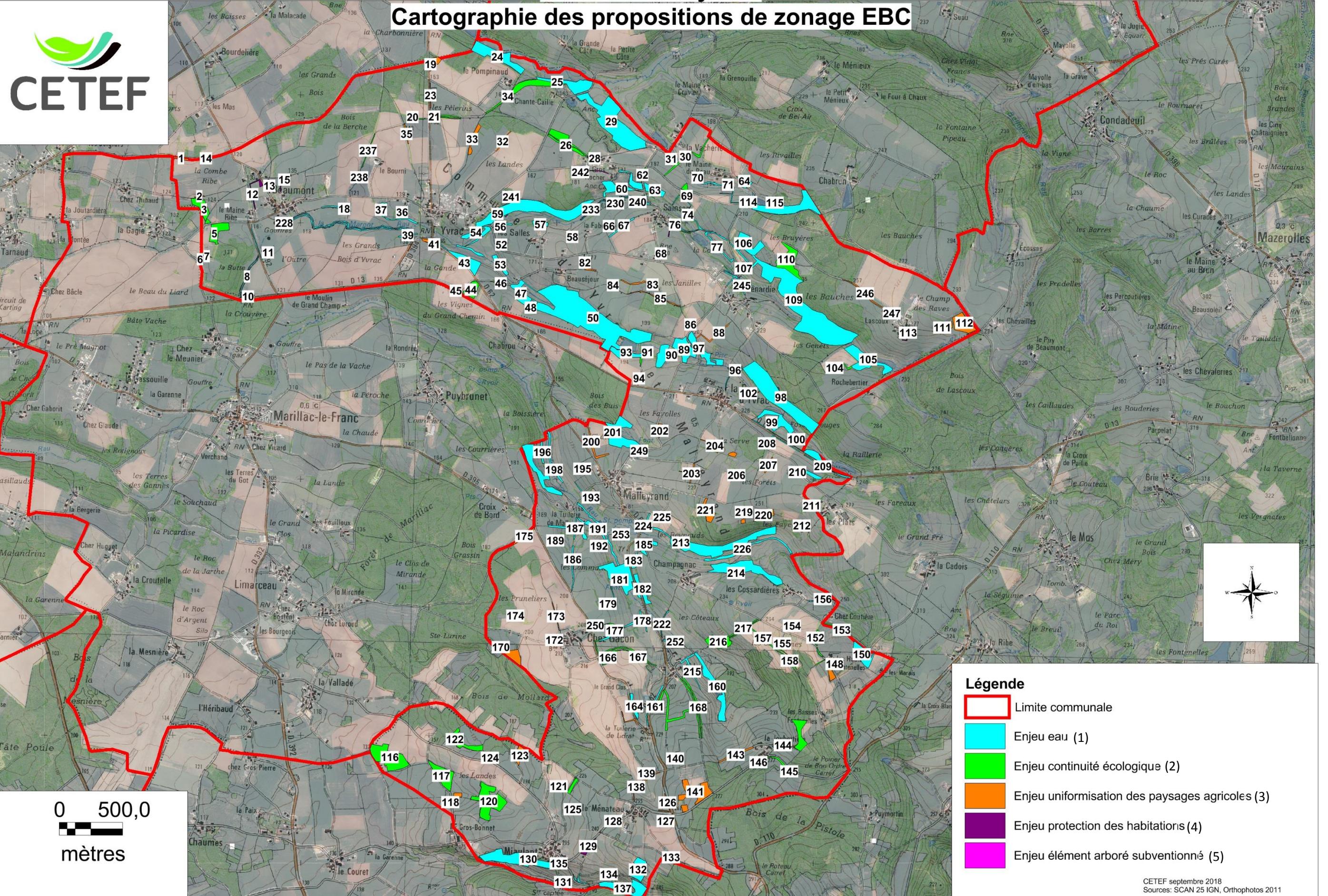
Cartographie des propositions de zonage EBC

14) Yvrac et Malleyrand

CETEF



CETEF septembre 2018
Sources: SCAN 25 IGN, Orthophotos 2011



1 - Enjeu eau / 2 - Enjeu continuité écologique / 3 - Enjeu uniformisation des paysages agricoles / 4 - Enjeu protection des habitations / 5 - Enjeu élément arboré subventionné

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Yvrac et Malleyrand	1	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	2	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	3	bois	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	4	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	5	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	6	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	7	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	8	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Yvrac et Malleyrand	9	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Yvrac et Malleyrand	10	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	11	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	12	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Yvrac et Malleyrand	13	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Yvrac et Malleyrand	14	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	15	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	16	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	17	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	18	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	19	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	20	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	21	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	22	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	23	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	24	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	25	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	26	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	27	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	28	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Yvrac et Malleyrand	29	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	30	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	31	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	32	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	33	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	34	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	35	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	36	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	37	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	38	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	39	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	40	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	41	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	42	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	43	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	44	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Yvrac et Malleyrand	45	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	46	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	47	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	48	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	49	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	50	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	51	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	52	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	53	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	54	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	55	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	56	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	57	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	58	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	59	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	60	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	61	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	62	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	63	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	64	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	65	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	66	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	67	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	68	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Yvrac et Malleyrand	69	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	70	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	71	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	72	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	73	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	74	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	75	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	76	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	77	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	78	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Yvrac et Malleyrand	79	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	80	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	81	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	82	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	83	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	84	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	85	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	86	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	87	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	88	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Yvrac et Malleyrand	89	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	90	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	91	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	92	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	93	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	94	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	95	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	96	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	97	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	98	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	99	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	100	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	101	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	102	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	103	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	104	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	105	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	106	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	107	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	108	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	109	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	110	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	111	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	112	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	113	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Yvrac et Malleyrand	114	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	115	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée
Yvrac et Malleyrand	116	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	117	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	118	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	119	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	120	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	121	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	122	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	123	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	124	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	125	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	126	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	127	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	128	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	129	bois	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Yvrac et Malleyrand	130	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	131	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	132	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée

Commune	Identifiant	Typologie	Critère de sélection	Justification
Yvrac et Malleyrand	221	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	222	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	223	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Yvrac et Malleyrand	224	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	225	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	226	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Yvrac et Malleyrand	227	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Yvrac et Malleyrand	228	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Yvrac et Malleyrand	229	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Yvrac et Malleyrand	230	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	231	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Yvrac et Malleyrand	232	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Yvrac et Malleyrand	233	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Yvrac et Malleyrand	234	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Yvrac et Malleyrand	235	haie	4	Elément arboré jouant un rôle tampon entre zones agricoles et habitations
Yvrac et Malleyrand	236	haie	1	Préservation de la qualité des eaux, lit majeur d'une vallée. Ripisylve.
Yvrac et Malleyrand	237	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	238	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	239	bois	2	Ilot boisé clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	240	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	241	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	242	haie	5	Elément arboré subventionné
Yvrac et Malleyrand	243	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	244	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	245	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	246	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	247	haie	3	haie dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles
Yvrac et Malleyrand	248	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	249	bois	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	250	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	251	haie	2	haie clef permettant la continuité écologique à l'échelle communale
Yvrac et Malleyrand	252	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	253	haie	1	Préservation de la ressource en eau, boisement de pente ceinturant une vallée
Yvrac et Malleyrand	254	bois	3	Ilot boisé dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers de la grande culture, agrandissement potentiel de parcelles agricoles

Yvrac et Malleyrand

La commune d'Yvrac et Malleyrand possède un taux de boisement de 19% soit 355 ha de forêt. La ressource en eau est très présente avec 7 vallées qui traversent le territoire communal. Le relief y est aussi très marqué. La commune est un mélange de zones cultivées, prairiales et boisées.

La sélection EBC a porté majoritairement sur la préservation de la ressource en eau ainsi que sur le maintien d'une continuité écologique fonctionnelle.



Communauté de Communes
La Rochefoucauld
Porte du Périgord



PLUi ex Bandiat Tardoire

Analyse et propositions de zonage Espaces Boisés Classés

Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord

